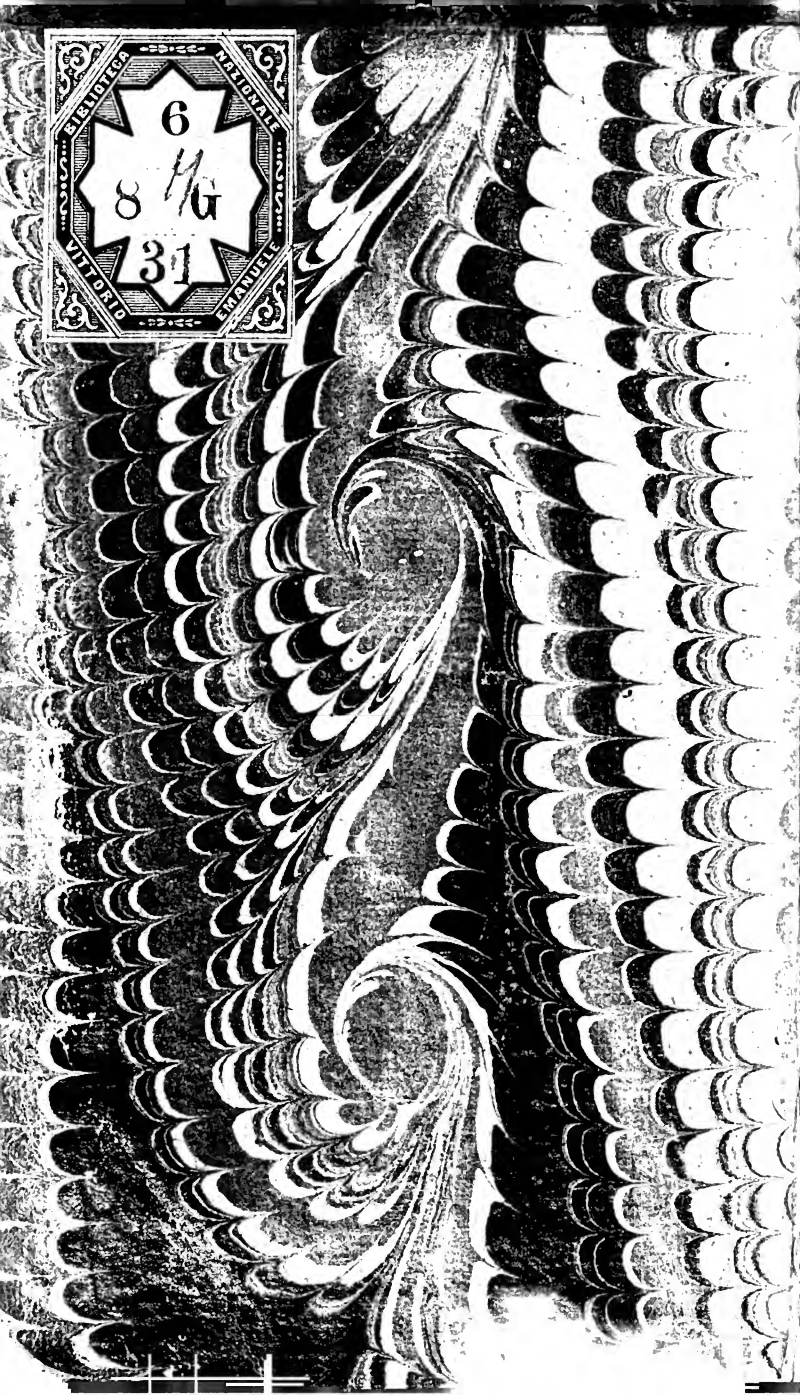
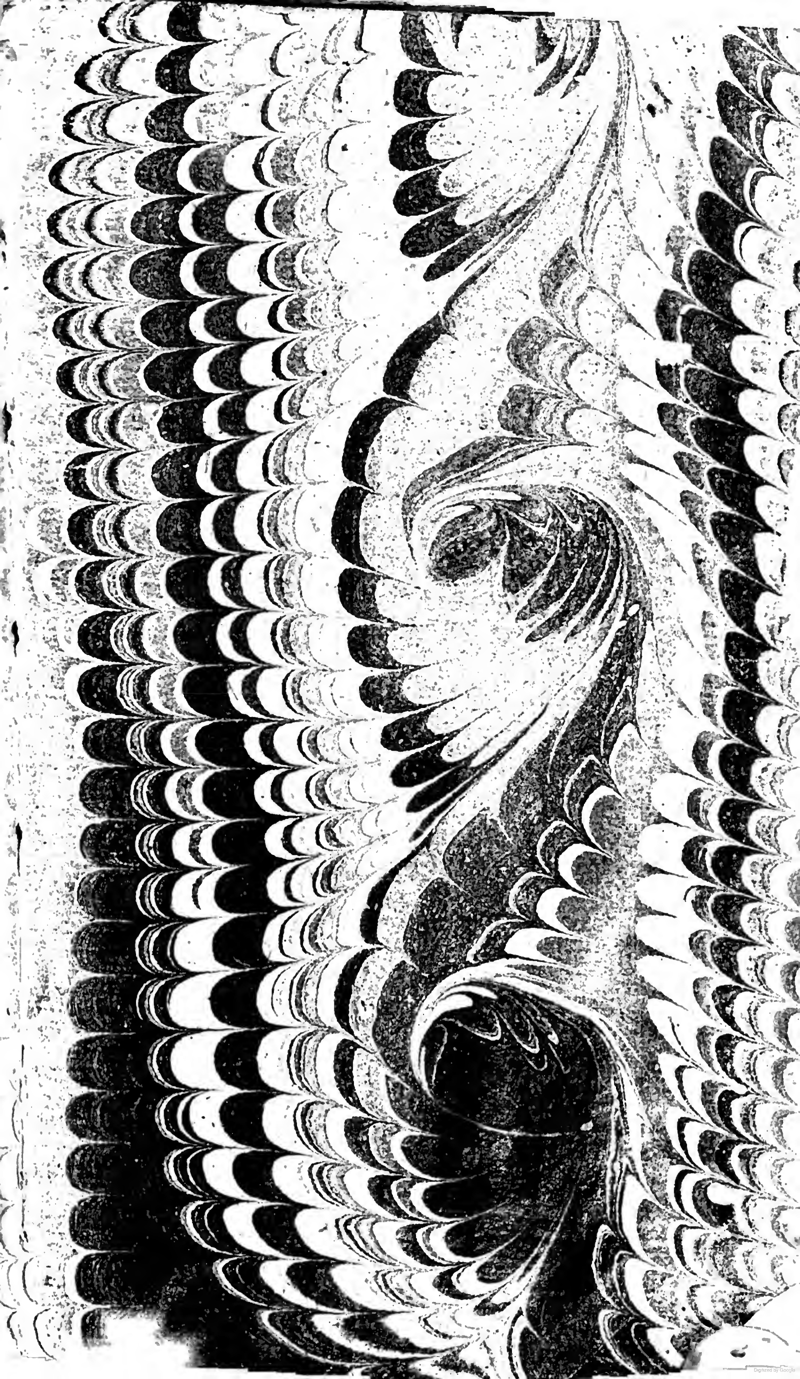



BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
8 H/G
31



G. Carlo


BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE


JEAN LAW CON.er DU ROY EN TOUS SES CON.ls CONTROLEUR GENERAL DES FINANCES
Dico Ego mea opera Regi.
Sous l'Auguste et Sage Regence:
D'un Prince aimant la bonne foy:
Law consommé dans l'art de regir la finance,
Trouve l'art d'enrichir les sujets et le Roy.

CONSIDERATIONS SUR LE COMMERCE ET SUR L'ARGENT.

Par Mr. LAW,

Controlleur Genéral des Finances.

Traduit de l'Anglois.



A LA HAYE,
Chez JEAN NEAULME.
MD CC XX.


BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO.EMANUELE



PREFACE
DU
LIBRAIRE ANGLOIS.

J'Espére que le Public me saura gré de la publication du Projet présenté par Mr. Law *en* 1705. *au Parlement d'Ecosse. Plusieurs Membres de cette Assemblée, (le premier Commissaire même, qui sert présentement Sa Majesté dans un des plus hauts Emplois du Royaume) en favorisoient l'exécution; mais les préjugez prévalant, le firent rejetter, & depuis, il a été comme mis en oubli.*

Mr. Law, *ayant trouvé si peu de succès dans sa Patrie, s'adressa*

*au grand Threſorier d'*Angleterre, *lui envoyant un autre Projet, pour étendre le Commerce & pour augmenter le crédit. Ses penſées y étoient expliquées au long par des nôtes, le tout adapté aux Loix & aux Conſtitutions de ces Païs. Ses ſoins furent auſſi inutiles qu'auparavant. Et d'ailleurs incapable d'obtenir ſon Pardon, (parce qu'il avoit tué en Duel pluſieurs années auparavant, le fameux Mr.* Wilſon) *il fût contraint de ſe refugier dans les Païs étrangers, & là, après avoir éprouvé en diverſes manieres la malice de ſes ennemis, on le voit préſentement un Miniſtre Superieur, de bien loin au delà de tout ce que les âges paſſez ont jamais vû de tout ce que nôtre Siécle peut comprendre, & de ce que la poſtérité la plus reculée poura en croire. Le manquement de la Foi publique, dans le Royaume où il l'a établie, étoit paſſé en proverbe commun. Par ſes conſeils, les revenus d'un Gouvernement arbitraire ont été augmentez, & cette aug-*

augmentation eſt fondée ſur la jouïſſance libre des biens d'un chacun. Il en coûtera peut-être pluſieurs millions à la Couronne, & même le proſpect préſent de toutes ſes richeſſes & de ſa Puiſſance, pour lui avoir refuſe les demandes modiques d'argent qu'il faiſoit, & que le public avoit promis de payer.

Il a fait voir à la France *que* Louïs XIV, *avec l'autôrité abſoluë, n'a peu leur prendre plus qu'il ne leur a reſtitué. Il n'a plus d'ennemis que ceux de tout le Genre humain. Et pluſieurs qui avoient ſoif de ſon ſang, il n'y a que peu de mois, vivent préſentement par lui; C'eſt que ce grand homme eſt incapable d'aucune autre eſpece de vengéance que celle de rendre ſes ennemis confus, en leur faiſant recevoir leur fortune de ſes mains.*

Voilà l'homme que la Grande-Bretagne *a perdu. Il a été ſous la diſgrace de trois Miniſtéres ſucceſſifs, & n'en a jamais pû obtenir*

ſon Pardon. Enfin, & ſans l'avoir demandé, mais trop tard pour le bien de ſa Patrie, il l'a obtenu par la juſtice & par la ſageſſe d'un Seigneur à la tête des affaires.

Hiccine vir Patriæ natus usquam niſi in Patriâ morietur --- hunc ſuâ quisquam ſententiâ ex hac urbe expellet, quem omnes urbes expulſum à vobis ad ſe vocabunt? O terram illam beatam quæ hunc virum exceperit! hanc ingratam ſi ejecerit! miſeram ſi amiſerit! *Cicer.*

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. I. *Comment les biens sont évaluez du Troc: de l'argent & de sa valeur, entant que métal, ses qualitez pour le monnoyage: Du prix que lui a donné son monnoyage.* Pag. 2

CHAP. II. *Du Commerce. Jusqu'où il dêpend de l'argent. Que l'augmentation des Peuples dépend de l'argent. De l'échange.* 15

CHAP. III. *Des expédiens dont on s'est servi pour conserver l'argent dans le païs, & pour en augmenter la quantité.* 55

CHAP. IV. *Examen des divers projets, que l'on propose au Parlement. Comme de hausser les espéces & de les allier, de monnoyer la Vaisselle, de régler la balance du commerce, & de réta-*

rétablir la Banque. 70

CHAP. V. *Que tous les Projets qu'on a fait jusqu'ici, pour l'augmentation des espéces, ou pour l'établissement du credit, &c. ensorte qu'on promette de payer en espéces, sont tous inefficaces. Que l'argent est beaucoup tombé de sa premiere valeur. Que les bien-fonds ont augmenté de prix. Que l'argent peut perdre le haut prix que lui a donné son monnoyage.* 99

CHAP. VI. *Examen du projet présenté au Parlement par le Docteur H. C,* 126

CHAP. VII. *Mon projet & ses raisons.* 135

CHAP. VIII. *Du triste état de l'Ecosse, malgré ses avantages naturels.* 172

CON-



CONSIDERATIONS SUR LE COMMERCE ET SUR L'ARGENT.



ON a fait divers projets, pour remédier aux inconveniens causez par la rareté des especes. Afin d'avoir sur cette matiére des vuës également avantageuses & praticables, il est ce me semble nécessaire,

I. D'examiner la nature des especes monnoyées, & pourquoi elles sont plûtôt en argent qu'en d'autres matiéres.

II. De pénétrer dans l'essence du Commerce, & de savoir jusqu'où il est affecté par l'argent.

III. De comparer mon Plan avec ceux qu'on a jusqu'ici proposez.

CHAP. I.

Comment les biens sont évaluez. Du Troc: De l'argent & de sa valeur, entant que métal: Ses qualitez pour le monnoyage: Du prix que lui a donné son monnoyage.

Les *biens* sont évaluez par leur usage: Et leur prix, est plus ou moins grand, non pas tant à proportion de leur plus ou de leur moins d'utilité, qu'à cause de leur quantité plus ou moins grande, par raport à la recherche qu'on en fait (*exemple*) L'eau est de grande utilité, mais d'aucun prix, pourquoi? c'est qu'il y a plus d'eau qu'on n'en demande. Les diamans sont

ſont de peu d'uſage, & néanmoins de grand prix. D'où vient cela? c'eſt qu'il n'y a pas autant de diamans qu'on en demande.

Les *biens* de même eſpece différent dans leur prix, ſelon la plus petite différence dans quelqu'une de leurs qualitez. (*exemple*) Un cheval eſt meilleur qu'un autre cheval. L'orge d'un certain terroir eſt eſtimé meilleur que celui d'un autre terroir.

Les *biens* varient dans leur prix, ſelon leur quantité & ſelon la recherche qui s'en fait. (*exemple*) Selon que la recolte d'avoine de cette année, aura été plus ou moins abondante; & ſelon la recherche qu'on en fera, ſelon dis je, la combinaiſon de ces circonſtances, l'avoine ou hauſſera ou baiſſera dans ſon prix.

Mr. Locke dit, *que le prix des biens eſt ſelon leur quantité par raport à leur vente.* La vente des biens ne peut pas en ſurpaſſer la quantité, mais ils peuvent ne pas ſuffire à

leur demande, (*exemple*) Si la quantité des vins de France à Edimburg est de 100 Tonneaux, & qu'on en demande 500. l'empressement surpasse la vente, & le prix de ces 100 Tonneaux doit être plus considerable que si la demande répondoit à la quantité. Donc le prix des *biens* n'est pas à proportion de leur quantité par raport à leur vente; mais à proportion de l'empressement à les avoir.

Avant l'usage de la monoye, les *biens* se troquoient, où l'on s'engageoit par contract, & les contracts étoient payables en *biens* ou en denrées.

Il y avoit dans cette maniere de contracter & d'échanger de grands inconveniens; car,

I. Ou celui qui désiroit échanger ses denrées, ne trouvoit pas toûjours des personnes qui en eussent besoin, ou lui même n'avoit nulle occasion de demander celles que les autres pouvoient lui donner en échange.

II. Il n'y avoit nulle certitude sur la qualité des *biens* payables par contracts ; car les *biens* de même espece different souvent en valeur.

III. Il étoit impossible de proportionner, au juste, les differens dégrez de valeur dans les denrées.

Dans cet état de contract & de troc, il n'y avoit que peu de commerce & peu d'artisans. Le peuple ne subsistoit que par le Laboureur, & le Laboureur ne travailloit la terre, qu'à proportion de ses nécessitez, j'entends pour s'entretenir, pour ne pas manquer de semences, pour n'être pas surpris par les années de disette, & enfin pour pouvoir échanger quelque peu de ses denrées, par cette partie du nécessaire que ses champs ne produisoient pas. Tout le reste, il le laissoit en friche & inculte, ou il le donnoit sous condition de vasselage ou de corvée.

Or, par toutes ces raisons, & par la perte & les difficultez à faire des échanges, les Laboureurs é-

toient forcez à consumer plutôt leurs denrées que celles des païs étrangers ; & afin que celles-ci mêmes ne leur manquassant pas, ils forçoient la terre, comme malgré elle, à produire tout ce dont ils avoient besoin, & ce à quoi elle n'étoit nullement propre. Ainsi donc dans l'état du troc, la plus grande partie des terres, ou étoient en friche, ou si elles étoient travaillées, elles ne l'étoient pas pour ce à quoi elles étoient le plus propres. Souvent le labeur en étoit inconnu à ceux qui le faisoient.

L'argent, entend que métal, n'avoit alors d'autre valeur que comme tous les autres *biens*, je veux dire qu'à proportion de ses usages. Et selon sa finesse, ou qu'il étoit recherché, il haussoit dans son prix ou il baissoit, tout comme les autres denrées.

L'argent a les qualitez nécessaires pour le monnoyage.

I. On peut connoître sa qualité, car sa finesse peut être déterminée

au

au juſte par un étalon invariable.

II. Il eſt aiſé à délivrer.

III. Sa valeur eſt la même par tout, ou ſi elle différe quelquefois, ce n'eſt que de peu.

IV. Le tranſport en eſt facile.

V. On ne perd rien à le garder. Il ne ſe diſſipe point, & n'occupe qu'un petit eſpace.

VI. On peut le diviſer ſans perte. Une once d'argent diviſée en quatre portions, eſt d'égale valeur à une once compriſe dans une ſeule piéce.

Il eſt raiſonnable de penſer, que l'argent avec toutes ces prérogatives, tenoit lieu, avant ſon monnoyage, d'eſpéces courantes. Je veux dire, qu'on s'en ſervoit à évaluer le prix des choſes, ſoit pour la commodité des échanges, ſoit afin de déterminer mieux la valeur de ce à quoi on s'engageoit par contract.

Quand on avoit plus de denrées que pour ſon uſage, on cherchoit à échanger ce ſurplus pour de l'ar-

gent, bien qu'on n'en eût nul besoin; c'eſt que l'argent eſt d'un tranſport aiſé; ſes qualitez ſont certaines, on peut le garder ſans trouble, ſans frais, & acheter les choſes néceſſaires, en gros ou en détail, chez ſoi ou dans les Païs étrangers, car on peut le partager ſans perte, & il eſt par tout de même valeur. (*exemple*) A. B. avoit 100 brebis à échanger contre des chevaux; C. D. avoit dix chevaux d'égale valeur à 100 brebis, il étoit content d'en faire l'échange, mais A. B. n'avoit nulle occaſion préſente pour ces chevaux. Afin donc d'éviter la dépenſe de leur nourriture, il échangeoit ſes brebis avec E. F. qui lui en donnoit la valeur en argent, & par cet argent il pouvoit avoir les dix chevaux ſelon ſes beſoins.

Que ſi E. F. n'avoit point d'argent, mais qu'il fût content de s'obliger à payer à A. B. & à ſa premiére requête, la valeur des 100 brebis, ou en argent ou en che-

chevaux, alors A. B. préféroit d'être payé en argent, parce que le prix de l'argent eſt déterminé, ce qui n'eſt pas de même à l'égard des chevaux. Et voilà la raiſon pourquoi on a fait les contracts payables en argent.

C'eſt en vertu de cette même qualité de l'argent, je veux dire, d'être fixe en ſon prix, qu'on s'en ſert pour évaluer les denrées. (*exemple*) A. B. à 100. peſant de plomb à échanger, pour de l'orge. Le moyen d'égaliſer l'échange, c'eſt l'argent. Si 100. peſant de plomb ſont la valeur de cinq onces d'argent fin, & que cinq onces de fin argent ſoient égales en valeur à 20. boiſſeaux d'orge, alors 20. boiſſeaux feront la quantité d'orge duë pour égaliſer l'échange des 100. peſant de plomb.

L'argent étant d'un tranſport aiſé, & ſa valeur étant la même en tous païs, c'eſt par ſon moyen qu'on régle le prix des Marchandiſes, qu'on ſe fait reciproquement dé-

délivrer en differens lieux. (*exemple*) A. B. Marchand de *Glascow* a promis d'y délivrer une barique de vin à l'ordre de C. D. , Marchand à *Aberdeen*, & C. D. s'est engagé de délivrer en échange de l'avoine à *Aberdeen* aux ordres de A. B. Mais le vin ne pouvant pas s'évaluer, par le prix de l'avoine à *Glascow*, ni l'avoine par le prix du vin à *Aberdeen*, car le vin & l'avoine peuvent différer en qualité, & valoir plus dans un endroit que dans un autre, alors dis-je l'unique moyen de faire un juste échange, est d'évaluer & le vin & l'avoine par leur prix au lieu où l'on doit les delivrer. Si le prix de la barrique de vin est à *Glascow* de 20. onces de fin argent, & que 20. onces d'argent fin achetent à *Aberdeen* 50. boisseaux d'avoine, alors 50. boisseaux feront le retour pour le vin.

L'argent étant capable de recevoir un coin ou une marque, les Princes, en vuë de la commodité

du

du Peuple, & afin qu'on connoisse sa finesse & sa pesanteur, sans avoir l'embaras continuel de le peser & de l'affiner, les Princes, dis-je, par cette raison, en ont ordonné le monnoyage, mais la marque n'ajoute rien à sa valeur. Ce qu'il est monnoyé, n'est qu'en suite de son usage avant qu'il le fût. La marque du Prince n'est que pour la plus grande commodité des peuples.

Mr. Locke & les autres Auteurs qui ont traité cette matiere disent, qu'à cause des qualitez de l'argent pour le monnoyage, on y a fixé, par un consentement général, une valeur arbitraire. Mais comment concevoir l'accord de différentes Nations, sur la valeur arbitraire d'aucune chose que ce soit, & sur tout sur la valeur de l'argent, la régle du prix de toutes les autres Marchandises? Comment aucun païs a-t-il reçû des étrangers l'argent à un prix inferieur aux denrées qu'on leur avoit envoyé? Et comment ces Etran-

gers ont-ils soutenu le prix arbitraire de l'argent? (*exemple*) Supposé que la France mettant l'argent à ce certain prix arbitraire, les autres Nations s'y accordent aussi, alors pour la même raison, quand l'Ecu vaut en France 76. sols, il devroit en valoir autant en Angleterre & en Hollande, monnoye de ces païs. Mais c'est tout le contraire, puis qu'en France même, lorsque l'argent y est haussé, l'Ecu n'y vaut pas d'avantage que lors qu'il étoit a 60. sols.

Il y a de l'apparence qu'avant le monnoyage, l'argent étoit échangé entant que métal, & selon ses usages. On l'échangeoit au prix où on l'avoit fixé. Mais sa valeur a augmenté considerablement depuis son monnoyage. Comme il remedie aux inconveniens des trocs, on a plus d'empressement pour en avoir. Or c'est dans cet avide empressement que consiste la valeur des choses.

Mais cette addition de valeur n'est

n'eſt non plus imaginaire, que n'étoit ſa valeur quand on l'échangeoit entant que métal; ſon prix hauſſoit ou baiſſoit ſelon ſa quantité & ſa recherche plus ou moins grande; Et le haut prix, où il eſt parvenu depuis le monnoyage, eſt à cauſe de ſes qualitez à cet uſage. Et ſa valeur eſt à proportion de la recherche, qu'on en fait, à cauſe de ſes uſages ſi avantageux.

Si cette valeur eſt arbitraire, celle de toutes les autres choſes le ſera auſſi; car d'ou vient le prix des choſes, que de leur uſage, & de la recherche qu'on en fait? L'argent donc a été converti en eſpeces courantes, à cauſe qu'il avoit pour ces uſages des qualitez que n'avoient pas les autres matiéres; Mais ce n'eſt que pour les avantages du Peuple qu'on l'a monnoyé.

Le nom des differentes monnoyes d'argent auroit pû être Nombre 1. N°. 2, N°. 3. & ainſi deſuite, & le Nombre 60 auroit été la valeur

d'un Ecu; car la dénomination des monnoyes & leurs coins ne marquent autre chose, sinon que la piéce de monnoye est d'une telle quantité d'argent & d'une telle finesse.

Ces principes posez. Toutes les matieres quelconques, & qui ont des qualitez propres au monnoyage, auroient pû & peuvent actuellement être faites en espéces. & courir selon leur valeur. L'Or & le cuivre peuvent servir à cette fin, mais avec moins d'avantage que l'argent. Le cuivre, à cause de sa pesanteur, & par la difficulté d'en faire des payements considérables. Et l'or ; à cause de sa rareté, & qu'il ne peut pas suffire à la circulation nécessaire au commerce.

L'or est monoyé pour échanger l'argent avec moins de peine, & le cuivre pour les plus petits payements. Mais l'argent est la régle pour évaluer les denrées, pour les échanger & pour faire les contracts.

A proportion de l'abondance d'argent, les inconveniens des échanges & des trocs se dissipent aussi. Le pauvre & le fainéant sont employez, plus de terroir est labouré, les revenus des terres augmentent, les arts mêmes & les manufactures se perfectionnent, le laboureur en est plus à son aise, & enfin le reste du peuple n'en dépendent plus comme ils faisoient auparavant.

CHAP. II.

Du Commerce. Jusqu'où il dépend de l'argent. Que l'augmentation des Peuples dépend de l'argent. De l'échange.

LE commerce, est ou domestique ou étranger.

Le commerce domestique, c'est faire travailler le peuple, & échanger dans le Païs ses propres denrées & marchandises.

Le commerce étranger a plusieurs branches.

Premiére branche, Quand les denrées du Païs & ses manufactures surpassent la consomption qu'on y en fait, en transporter une partie & l'échanger contre les marchandises étrangeres.

Seconde branche, Vendre ses marchandises dans un port étranger; & y charger d'autres marchandises, pour les vendre dans un autre port, d'où il arrive, que les profits en sont plus considérables que si on transportoit directement ses marchandises en ce dernier port.

Troisiéme branche, Apporter chez soi les denrées ou les manufactures des Païs étrangers, quand elles sont à bas prix, & ensuite les vendre à plus haut prix chez d'autres Nations, ou quand le prix en est haussé.

Quatriéme branche, Aporter chez soi les denrées des Païs étrangers, & les transporter toute manufacturiées.

Cin-

Cinquiéme branche, Fréter les vaisseaux & les loüer.

Le Commerce soit domestique, soit étranger, peut se faire par voye de troc ; mais de cette maniere, il n'est, ni aussi aisé ni aussi commode, que lors qu'il se fait en argent.

Les operations du commerce domestique roulent tout-à-fait sur l'argent. Plus on en a, & plus on peut occuper de monde. Une somme limitée ne peut faire travailler qu'à proportion de sa valeur. Et par conséquent, la où il n'y a pas suffisance d'argent, on ne doit pas s'attendre, d'y voir jamais bien exécutées les loix pour occuper les Pauvres & les Fainéans. Une bonne police peut, je l'avouë, faire circuler l'argent autant qu'il en est capable, & peut le faire employer à ce qui est le plus avantageux à la Nation : Mais voilà tout. Nul réglement quelconque, s'il ne procure pas l'abondance des especes, ne peut mettre au travail plus d'ou-

d'ouvriers qu'il n'y a d'argent pour acquiter leurs salaires. *On les obligera*, direz-vous, *de travailler à crédit*; Mais réponds-je, il faut donc que le crédit circule pour qu'ils puissent se procurer le nécessaire. Or ce sistême posé, le crédit tiendra lieu d'argent, & en aura les mêmes effets, tant pour le commerce domestique que pour le commerce étranger.

A mesure de l'augmentation des espéces & de leur emploi, les richesses du Païs s'augmentent aussi. L'argent est employé, lors qu'il produit quelque interêt, & son emploi aporte du profit à la Nation, bien que peut-être l'entrepreneur y perde. (*exemple*) Un Marchand perd qui fait travailler 50 personnes à 25 sols par jour & qui n'en retire que 15: mais le Païs s'enrichit chaque jour de cette derniere somme. Mais comme il est raisonnable de penser, que la valeur du travail des ouvriers est de 40 sols, cette somme est

toute

toute entiére au profit du Païs, l'entrepréneur en épargne 15; & l'ouvrier, qui auparavant vivoit d'aumones en épargne 10; car je mets les autres 15 pour ses nécessitez.

Si une bale de laine valant deux écus, en vaut 8 étant manufacturiée, le revenu du Pais est augmenté du quadruple. Et comme l'ouvrier doit être supposé faire une plus grande consomption que lors qu'il étoit sans travail, supposé que ce surplus aille au quart du gain, il est toujours clair, que la Nation gagne la valeur du double de la laine. Donc, augmenter le nombre des espéces, que l'entrepréneur gagne ou non, c'est considérablement enrichir le Païs, c'est le décharger d'un nombre onereux de Pauvres & de Fainéants, les mettre en état de vivre plus au large, & de supporter avec leurs concitoyens les fraix de l'Etat.

La premiére branche du commerce étranger, qui est la sortie
&

& l'entrée des Marchandises, roule toute entiére sur l'argent. S'il n'y a que la moitié du Peuple occupé, & que tout le revenu du Païs & toutes les manufactures en soient consumées, il suit que d'avantage d'argent occuperoit plus de monde, & par conséquent feroit un surplus pour le transport. Mais, si au contraire le nombre des espéces diminuë, il faut qu'une partie des ouvriers demeurent oisifs, ou ne travaillent qu'à peu de gain; le revenu du Pais en sera diminué aussi-bien que les Manufactures, le transport en sera par conséquent moindre, & il faudra payer la balance aux étrangers.

La seconde & la troisiéme branche du commerce, & qu'on peut appeller le commerce des voitures, se fait chez les Nations des autres Continents par les Européans, qui y ont des Colonies; & en Europe, par ceux qui rendent & qui voiturent à plus bas prix.

L'*Ecosse* a sur la *Hollande* l'avantage

tage de ce commerce; & elle peut donner & voiturer les Marchandiſes à meilleur prix que les Hollandois. Les vivres ſont chez nous à meilleur marché, les taxes moins onereuſes, & enfin les gages de nos ouvriers, de nos matelots & les dépenſes des proviſions à meilleur prix qu'en *Hollande.* Mais ſi le fond d'un Marchand Hollandois eſt de 1000 l. & que ſa dépenſe ne ſoit que de 500, il peut commercer dans la vuë d'un gain de 10 pour cent, & de cette maniere s'enrichir chaque année de 500 l. Au lieu que ſi le fond du Marchand Ecoſſois n'eſt que de 500 l. & que ſa dépenſe ſoit de 50 l., il lui eſt impoſſible de commercer en vuë d'un gain auſſi peu conſidérable que 10 pour cent.

Comment donc un Marchand Hollandois dont le fond n'eſt que de 500 l. *peut-il commercer ?*

Je réponds, Qu'il ſe reſſerre, enſorte de pouvoir commercer à 10. pour cent. Et d'ailleurs comme



me en *Hollande*, il y a grande abondance d'argent, ce qui facilite les emprunts à bas interêt, il emprunte à 3. ou 4. pour 100, & par là gagne 6. ou 7. sur l'emprunt. Ainsi, à moins que *l'Ecosse* n'ait d'avantage d'argent, & à moins qu'elle ne se retranche, bien que nous ayons des avantages que n'ont pas les Hollandois, nous ne pourrons jamais commencer avec autant de profit qu'ils le font. Il est même à observer, qu'à cause de la grande quantité d'argent & de leur extrême œconomie, ils surpassent dans ce commerce, & de bien loin même, les Anglois.

La quatriéme branche du commerce étranger, est d'amener chez soi les denrées des autres païs, pour les y travailler, afin de les transporter ensuite toutes manufacturiées chez les autres Nations. Cette branche du commerce ne peut se faire sans argent. Nous sommes à cet égard si éloignez de nous mesurer avec les Hollandois, qu'il n'y a pas long-

long-tems que, malgré les deffenses les plus expresses, & les peines les plus rigoureuses, toute nôtre laine étoit transportée chez eux, & rentroit chez nous toute fabriquée en étoffes. Et néanmoins, outre les avantages par où j'ai dit ci-dessus que nous les surpassions, en voici deux autres. Nous avons des materiaux de nôtre crû, & il y a chez nous plus de priviléges accordez aux Manufacturiers que non pas en Hollande.

Mais, dit-on, *si l'on avoit continué ces deffences, les Manufactures se seroient considérablement perfectionnées.* Je réponds, que le gain de quelques entrepreneurs, auroit peut-être porté plusieurs personner à les imiter; mais alors on n'auroit fait, que détourner l'emploi qui se faisoit de l'argent à d'autres usages, pour le foncer dans l'établissement de ces Manufactures. L'argent ne peut servir à deux choses à la fois.

La permission de transporter des

laines hors d'Ecosse, paroîtra peut-être extraordinaire, à quiconque ne connoit pas les forces & la constitution de nôtre Etat; Mais on cessera de s'étonner, par la consideration, que nos Manufactures de laine pouvant occuper 50000. personnes, nous n'avons d'argent que pour en occuper 25000. Si donc nous deffendions le transport de nos laines, nous en perdrions la moitié.

La cinquiéme branche du commerce étranger, qui est de fréter les vaisseaux & de les loüer, roule toute entiere sur l'argent & sur les autres branches du commerce. Toute nation, à qui les étrangers fournissent de quoi fréter ses vaisseaux, en échange de leurs denrées & de leurs Manufactures, peut loüer ses vaisseaux à meilleur prix que toute autre; & les Marchands sont assurez d'y trouver des vaisseaux propres au transport de leurs Marchandises, & pour tous les païs où ils ont dessein de commercer.

C'est

C'eſt par cet avantage que les Hollandois attirent chez eux les denrées des autres païs, deſtinées à être venduës chez d'autres Nations. Un Marchand Anglois gagne ſur les draps d'Angleterre pour le Portugal 25 ſur cent. Mais il préfére de ne gagner que 15. pour cent, & laiſſe de bon cœur les autres 10. à un Marchand Hollandois pour les y voiturer: Celui ci s'en contente, c'eſt qu'ayant le fret à meilleur prix, il peut voiturer à meilleur marché.

La plûpart des Aûteurs qui ont écrit ſur le commerce, le diviſent en public & en particulier. Un Marchand, diſent-ils, peut gagner, lorsque la Nation y perd. S'il tranſporte aux Indes 1000. *livres en argent &* 1000. *livres en denrées, & que le retour de ces* 2000. *livres rende* 8000 *livres, le Marchand gagne* 6000. *livres; mais comme tout ce retour eſt conſumé dans le païs, la Nation perd les* 1000. *livres tranſporteés en argent.*

Ceux qui parlent ainſi, ne con-

ſidérent pas, que ce retour de 8000. livres, ſuppoſé être conſumé dans le pays, diminuë à proportion la conſomption de ſes denrées, en ſorte qu'on peut en tranſporter dans les pays étrangers, pour la valeur au moins de plus de 1000 livres. Mais ſuppoſé que ces Marchandiſes des Indes ne diminuaſſent pas la conſomption de celles du pays, & que d'ailleurs leur uſage ne fût rien moins que néceſſaire, cependant, ces Marchandiſes valant 8000. livres ou chez ſoi ou ailleurs, la Nation y gagne toûjours 6000. livres. Si le Peuple en fait un uſage extravagant, eſt-ce la faute du commerce? il n'en eſt pas moins lucratif, c'eſt faute uniquement d'une bonne police, qui devroit s'oppoſer à leur trop grande conſomption, & ſur tout de celles dont on peut ſe paſſer, & qui n'empêchent en aucune maniere la conſomption des denrées du pays. Si l'on prenoit ces ſoins, il n'y auroit pas tant de

de profit à les vendre chez soi, qu'à les porter ailleurs, & par là, on en diminueroit l'entrée.

Car si en Angleterre on vend en Marchandises des Indes pour 1000. liv., ce qui n'en vaut ailleurs que 800 néanmoins la vente dans les pays étrangers en seroit plus profitable, supposé qu'on rendît aux Marchands les droits d'entrée, & qu'on attachât quelque récompense au transport de ces Marchandises.

Il peut arriver, qu'un peuple consume, non seulement toutes ses denrées, mais encore plus de Marchandises étrangeres qu'il ne gagne ou par les manufactures ou par le commerce; mais ce n'est pas à dire, que le commerce soit desavantageux, mais c'est qu'on en consume une trop grande quantité. Une trop grande consomption de denrées & de manufactures du pays, n'est pas moins nuisible que celle des Marchandises étrangeres; car si la quantité consumée est telle,

que ce qu'il en reste à transporter ne puisse pas payer la comsomption des Marchandises étrangeres, alors la balance est défavorable, & il faut en payer l'inégalité ou en espéces ou en lingots.

La Nation peut gagner, lorsque le Marchand perd; mais au contraire, le Marchand ne peut pas gagner que la Nation ne gagne aussi, gain plus ou moins considérable selon le nombre des ouvriers qu'il occupe, & selon qu'il paye de droits pour ses Marchandises. Si un vaisseau qui a été assuré, fait naufrage, la Nation perd & non pas le Marchand. Le Marchand ne perd pas davantage que tout autre membre de la Nation.

L'augmentation & la diminution du Peuple dépend du commerce, tout comme le commerce lui-même dépend de l'argent. Qui a de l'occupation chez soi n'en va pas chercher ailleurs. Et si le pays est capable de plus de commerce qu'il n'y a de peuple, cet avantage

ge

ge attire les ouvriers des autres Païs, qui n'ont pas aſſez d'occupation chez eux. Le *Chevalier Guillaume Petty* évaluë le travail d'un homme à 20. fois la valeur de ce qu'il gagne par an. Selon cette ſupputation un matelot qui a de ſalaire 2. liv. ſt. par mois, eſt apprétié à 480 liv.

Ainſi donc le commerce d'*Ecoſſe*, à cauſe de l'indigence d'argent eſt peu étendu. Le commerce domeſtique y languit, ni les terres ni le commerce n'y eſt pas cultivé. On y fait quelque peu de la premiere branche du commerce, mais c'eſt au deſavantage des Peuples: Car les Marchandiſes étrangeres n'y valent pas grand'-choſe, & cependant coutent plus qu'ailleurs. Si quelques-unes y ſont à aſſez bas prix, ce n'eſt qu'à cauſe du peu de droits ſur leur entrée.

En *Ecoſſe* on achete à bas prix les denrées que l'on tranſporte ailleurs, ce qui rapporte un grand profit au Marchand: 100 quinteaux

de laine s'échangent en *Hollande* pour 10. piéces de toiles, & ces toiles sont venduës en *Ecosse* pour la valeur de 180. ou 200. quinteaux de laine. Pour celles de nos denrées qui n'apportent pas d'aussi grands profits, on ne les transporte gueres, & si on le fait, ce n'est qu'en petite quantité, par ce qu'on y manque d'argent. L'*Ecosse* ne fait point les autres branches du commerce étranger: Elle ne peut pas trafiquer au même prix que les autres Nations.

Il en est qui croyent, *que l'intérêt de l'argent étant diminué, par autorité publique, le commerce s'étendroit, les Marchands trafiqueroient à meilleur prix, & trouveroient plus d'argent pour pousser les manufactures.*

Je reponds qu'une pareille loi seroit suivie d'un grand nombre d'inconveniens, sans produire aucun bon effet. Je prévois aisément tous les avantages d'une grande facilité à emprunter, & d'un intérêt modique de l'argent. Le commerce

merce s'en étendroit, & les Marchands trafiqueroient à moins de dépense. Mais ce n'est que dans le cas, que cette facilité d'emprunt fût la suite d'une grande abondance d'argent.

Mais néanmoins sans toutes ces suppositions : Bien que l'interêt ne soit en *Hollande* qu'à trois pour cent, & qu'il subsiste chez nous à six, cependant s'il y avoit en *Ecosse* assez d'argent pour en prêter à quinconque en demanderoit, vû les avantages que nous avons pour le commerce, à l'exclusion des Hollandois, j'ose dire, que nonobstant cette différence d'intérêt, nous étendrions nôtre commerce dans toutes ses branches.

Supposé qu'en *Ecosse*, il y eût assez d'argent pour en prêter à tout le monde à six pour cent, les Hollandois pourroient-ils se conserver, à un prix aussi modique qu'ils font, le commerce des harangs. Ce n'est que faute d'argent, si l'*Ecosse* ne s'y est pas adonné, & si elle y trou-

ve plusieurs difficultez. J'avoûë, que les materiaux nécessaires à ce commerce, sont à meilleur prix en *Hollande*, mais en revanche les vivres nous coutent moins. Et d'ailleurs, que l'*Ecosse* une fois n'ait plus à se plaindre de la rareté des espéces, & dès lors cette cherté de materiaux s'évanouïra, dès lors ces materiaux qui ne sont point du cru de la *Hollande* se donneront chez nous au même prix que chez eux.

Le change, c'est lors par exemple qu'un Ecossois, transportant en *Hollande* plus que la valeur des marchandises qu'il en apporte ou qu'il y doit; & qu'un Hollandois faisant le même en *Ecosse*, ils se remettent reciproquement les sommes qui leur sont dûës, à l'Ecossois en *Hollande*, & au Hollandois en *Ecosse*. Par là ils évitent l'un & l'autre la peine, les risques, les dépenses du transport de l'argent & les frais d'un nouveau monnoyage.

Tant que nôtre commerce & nô-

tre

tre dépense chez les étrangers, égalent leur dépense & leur commerce chez nous, le change est au pair. Mais dès qu'une Nation nous apporte en marchandises étrangeres pour plus qu'elle n'en transporte des nôtres, ou dès que nous faisons chez les étrangers plus de dépense qu'eux n'en font chez nous, dès lors, dis-je, il est nécessaire de leur payer ce surplus, ou en argent ou en lingots. Or pour éviter les peines, les frais, & les risques du transport, les créditeurs ont accordé pour ce sujet tant par cent de plus qu'ils ne devoient. C'est ainsi que le change est monté au-dessus du pair, & qu'il est devenu un trafic.

Mr. Mun, dit, *dans son traité du commerce*, *page* 100. *que c'est l'avantage d'une Nation lorsque le change lui est contraire. Il suppose, que si lorsque* 100. *liv. st. à Londres n'en valent à Amsterdam que* 90. *les Hollandois envoyent à Londres pour* 500000. *liv. de marchandises, & que*

les Anglois en envoyent à Amsterdam pour 400000. liv. l'argent dû aux Anglois à Amsterdam, balancera la somme de 44000. duë à Londres aux Hollandois. Donc, conclut-il, 60000. liv. payent la balance. Mais Mr. *Mun* ne considére pas, que les Marchandises de *Hollande*, qui, le change étant au pair, ne valent à *Londres* que 500000 liv. y valent, lorsque 100. liv. sterl. à *Londres* n'en font à *Amsterdam* que 90. y valent dis-je. 555555. & les 400000. liv. de Marchandises d'*Angleterre* à *Amsterdam*, n'y valent alors que 360000. livres, qui est la somme, égale par le change à 400000. liv. en *Angleterre*. Ainsi, tant s'en faut que l'*Angleterre* gagne 40000. de ce que le change lui est contraire. qu'au contraire elle paye 95555. liv. plus que si le change étoit au pair.

Quand le change est au dessus du pair, non seulement on paye le surplus de la balance, mais ce payement affecte tout le change pour

pour le lieu où la balance est duë. Si par exemple la balance est pour la *Hollande* de 20000. liv., & que les sommes échangées par nos Marchands avec les Hollandois soient 60000. liv. alors les lettres de change pour ces 60000. liv. sont venduës, au même prix, ou peu s'en faut, de celui des 20000. duës pour l'égalisement de la balance.

Bien plus, le change dans les pays où la balance n'est pas duë, en sera affecté. Si avec la Hollande il est à 2. ou 3. pour cent à nôtre desavantage, & que celui entre l'Angleterre & la Hollande soit au pair, bien que par la balance nous ne devions rien aux Anglois, cependant le change avec l'*Angleterre* haussera, car 100 liv. de remises d'*Angleterre* pour l'*Ecosse* par la *Hollande* en faisant chez nous 103. le Marchand Anglois aura 2. pour 100. de remettre son argent en *Ecosse* par la *Hollande*. Et ainsi on peut raisonnablement poser, qu'alors le change d'*Angleterre* en

Ecosse sera à nôtre desavantage de 2. pour 100. car j'accorde un pour cent, pour éviter la peine des remises par la *Hollande*.

Les Marchandises sont venduës aux étrangers selon leur premier achat. (*exemple*) Si 100. livres de Marchandises en Ecosse en valent en Angleterre 130., ces marchandises y seront transportées, 30. par 100. étant une somme assez considérable pour y avoir quelque profit, & pour payer la dépense des voitures, des entrées & des sorties. Mais le prix de ces Marchandises diminuant en *Ecosse*, & tombant *par exemple* de 100. à 80. leur prix en Angleterre baissera aussi à proportion; car ou les Ecossois vendront à l'envi à meilleur marché, ou les Anglois en feront le transport eux-mémes. Mais si le prix en remonte en Ecosse de 100. à 120. il remontera à proportion en *Angleterre*, à moins, ou que d'autres Nations ne leur en fournissent à meilleur prix, ou qu'ils n'en sup-

pléent l'usage par d'autres marchandises. Les Principes posez, il suit.

Qu'à proportion que le change est au-dessous du pair, les Marchandises transportées, en sont d'autant à moindre prix, & celles qu'on apporte d'autant plus cheres. (*exemple*) Si un Marchand envoye chaque année à *Londres* pour 6000. liv. de marchandises, & que le change avec *l'Angleterre* soit au pair, mais celui avec la *Hollande*, à 3. pour 100. à nôtre desavantage, ce qui affecte nôtre change pour *l'Angleterre* de 2. pour 100. alors 5882. liv. un écu & ½. payent la somme de 6000. liv. Tellement que les Hollandois ont sur nous, l'avantage du change, il en sera de même à l'égard des autres Nations, & sur 6000. liv. de nos marchandises envoyées en *Angleterre*, nous y perdrons 117. liv. 2. écus & ½.

Outre cette perte : A proportion de l'inégalité du change,

les marchandises d'*Angleterre* seront plus cheres. (*exemple*) Supposé qu'un Marchand Anglois, envoye chaque année en *Ecosse* pour 6000. liv. de marchandises, nous lui en payerons 6120 liv. qui par la balance égalise les deux sommes. Si le change eut été au pair, les marchandises d'*Ecosse* se seroient vendu 117. livres 2 écus & ½ davantage, & les marchandises d'*Angleterre* envoyées en *Ecosse* 120. liv. moins.

Ainsi, quand nous sommes sous le desavantage de le change; nous vendons moins nos marchandises, & nous payons celles des autres, d'autant plus cherement que le change est plus au delà du pair, soit que les étrangers, soit que les Marchands Ecossois eux mêmes les apportent dans nos marchez.

Le Marchand, qui commerce en marchandises d'*Angleterre*, lorsque le change est contre nous, bien qu'il vende plus cher ses marchandises, ne gagne cependant pas davantage

vantage, que lorſqu'il les vend à meilleur prix, au tems de l'égalité du change; Ni l'Anglois qui commerce en marchandiſes d'*Ecoſſe* ne gagne pas moins pour vendre alors ſes denrées à meilleur prix. Mais la plus grande partie de la perte, tombe ſur le general des Ecoſſois, comme c'eſt au contraire le general des Anglois, qui en a le plus grand profit

Puis donc que pour payer la balance, il faut ſortir l'argent ou en monnoye ou en lingots; Puis que c'eſt autant de richeſſes perduës pour la Nation, & que cette ſortie ne peut être que très nuiſible au commerce, on devroit ou tout-à-fait deffendre l'entrée des marchandiſes étrangeres dont il eſt facile de ſe paſſer, ou y mettre des droits aſſez grands pour en diminuer la conſomption.

Par cette loi on encourageroit l'induſtrie, les terres ſeroient mieux cultivées, les denrées plus abondantes, l'emploi extravagant de ces marchandiſes arreté, on transporteroit

porteroit plus qu'on n'apporte, nôtre commerce & nôtre change seroit égal au leur, & nous ignorerions ce que c'est que payer la balance. Mais au lieu, de toutes ces précautions, on deffend la sortie de l'argent, tant monnoyé qu'en lingots; deffense qui ne peut avoir d'autre effet que de faire hausser le change à proportion des risques à le transporter, & qui vont bien à 3. par cent. Ainsi donc, faute de pareils réglemens, nos marchandises transportées se vendent trois pour cent moins qu'on ne feroit, à cause de l'inégalité du change; & celles qui entrent, trois de plus, à cause de la deffense, de sortir l'argent. Et il est à remarquer, que mieux cette deffense est observée chez nous, plus aussi le change hausse & nous cause de perte; car enfin, la balance doit toûjours être payée, ou en lingots, ou en monnoye.

Supposé que l'argent *d'Angleterre*, *d'Ecosse* & de *Hollande* fût tout

tout de même poids, de même finesse; que l'*Ecosse* ne trafiquât qu'avec ces deux nations; que le change fut au pair; que les marchandises transportées d'*Ecosse* montassent, selon le premier achat, à 300000 liv.; qu'on gagnât 30. sur 100., & enfin que les marchandises qu'on y apporte fussent, selon leur premier achat, de la valeur de 280000. liv, & 30. par cent de gain, supposé dis-je toutes ces choses, & que la moitié du commerce fût fait par les Ecossois & l'autre moitié par les Hollandois, alors il sera du à l'Ecosse.

Pour la moitié de ses marchandises transportées par ses propres Marchands,	195000
Pour l'autre moitié transportée par les Anglois & par les Hollandois.	150000
En tout,	345000

L'Ecosse leur devra,
Pour les marchandises étrangeres

trangéres qu'ils y auront apportée, 182000

Pour celles que les marchands Ecossois y auront aporté. 140000

Pour la dépense des Ecossois dans les autres païs, & que les étrangers ne font pas en revanche chez eux. 40000

En tout.	362000
Et nous leur redevons.	17000

Ainsi, à moins que les Ecossois ne retranchent la consomption des marchandises étrangeres, & même celle de leurs denrées, en sorte que le transport en soit plus considérable qu'il n'est, à moins qu'ils n'augmentent leurs manufactures, & qu'ils ne diminuent leurs dépenses dans les païs étrangers, à moins dis-je de toutes ces choses, ils redevront toûjours la ballance qu'il faudra payer ou en lingots ou en monnoye: Et ce payement

ment haussera le change en faveur des étrangers de 3. sur 100, & la deffense de sortir de l'argent de 3. autres, si tant est que ce soit des Ecossois qui le transportent, car si c'est des Anglois nous perdons, sur les 17000. l. qui leur sont duês par la balance, 1020. livres. Mais les pertes que le desavantage du change cause sur les marchandises sont bien plus considérables. Les 195000. livres qui nous sont duës par les étrangers, pour le transport que nous avons fait de nos Marchandises, se payeront par 183962 liv. somme qui par le change est égale à 195000. liv. & les 150000. liv. que nous doivent les Anglois & les Hollandois, pour celles de nos Marchandises que nous avons transportées, le payeront par 141510 liv. qui par le change est égal à 150000. liv.

Les 182000 liv. que nous leur devons pour leurs marchandises seront 192920. liv. & les 140000. l. de marchandises étrangeres, selon le pre-

premier achat, & tranſportées en *Ecoſſe* par ſes propres marchands, monteront à 148400. l. tellement qu'alors les comptes ſeront de cette maniere.

Dû à l'*Ecoſſe* pour les marchandiſes qu'elle en a tranſporté.	183962
Elle doit pour les marchandiſes que ſes Marchands y on amené ſelon le premier achat	140000
La dépenſe des Ecoſſois dans les païs étrangers, ſuperieure à celle que les étrangers font chez eux.	40000
Il reſte dû à l'*Ecoſſe*	3962
Dû par l'Ecoſſe pour les marchandiſes que les Anglois & les Hollandois y ont aporté.	192920
Les Anglois & les Hollandois ont pris en échange de nos marchandiſes pour	150000
Dû aux Anglois & aux Hollandois.	42920
	3962.

3962 l. que les étrangers nous doivent ci-dessus en argent d'*Ecosse*. 4199

Nous restons donc en arriére de 38721. liv.

Donc, le change nous étant contraire de trois pour cent, & perdant autres trois sur cent, par les deffenses de sortir de l'argent; Ces deux causes, dis-je, nous font perdre sur les 17000 l. que nous devons par la balance, 21721 l., & bien que nôtre commerce subsiste l'année prochaine sur le pié qu'il est, mettront la balance à nôtre desavantage à 38721 l. De ces 21721 l. nous en sauverions la moitié, s'il étoit permis de transporter l'argent.

Si l'*Ecosse*, lorsque le change lui est contraire de 6 pour 100, & qu'elle perd, comme on vient de voir 21721 liv. Si dis-je, elle haussoit alors son argent de 8 & $\frac{1}{3}$ pour 100. le change hausseroit de même avec les étrangers: celui pour la Hollande seroit de 30 à nô-

nôtre desavantage, & celui pour l'Angleterre de 14. Ce qui ne pouroit que nous causer de la perte; car il est à suposer, qu'après ce haussement, nos denrées, ou se donneront au même prix qu'auparavant, ou ne hausseront pas à proportion de l'argent.

Si lorsque le change est au pair 100 l. sterl. de nos marchandises, se vendent en *Angleterre* pour 130 l. & si depuis le haussement de la monnoye 114 liv. sterl. valent 130 l. d'Ecosse, alors le Marchand Ecossois peut vendre ce qu'il ne vendoit autrefois que 130 l., il peut, dis-je, le vendre pour 114 l sterl. & avoir le même profit. Tellement que les marchandises étrangeres, qui lors que le change étoit au pair, valoient ailleurs 100 l. & se vendoient en Ecosse 130 l ne peuvent présentement s'y vendre à moins de 150 l. Cette somme n'est pas plus haute que n'étoit auparavent 130 l., & le Marchand n'y gagne pas d'avantage.

Il est à propos de dire quelque chose des conséquences qu'entraineroient après eux les deux réglemens suivans, si l'on mettoit l'argent sur le même pied qu'il est en *Angleterre*, & si on en permettoit la sortie.

Je suppose le commerce sur le pied que j'ai dit ci dessus, c'est-à dire, que les Marchands Anglois & Hollandois en font quelque peu, & que les Ecossois en font la plus grande partie, comme cela est effectivement. Je suppose encore, que le change est à 15 pour 100 avec l'*Angleterre*, & à 30 avec la *Hollande*, & enfin je pose, que la valeur des marchandises transportées d'Ecosse est de 300000 l.

Que nous en transportons nousmêmes pour 250000

Sur lesquelles nous avons 30 pour 100 de gain & pour les frais, ce qui fait argent d'*Angleterre* 282608

Et enfin que les étrangers en emportent pour 50000 l.

ce

ce qui fait en argent d'*Angleterre.*	43478
En tout	326086
Qu'on entre en marchandises étrangeres pour	306086
Que les Ecossois dépensent ailleurs	40000
L'Ecosse redoit	20000

Cela Posé, si l'on mettoit l'argent sur le même pied qu'en *Angleterre*, & qu'on en permît la sortie, bien que le change nous soit si opposé, il ne seroit à nôtre desavantage avec l'*Angleterre*, qu'à deux ou trois pour 100, & avec la *Hollande* que de 17. ou 18. Si 100 l. à *Edimbourg* étoient égales à 100 l. à *Londres*, & qu'on osât les transporter, qui voudroit ici donner plus de 102 livres, pour en porter 100 à *Londres*. Les peines & les frais du transport ne peuvent pas monter plus haut. Sur ces principes, & les entrées & les sorties étant,

tant, comme j'ai dit ci-dessus, au lieu que nous redevons par la balance, il nous seroit redû 17992 l.

Il nous seroit dû,

Pour les marchandises transportées par nos Marchands, & sur lesquelles ils ont 30 pour 100 pour les frais & pour leur gain	315534
Pour celles que les étrangers ont transporté eux-mêmes.	48544
En tout	364078
Sur quoi il faut déduire l'entrée des marchandises étrangeres,	306086
La dépense dans les Païs étrangers,	40000
Il nous reste dû	17992 l.

Ainsi, de pareils réglemens, non-seulement rameneroient l'échange au pair, mais même le feroient hausser à nôtre avantage de 3 pour cent, & de trois autres, par la

deffense qui est en *Angleterre* d'en sortir de l'argent. Tellement que 100 l. en Ecosse en feroient 106 en Angleterre, & ainsi à proportion dans les autres lieux. Selon cette supposition, nôtre trafic seroit de cette maniére.

Dû, en argent d'*Angleterre* pour marchandises transportées par les Ecossois à 30 par 100 de profit	325000 l.
Que les étrangers eux-mêmes ont transporté.	50000
En tout.	397500
Surquoi il faut déduire	
Nos dépenses dans les païs étrangers.	40000
leurs marchandises.	306086
Il nous reste dû	51414

Si chaque année, nous transportons de nos marchandises pour une pareille somme, ainsi que je le crois, il est clair, que mettre nôtre monnoye sur le pied de celle d'*Angleterre*, fera une balance en nôtre faveur

veur de 51414., quand même la sortie de nos especes seroit deffenduë.

On pourroit objecter, que ces alterations diminuant le prix des monnoyes étrangéres, empêcheroient la vente de nos denrées dans leurs marchez. Car comme le change est presentement, un marchand, vend en *Angleterre* les toiles qu'il a achetées en Ecosse pour 100. liv., il les y vend dis-je 115. l. ce qui par l'échange lui fait gagner 31. sur 100. Mais si le change étoit pour nous de 6. pour cent, & nôtre monnoye de même prix que la leur, le profit ne seroit alors que de 9.

Je réponds, que si l'échange étant au pair, un Anglois achete pour 1000. liv. de toiles, & qu'il les paye en lettres d'échange, alors la toile se vend en *Angleterre* selon le premier achat, & le profit ordinaire. L'année suivante le change sera en faveur des Anglois, & la toile par consequent y sera à meil-

leur marché qu'auparavant ; mais la troisiéme année, le change revient au pair, & la toile par consequent retourne au prix de la premiére année.

Mais si le premier achat en est plus considérable, c'est aux dépens de ceux qui en font la consommation: Le profit du Marchand en est toûjours le même.

Chaque Nation s'efforce d'avoir l'avantage du change. Celui de *Hollande* pour *l'Angleterre* est de 15 par cent, pour l'*Ecosse* de 30, & pour la *France*, il est de 40 de 50 & quelquefois d'avantage : Or les marchandises d'*Hollande* se vendent en tous ces païs-là, & les marchands n'y gagnent pas moins, que lorsque le change est fort bas, c'est ceux qui en font la consommation qui en payent d'avantage. Lorsque le Louïs-d'Or est en *France* à 12. livres, les draps d'*Angleterre* se vendent à *Paris* 18 à 20. livres, & on met son prix à 14 liv., le prix des draps sera de 20. jusqu'à

qu'à 23. liv. C'eſt que l'échange de *Paris* en *Angleterre* hauſſe à meſure de leur monnoye.

La plûpart des denrées que nous tranſportons, ſont de nature, que les étrangers n'en ont pas un beſoin abſolu, bien qu'ils en payent 10 ou 20 ſur cent, plus qu'ils ne font de leurs marchandiſes de même nature. Nous en avons un exemple dans nôtre laine. Tant que le tranſport en étoit deffendu, elle ſe vendoit en *Hollande* & en *France* le double de ce qu'elle avoit couté au premier achat; & maintenant que le tranſport en eſt permis, le prix en eſt tombé de 30. à 40. pour 100.

C'eſt qu'on apprécie les riſques de tranſporter les denrées contre les loix. Preſentement en *Hollande*, nôtre laine n'eſt plus auſſi chere qu'elle étoit en tems de paix; parce que la vente de leurs drapperies n'eſt pas ſi conſiderable qu'elle étoit autrefois. Mais ſuppoſé que les Hollandois euſſent à

l'heure qu'il est autant d'occasion de nôtre laine qu'ils en avoient ci-devant, & supposé qu'un marchand préférât de payer nôtre laine au double de sa valeur, plûtôt que d'en manquer, cependant comme il sait que la deffense d'en transporter est enlevée, comme il sait que les marchands Ecossois eux-mêmes en diminueront le prix, il ne l'achetera pas si cherement. Que s'ils ne le fesoient pas, il en feroit lui-même acheter en *Ecosse*. Si l'on mettoit des droits sur la sortie de celles de nos marchandises dont les étrangers ont grand besoin, le marchand qui les achete n'y perdroit rien, ce seroit les acheteurs, qui en porteroient toute la perte.

CHAP.

CHAP. III.

Des expédiens dont on s'est servi pour conserver l'argent dans le païs, & pour en augmenter la quantité.

CEs expédiens ne sont pas les mêmes par tout. On en voit de très opposez souvent dans les mêmes païs, & sans qu'il y ait de raisons apparentes pour de pareils changements.

Il y a des païs où l'on a haussé l'argent dans sa dénomination, pendant qu'on a fait tout le contraire en d'autres. Quelques-uns l'ont allaié ; & d'autres, qui avoient fait la même chose, l'ont rectifié. Quelques uns en ont deffendu la sortie, & d'autres l'ont permise. Et enfin quelques-uns, en vûë d'augmenter le nombre des espéces, ont obligé les marchands de rapporter de l'argent en lingots,

à proportion des marchandises qu'ils transportoient. La plûpart des païs ont tenté toutes ces voyes, ou quelques unes seulement; & dès qu'ils ont vû, qu'une voye ne réüssissoit pas, ils ont mis en pratique son opposée, dans l'attente que, puis que la premiére avoit manqué, sa contraire devoit infailliblement réüssir. Mais nonobstant toutes ces précautions, je ne vois pas, qu'on ait encore trouvé de moyen, pour conserver l'argent dans le païs, & pour en augmenter la quantité. On a plûtôt fait tout le contraire.

Les banques, est ce qu'on a inventé de plus heureux à cet effet. L'usage en est fort ancien en *Italie*, mais on en attribuë l'invention aux Suédois. Leurs espéces n'étant que de cuivre, ce qui les rendoit incommodes à cause de leur pésanteur & de leur grosseur, ils ont remédié à ces deux inconvéniens, en établissant une banque, où l'on mettoit son argent en gage. On don-

donna crédit au reçû qu'on en faisoit. On le recevoit en payement. Et par là le commerce fut extrêmement facilité.

Par ces mêmes raisons, les Hollandois, ont établi une banque à *Amsterdam*. Bien que leurs espéces fussent en argent, leur commerce étoit si étendu, qu'il leur étoit très incommode, de faire leurs payements même dans cette matiére. Cette banque de même que celle de *Suéde*, est très assurée. On peut sans crainte y mettre son argent, & trafiquer sur son crédit. Non seulement elle facilite les payements & les retarde moins, mais encore, sauve les dépenses des caissiers, des voitures, & la perte sur le faux argent. Et d'ailleurs, l'argent y est en plus grande sureté que dans une maison particuliere. Il est moins sujet aux voleurs & aux incendies. On prend pour cela toutes les précautions nécessaires.

Ceux qui ont quelque argent dans cette banque, & ceux avec

qui ils trafiquent, ne risquent pas de perdre, ni par le changement des espéces, ni par leur allaiement, ni par leur dénomination; Car la banque ne reçoit aucun argent que selon sa valeur intrinséque, & pour cette raison, on l'appelle *argent de banque*, & court pour la valeur de ce qu'on y a déposé. *L'agio* de la banque, hausse ou baisse d'un quart ou d'une moitié par cent, selon la rareté des espéces courantes.

Par les loix de cette banque, tout l'argent déposé doit y rester, afin de pouvoir le rendre sans retardement: Cependant, les Directeurs en prêtent sur de bonnes suretez; & l'on croit, qu'en d'autres occasions, ils en prêtent de grandes sommes. On ne sauroit nier que par cette politique, ils n'augmentent le nombre des espéces, & ne contribuent au bien de la Nation; car ils donnent lieu d'occuper plus de monde, & d'étendre le commerce; & d'ailleurs, outre que la ban-

banque y fait quelque profit, ils augmentent son fond, ce qui facilite les emprunts, & les met à plus-bas prix: Mais aussi la banque en est moins sure. Personne n'y perd, cela est vrai, ni même personne ne craint d'y perdre, le crédit de la banque est bien établi; cependant, si tout le monde exigeoit le payement, ou qu'on exigeât plus d'argent qu'il n'y en a dans la banque, elle ne pourroit satisfaire ses créditeurs, qu'en rappellant les sommes prêtées.

Le profit assuré qui en revient, supposé d'ailleurs, que la banque ait de bonnes suretez pour l'argent prêté, ce profit dis-je balance plus que le hazard, bien, peut-être, qu'il puisse arriver une fois, en deux ou trois ans, qu'elle manque à payer ses créditeurs. Ceux qui en attendent de l'argent, seront peut-être trompez dans leur attente, mais y ayant bonne sureté, & l'intérêt courant toûjours, il est facile d'emprunter sur son crédit,

moyennant quelque leger diſconte, ou peut-être même au pair.

Dans la derniére guerre, *l'Angleterre*, érigea une banque, en vûë d'en retirer les mêmes avantages, qu'on faiſoit de celle d'*Amſterdam*, & auſſi afin de rendre la circulation des eſpéces plus abondante. Ce furent un certain nombre de ſouſcripteurs, qui érigerent cette banque, en prêtant au Roi pour onze années, & à 8. & $\frac{3}{8}$. pour 100. 1200000. liv. Cette ſomme étoit aſſurée ſur des fonds Parlementaires, & les banquiers étoient privilégiez pour cet eſpace de tems. Le peuple avoit, pour ſûreté, le crédit du Gouvernement, tellement, qu'il n'y avoit nul danger de perte, quand même la banque auroit fait des pertes conſidérables.

Cette banque étoit plus aſſurée que les billets d'orfévre, qui avoient cours auparavant: Non ſeulement, elle rendoit les eſpéces plus abondantes; car elle avoit des

bil-

billets pour au delà de la somme, qu'elle avoit en dépot; mais d'ailleurs, on négocioit à très grand profit la somme qu'elle avoit prêtée au Roi. Ses billets avoient même effet que l'argent. Il est vrai, qu'ensuite on les a donnez à quelque discònte: Si c'étoit par les circonstances particulieres de la Nation, ou par mauvais ménagement, c'est ce dont je ne suis pas informé.

Le fond de la banque d'*Ecosse*, étoit de 100000. liv. dont, on avoit déposé la dixiéme partie. Cette banque étoit plus sure que celle d'*Angleterre.* Il paroit par les registres, que tout l'argent prêté, étoit assuré sur de très bons fonds. Il y avoit des billets pour 4. ou 5. fois plus l'argent déposé. Par-là, la Nation avoit acru d'autant ses espéces.

Elle étoit de plus grand usage, que celle ou *d'Amsterdam* ou *d'Angleterre.* Ses billets passoient en payement dans toute la Nation;

au lieu que ceux de la banque *d'Amsterdam* sont fixez pour cette ville, & que ceux *d'Angleterre*, ne sont de guéres d'usage hors de la ville de *Londres.*

On a prévu la discontinuation de son payement, & il auroit été aisé de le prévenir. La consommation des marchandises étrangeres, & le transport de nos espéces en *Angleterre*, surpassant la valeur des denrées que nous envoyons aux étrangers, nous faisoient la balance contraire; Et comme il falloit la payer en argent, le crédit de la banque ne demeura pas long-tems sans tomber. Le credit est volontaire. Il dépend de la quantité d'argent qui est au païs. Et selon, qu'il est rare ou abondant, le crédit hausse & baisse à proportion. On auroit donc pû supporter la banque par des billets d'une livre. Ces billets, si commodes pour les petits payements, auroient arrêté la demande du payement de tous les billets qui circuloient; Et par

par là, la banque auroit maintenu ſon crédit, juſqu'à-ce qu'on eut trouvé d'autres moyens pour ſuppléer la Nation d'argent. Ce qui a le plus contribué, à ce deſordre de la banque, a été le bruit qui a couru, qu'on hauſſeroit l'argent, & qu'il ſeroit mis au-deſſus de ſa valeur intrinſéque.

Dans cette grande rareté d'eſpeces, il eut été difficile & même aux plus acréditez, d'en trouver aſſez, pour ſupporter la banque. Le bruit du hauſſement des monnoyes ayant premiérement porté ceux *d'Edimbourg* à exiger le payement de leurs billets, les Provinces ſur le même bruit en auroient fait autant, & ainſi, il eut toûjours été impoſſible de ſatisfaire à leurs demandes.

Ou ſi le conſeil privé, eut abaiſſé l'argent, eut mis l'écu d'*Angleterre* à 5. ſchellings & les autres monnoyes à proportion; qu'il eut enſuite ordonné, que l'écu ne diminueroit dans trois jours que de deux

deux ſols, & de trois autres dans trois mois, alors la grande raiſon de la demande de payement étant enlevée, il eſt très vrai-ſemblable que tout le monde auroit rapporté ſon argent à la banque.

Si le peuple eut connu ou même ſoupçonné l'état de la banque, & qu'alors on eut fait un tel édit, cet édit auroit eu l'effet que je viens de dire, malgré la diſcontinuation de payement. Les ſuretez étant bonnes, qui auroit gardé ſon argent à perte? Et au cas que dans l'eſpace de ces trois jours, la banque n'eut pas reçû les ſommes auxquelles elle s'attendoit, on auroit pû, par un ſecond édit, abaiſſer dès le même jour l'écu *d'Angleterre* à 5. Schellings, & trois jours après de ſix ſols d'avantage. Le crédit de la banque étant alors rétabli, on auroit pû hauſſer l'argent ſelon les néceſſitez, mettre l'écu à 5. Schellings 5. ſols, & les autres monnoyes à proportion, juſqu'à ce qu'on les eut fait monter

ter à leur premier prix.

Certaines personnes, condamnent absolument toutes les banques qui font circuler plus de billets de crédit qu'elles n'ont d'argent, ou monnoyé ou en lingots.

Car disent-ils 1. On peut exiger plus d'argent qu'il n'y en a dans la banque. 2. Il est impossible de savoir si l'argent ne diminuë pas. La banque disent-ils peut manquer, & alors on est pire que jamais.

Je réponds à la premiére objection, que quand même il ne reviendroit aucun avantage à la Nation, ni de ce que la banque augmente la circulation des espéces, ni de ce que les proprietaires y font du profit, ni enfin de ce que le peuple peut en avoir plus aisément, & à plus-bas interêt; néanmoins les grands avantages qu'elle procure, comme de pouvoir faire les payements d'une maniére promte & aisée &c. doivent faire passer par dessus tous ces risques. Et pour preuve, que le général des hom-

hommes le croyent ainsi, c'est qu'on préfére les billets des banquiers & des orfévres à l'argent comptant, bien qu'on sâche, que les uns & les autres peuvent manquer.

La seconde objection revient à ceci. Si l'on offroit à un Marchand, qui peut négocier pour de grandes sommes, mais qui ne le fait que d'une somme assez modique, si dis-je on lui offroit, & sans intérêt, une somme égale à la valeur du reste de ses biens, lesquels il ne negocie pas, devroit-il refuser cette somme, sous le pretexte, ou qu'il pourroit se croire plus riche qu'il n'est effectivement, ou que devenant pauvre, il seroit obligé de rendre la somme qu'on lui a prêtée?

Si l'argent qui est en banque, est de 15000. liv. & si les billets sont de 75000. livres, n'est-il pas clair, que la circulation des espéces en est augmentée de 60000. l., & qu'on ne donne aucun intérêt pour cette somme? Les proprietai-

res

res gagnent ce que payent les emprunteurs. Or à meſure de l'abondance d'argent dans une Nation, le crédit de la banque s'établit, & il y a pour une plus grande ſomme de billets de banque. Loin donc que les banques dérobent au public la connoiſſance de la ſituation du commerce ; au contraire, il n'y a pas de voye plus aſſurée, pour connoître au juſte l'état du commerce & de l'argent.

Si avec 100000. l. on peut commercer, & enſorte, que les étrangers redoivent la balance, il ſuit, que davantage d'argent, ſuppoſé qu'on agît ſur les mêmes meſures, feroit la balance dûë beaucoup plus conſidérable. Et il eſt bon de remarquer, que les billets, que la banque fait circuler, au delà de l'argent qu'elle a en dépot, ne ſeront pas perdus, ſi par l'avantage de la balance, les eſpéces ſont augmentées. L'abondance, en peut faire tomber le crédit, par la rencontre de diverſes circonſtances,

mais il remontera bien-tôt, & rien ne peut le faire perdre entiérement que la rareté des espéces. Un tel crédit peut servir au commerce, lorsque sans lui le commerce tomberoit entiérement : Et quoi qu'il en soit, il ne peut y préjudicier.

Une autre objection contre l'usage des banques, est, *qu'elles encouragent la sortie de l'argent.* On peut, dit-on, en tirer des sommes très considérables en de certaines espéces, sur le transport desquelles il y a considérablement à gagner. Je réponds par cette supposition. A. B. a occasion de 1000. l. pour la *Hollande*, & prie C. D. Marchand banquier de lui donner une lettre d'échange pour cette somme; mais les Hollandois ne redevant rien aux Ecossois, il faut que A. B. transporte cette somme. Or comme dans la supposition, il n'y a point de banque, & qu'on ne sauroit avoir 1000 l. en piéces de 40. sols, sur lesquelles il y a à gagner, il envoye cette somme en differen-

tes

tes espéces. Donc la privation des banques n'empêche point la sortie de l'argent. Elle cause au contraire de la perte. Elle fait monter l'échange à 2 ou 3. par 100. de desavantage, perte qu'on auroit prévenu par le transport de piéces de 40. sols. Car enfin quelles que soient les espéces qu'on a, la balance veut être payée. Donc la banque ayant des espéces qu'on peut transporter à moins de frais, favorise l'échange de 2 ou 3. par 100. Donc, elle sauve à la Nation, la somme qui auroit été duë aux étrangers, pour le desavantage du change sur ces 1000 liv.



CHAP.

CHAP. IV.

Examen des divers projets, que l'on propose au Parlement. Comme de hausser les espéces & de les allier, de monnoyer la Vaisselle, de regler la balance du commerce, & de rétablir la banque.

QUand je dis hausser les monnoyes, j'entends les hausser dans leur dénomination, ce qui n'ajoute rien à leur valeur intrinséque.

Rien ne peut hausser le prix de l'argent que d'en diminuër la quantité, ou d'en encourager la recherche; Et par conséquent il haussera dans sa valeur, si la consommation ou la sortie en surpassent l'entrée, ou si la recherche en continuë. Comme au contraire, il baissera deprix, si l'entrée en est plus grande

grande que la ſortie ou la conſommation, & qu'on n'en faſſe pas une demande extraordinaire.

Si par le hauſſement ou par l'alloi de l'argent, on ajoutoit à ſa valeur, & que ce changement eût quelque effet avantageux, pour le commerce ou domeſtique ou étranger, aucune Nation n'en manqueroit jamais: 100 l. pourroient être alliées & augmentées juſqu'à la valeur de 2 de 3. de 400. l. & ainſi à proportion & ſelon les beſoins. Mais comme, c'eſt là une injuſtice toute viſible, car alors on paye moins qu'on n'eſt convenu par les contracts, & comme d'ailleurs on a vû les mauvais effets de cette police, ſoit par rapport au commerce domeſtique, ſoit par rapport au commerce étranger, auſſi n'y a-t-il aucune Nation, qui ait mis ces moyens en pratique; Je parle des Nations qui ſe font un devoir d'obſerver les régles de la juſtice, & qui entendent la nature du commerce & des monnoyes. A. B. vend

vend 50. sols de graines pour la somme de 100. liv. payable dans six mois: De cette somme A. B. se propose de payer par voye de billets d'échange 100. livres qu'il doit à *Paris*. Mais avant l'expiration des 6. mois, l'argent est allié ou apprétié au double. On paye dans cet intervalle à A. B. les 100. liv. qui lui sont duës pour sa graine; Voilà donc A. B. qui par ces 100 livres n'en peut payer en *France* que 50. Ni même les 100. livres ne lui pourront pas acheter dans le païs la même quantité de marchandises qu'autrefois. Il pourra payer ceux à qui il doit, & par là satisfaire aux contracts, faits sur la foi publique; car le Prince ordonne, que chaque particulier doit-être content, si on lui paye la moitié de ce qui lui est dû; mais pour les contracts futurs, on examinera la valeur de l'argent, & les marchandises hausseront de prix, quoi-que peut-être ce ne soit pas à proportion de l'argent. Toute per-

perſonne, qui ne hauſſe pas les denrées à proportion des eſpéces, eſt certainement trompée, & on lui cauſe de la perte.

Quand une piéce de ſix ſols, eſt miſe à 12. ſols, il eſt vrai, qu'alors 6 ſols en valent 12., mais c'eſt que la valeur du ſol eſt reduite à un demi-ſol.

Afin de mieux expliquer cette matiére, je ſuppoſerai ces deux cas, l'un que les denrées hauſſent à proportion de l'argent; & l'autre qu'elles demeurent au même prix.

Si les denrées hauſſent, le hauſſement des eſpéces n'a pas l'effet deſiré. Si une piéce de drap ſe vend 40. Schellings, & qu'on mette le Schelling à 18. ſols, qui eſt ſix ſols au-deſſus de ſa valeur ordinaire, alors la piéce de droguet ſe vendra 60. Schellings. Et elle n'eſt pas plus chere qu'elle n'étoit auparavant.

Mais c'eſt le hauſſement des monnoyes, qui augmente les comp-

tes. Ainſi tous les effets de cette alteration, ſont que les créanciers ſont obligez de ſe contenter des $\frac{2}{3}$. de ce qui leur eſt dû. Mais pour le reſte, on n'a nul égard à la dénomination des monnoyes; on ne regarde qu'à la valeur intrinſeque.

Que ſi l'argent étant hauſſé, les marchandiſes reſtent au même prix, alors on a le deſavantage, que celles qu'on tranſporte, ſe donnent ailleurs à meilleur prix, & que celles qu'on apporte ſe vendent plus cher. (*exemple.*) Le $\frac{1}{2}$. écu eſt mis à 40. ſols, & achete la même quantité de denrées que faiſoient 40. ſols avant le hauſſement des monnoyes. Le Marchand qui envoye des marchandiſes en *Hollande* pour 300 liv., & qui les y vend pour 390 ſur le pié où eſt l'argent, y gagne 220 liv., car 390 liv. en *Hollande*, valent chez nous, le change étant au pair, 520 liv. Mais la nation gagne-elle par là plus qu'elle ne faiſoit lorſque le retour ne montoit qu'à 390 liv.? ces 390 livres

n'a-

n'avoient-elles pas la même valeur qu'en ont preſentement 520? & n'achetoient elles pas la même quantité de marchandiſes étrangeres? La Nation ne gagne donc rien par un pareil réglement, mais elle peut y perdre beaucoup. Le gain des marchands étant plus conſidérable qu'autrefois, il y auroit plus de commerçans qu'il n'y a de marchandiſes. Or le nombre des acheteurs, ſurpaſſant celui des vendeurs hauſſe le prix chez ſoi & l'abaiſſe dans les païs étrangers : Car chaque Marchand s'empreſſeroit de ſe deffaire de ſa charge, avant les autres, ce qui ne peut que baiſſer le prix de ſes marchandiſes. Et d'ailleurs ſuppoſé que nos marchandiſes continuaſſent chez nous à bas prix, & que nos Marchands les tinſſent à haut prix dans les païs étrangers, cependant, les étrangers, aſſurez de les avoir chez nous à meilleur marche, ne les acheteroient point chez eux: Ils les trafiqueroient eux-mêmes par com-

miſſion, & les prendroient pour le retour des marchandiſes qu'ils nous envoyent.

Poſez, que les marchandiſes, que nous tranſportons, vaillent 300000. livres ſelon le premier achat; poſez, que nous les vendions 390000 liv., que tant les marchandiſes étrangeres, que nous conſumons, que nos dépenſes dans les païs étrangers montent à 410000, & que par conſequent, nous redevions par la balance 20000. livres; Dans cette ſuppoſition dis-je, ſi l'on hauſſoit l'argent d'un tiers, & que les marchandiſes reſtaſſent au même prix, 225000. l. que nous donneroient les étrangers, ou en argent, ou en lettres de change, acheteroient les marchandiſes que nous leur vendons 390000. livres; Ainſi les entrées, les ſorties, & nos dépenſes dans les païs étrangers étant ſuppoſées, ainſi que je viens de dire, l'*Ecoſſe* redevroit une ballance de 185000 liv. Car bien que nos marchandiſes fuſſent venduës au-

au-dessous de leur valeur, cependant les étrangers ne vendroient pas les leurs selon le prix de nos monnoyes. Ils voudroient en avoir le même prix qu'ils avoient autrefois, ou qu'ils en pourroient tirer des autres Nations.

On dira peut-être, que nos denrées & nos manufactures surpassant la consommation que nous en faisons, les étrangers les rechercheroient avec plus d'empressement, si on les vendoit à meilleur prix.

Je répons, que s'il y avoit chez nous abondance d'argent, nous augmenterions considérablement nos manufactures & nos denrées; mais je suis convaincu, que nous n'avons pas plus de marchandises, que nous n'en consumons, ou que nous n'en transportons. Mais supposé, que de vendre ses marchandises à meilleur marché, cela en occasionnât la recherche; supposé encore, que la recherche en augmente la quantité, jusqu'à la somme de 100000. liv., & enfin que le bas

prix des marchandises n'en augmente pas la consommation interieure ; cependant malgré toutes ces suppositions, nous n'y gagnons absolument rien: Nous sommes dans le même état qu'auparavant: Nous redevrons toûjours une balance de 20000 l. & par consequent, ce sera les étrangers & non pas nous, qui profiteront de l'augmentation de nos denrées & de nos manufactures. Mais d'ailleurs cet aggrandissement de commerce est entierement imaginaire. Je veux supposer, que la recherche de nos marchandises sera plus grande : mais manquant d'argent, pouvons-nous occuper d'avantage de monde que nous faisons ? & pouvons-nous, par consequent, faire aucune augmentation, ni de denrées, ni de manufactures ?

Il en est qui pensent, que le haussement des espéces étrangeres, les attireroit dans le Royaume.

Je répons, que bien que l'écu fût mis au double de sa valeur, ce-

cependant, si *l'Ecosse* redoit la balance, le change sera contre nous; & il n'est pas à supposer, qu'un Marchand Anglois, par exemple, envoyera de l'argent en *Ecosse*, lorsque pour 100. Ecus qu'il paye à *Londres*, il en peut avoir en *Ecosse*, & dans les mémes espéces 105. ou 106. liv.

Si la balance du commerce étoit égale, & que les monnoyes étrangeres fussent haussées, & celles d'*Ecosse* conservées sur le même pied, il est vrai, qu'on apporteroit dans le Royaume les espéces étrangeres; mais aussi on transporteroit pour une plus grande somme d'argent d'*Ecosse*. Aucune Nation ne gagne jamais rien à hausser ses monnoyes, si en même tems, les marchandises ne haussent pas à proportion. (*exemple.*) Si les étrangers apportent de l'argent pour achat de nos denrées, & que cet argent vaille moins chez nos voisins que chez nous, le retour des denrées en sera moindre à proportion, Et

d'ailleurs nous perdrons le profit du transport de nos marchandises.

Supposé qu'on n'apportât plus de marchandises étrangéres en *Ecosse*, & que nous ne fissions plus de dépenses dans les païs étrangers, l'*Ecosse* deviendroit riche de tout l'argent ou en lingots ou monnoyé qu'on y apporteroit. Mais dans cette supposition nos richesses auroient pour cause la conservation des espéces dans leur valeur naturelle; car on en apporteroit en plus grande quantité, pour acheter la même quantité des denrées.

Si nous pouvions nous passer de commercer avec les étrangers, nous pourions hausser nôtre argent & l'allier, ensorte, que 100. liv. auroient pour le commerce domestique le même effet qu'un million. Mais alors il y auroit cet inconvénient, que si l'on souffroit qu'un étranger vint s'établir en *Ecosse*, il pouroit acheter la plus grande partie de nos terres pour une très petite somme; & qu'un homme riche

che chez nous feroit dans les païs étrangers fort peu de figure.

On évaluë les marchandises par l'argent. Ainsi à moins que les denrées ne haussent à mesure de l'argent, on les met au-dessous de leur valeur. Si le revenu annuël de l'*Ecosse*, tant en denrées qu'en manufactures, est de 2. millions, que son argent monnoyé soit de 100000 l. & qu'on hausse les monnoyes de 20 pour 100., il y auroit en *Ecosse* en argent 120000. liv. & si les denrées ne haussent que de 10 pour 100, cette somme de 120000 liv. ne vaut pas d'avantage que ne faisoient 110000 liv. avant le haussement de monnoyes. Elles n'achetent que la même quantité de marchandises. Tellement que par cette politique on augmente la dénomination de l'argent de 20000. liv. mais cette somme comparée à la valeur de nos marchandises, n'est en effet que de 10000. livres. Donc la mesure par où l'on évaluë les marchandises étant haussée dans

ſa dénomination de 20. pour 100. & les marchandiſes ne hauſſant que de dix, il ſuit, que l'*Ecoſſe* après l'eſpace de 40. ans aura 4 millions de moins, & ainſi à proportion. Et tout homme qui vendra ſes biens fonds, en recevra la dixiéme partie de moins qu'auparavant, ſoit qu'il les vende en argent ou en denrées étrangéres.

Prenons pour exemple de ce que je viens de dire la *France* & la *Hollande*. En *France* la dénomination de l'argent eſt plus haute que dans les autres païs; Mais cela n'empêche pas le tranſport de ſon argent. Lorſque le Louïs-d'Or étoit à 12. liv. la balance étoit contraire à la *France*, de 10 pour 100. & ainſi l'on donnoit à *Paris* 110 Louïs-d'Or pour en avoir 100. à *Amſterdam*, de même peſanteur & de même alloi. Et comme ils ne paſſoient en *Hollande* que pour 9. florins, argent de banque, on gagnoit 10. pour cent de les y tranſporter.

Quand le Louïs-d'Or a été à 14

liv.

liv. la balance, ne leur a pas été moins défavorable, elle leur étoit toûjours contraire de 10. pour 100. & les profits du transport étoient les mêmes. Ainsi, loin que le haussement d'argent ait rendu la balance favorable aux François, qu'au contraire, il leur a beaucoup nui; car leurs denrées ne haussant pas à proportion, ils les ont vendu à trop bas prix, & ont acheté celles des étrangers beaucoup plus cherement qu'autrefois. Ce qui fait non seulement que la balance leur est contraire, & qu'on transporte leur argent en plus grande quantité, mais elle met hors de travail, tous ceux que cet argent qu'on a transporté auroit pû occuper. Cela par consequent diminuë le revenu & la valeur du païs, aussi-bien que ses manufactures, & que le nombre de ses habitans.

L'on croit, qu'on fabrique des Loüis-d'Or en *Hollande*, lesquels on transporte en *France*, où ils pas-

sent pour 14. l. & on assure, qu'au tems, où l'on rognoit l'argent *d'Angleterre*, & que les guinées valoient 30. Schellings, on y en envoyoit un bon nombre de *Hollande* On se trompe. Depuis que j'ai quelque idée du change, un Louïs-d'Or à *Amsterdam*, soit vieux, soit nouveau, à cause de la balance duë par les François, y a toûjours valu davantage qu'à *Paris*. Et au tems qu'on rognoit l'argent en *Angleterre*, la guinée en *Hollande* valoit plus à cause du change qu'elle ne faisoit en *Angleterre*. Ceux qui ignoroient le change, ont pû faire ce commerce, mais ils auroient fait de plus grands gains par le commerce du change. Il y avoit à gagner de porter des guinées & des Louïs-d'Or d'*Angleterre* & de *France* en *Hollande*. On y donnoit une livre sterl. pour 8. florins & même au-dessous; & le change d'*Amsterdam* à *Paris* est depuis 8. ou 10. ans, passé toûjours au désavantage de la *France*. J'ai

vû

vû le tems, où une livre ſterl. ſe donnoit en *Hollande* pour 7. flor. 13. ſols; & l'écu de *France* de 3 livres pour 37. ſols, j'entends des ſols d'*Hollande*. Et je l'ai vû donner à *Londres* pour 39. ſols & ½.

Le hauſſement d'argent en *France*, c'eſt lever d'une maniére prompte, une taxe ſur le peuple, & de façon qu'il en ſente moins le fardeau. Lorſque le Roi hauſſe le Louïs-d'Or de 12. à 14. livres, on le prend à la monnoye pour 13. l. & on le rend à 14. liv. Par-là le Roi gagne une livre ſur chaque Louïs; & cette taxe monte à 20. ou 25. millions, & quelquefois d'avantage, ſelon la quantité d'argent qui eſt dans le Royaume. Mais loin que par là on augmente la circulation de l'argent, qu'au contraire elle en eſt arrêtée; c'eſt que pluſieurs le gardent, juſqu'à-ce qu'ils trouvent l'occaſion de le faire paſſer en Hollande, d'où par lettres de change, on leur fait un retour d'une ſomme égale, à celle

que les directeurs des monnoyes lui auroient donné en nouvelles espéces, & outre cela 8 ou 10. par cent, selon que le change est favorable aux Hollandois. D'autres qui n'en veulent pas hazarder le transport, le gardent jusqu'à ce que les nouvelles espéces soient décriées, & ainsi gagnent la partie de leur argent, qui auroit été au profit du Roi. Cette taxe est très onereuse au petit peuple.

Il est généralement cru, que les monnoyes d'Hollande, ne valent pas, ce qu'on les fait passer. On se trompe. L'argent de leur banque, en quoi ils font leurs principaux payements, vaut mieux que l'argent d'*Angleterre*: leurs Ducatons sont à 3 flor. & l'autre argent de banque à proportion. Pour les espéces courantes, il n'y a que quelques Schellings, qui ne sont pas tout-à-fait de même finesse ou de même pesanteur que les autres. Mais ils n'ont jamais eu dessein de les monnoyer tels. C'est là un abus,

abus, occasionné par le trop grand nombre de Villes, qui ont droit de monnoyage. Et pour preuve, c'est que cet abus, n'a pas été plûtôt découvert, que ces Schellings, ont été décriez à 5 sols & ½.

Quelques personnes, sont pour le haussement des monnoyes, parce, disent-ils, *qu'alors on transporteroit plusieurs de nos denrées, ce qu'on ne fait pas présentement, à cause du peu de profit qui revient de leur transport. (exemple) La valeur de* 100. *liv. en serge, ne se vend en* Hollande *que* 120 *liv. Or qui en veut faire le transport à* 20 *pour* 100. *de profit? Mais si la monnoye étoit haussée, & que la serge ne haussât pas à proportion, avec* 100. *liv., on acheteroit pour* 120 *liv. de serge, & cette somme valant en* Hollande 144. *livres, on n'auroit plus de repugnance d'en faire le transport.*

Mais c'est la même chose, que si un Marchand, qui a 100 différentes sortes de marchandises, & à qui on offriroit 30. pour 100 sur

90 espéces de ses marchandises, & 10 par 100. sur le reste, augmentoit d'un quart ses poids, ses mesures & ses aunes, & vendoit ses marchandises au même prix qu'auparavant, il perdroit par cet expédient, & de même fera toute Nation qui hausse ses monnoyes.

Par-là même raison, ce seroit une perte pour l'*Ecosse*, si elle transportoit toutes ses denrées, sans payer de droits. Ce privilége ne doit être accordé que selon la valeur des marchandises dans les païs étrangers.

Le grand moyen d'encourager le transport des denrées qui rapportent peu de profit, est d'allouër un tant au transporteur. (*exemple*) Nos serges, transportées en *Hollande* ne rapportent que 20. pour 100. de profit, donnez 10. pour 100. & vous en encouragerez la sortie. Cette somme n'est pas perduë pour la Nation. Elle la regagne par la manufacture, & par le transport même des serges.

Il se peut démontrer que 10 ou

15000.

15000 l. appliquées de cette façon, occasioneront le transport de 100000 l., & que ces 10 ou 15000 l. ne seront point perduës pour la Nation. Car si l'on donne cet allouëment à A. B. & à C. D., tous deux Ecossois, c'est la même chose à la Nation, que si on ne leur avoit rien donné. Ces allouëments sont pris du fonds pour le support du gouvernement. Mais s'il y avoit un fond National pour encourager le commerce, il pourroit être considérablement étendu, & l'on pourroit vendre ses denrées à meilleur prix que les Nations qui n'auroient pas le même avantage. Mais il faut toûjours supposer, qu'il y a assez d'argent pour occuper le peuple.

Monnoyer la vaisselle, c'est en perdre la façon, ce qui va à un sixiéme; & d'ailleurs, ce n'est pas augmenter considérablement les espéces. Au tems de la restauration, nous avions peu de vaisselle. Il n'y avoit pas long tems, que toute la vieille avoit été monnoyée.

Et

Et depuis lors, on n'en a fait, une année pour l'autre, que pour 500. livres par an. Et comme il s'en est déja fondu une grande partie, & qu'on en a beaucoup transporté, le reste viendroit à peu de chose. La vaisselle, apportée des païs étrangers, appartient la plûpart à des personnes de qualité, qui avant que d'en perdre la façon, l'enverront plûtôt ailleurs. Et en cela, ils font le bien de la Nation, pourvû néanmoins, qu'ils n'en dépensent pas la valeur dans les autres païs. Ils en tireront davantage que s'ils la faisoient monnoyer.

Quelques-uns sont pour allier l'argent, & voudroient, que l'avantage de l'alloi, fût pour les propriétaires de la vaisselle. Ils supposent, que la dénomination de ce nouvel argent seroit une fois plus haute, & que d'un écu de vaisselle, on en retireroit deux écus, en argent allié. Mais cette supposition avoüée, croit-on que les propriétaires voudront apporter leur vaisselle à la mon-

monnoyes, cette vaisselle venduë en *Angleterre*, & payée en lettres de change, leur pouvant raporter près de deux écus & demi; car le change sera alors au dessus du pair, & ils gagneront six sols par once, du travail de leur vaisselle.

S'il faloit en venir à cet expedient, de monnoyer la vaisselle, le transport de toute celle qui raporteroit plus que sa pésanteur & que sa finesse, devroit être permis, à condition néanmoins, qu'on en feroit rentrer la valeur dans le Royaume, ou en lingots ou en espéces.

Il en est qui proposent de retrancher la consommation des marchandises étrangeres, & nos dépenses en Angleterre. La balance, disent-ils, *seroit alors à nôtre avantage, & nous deviendrions riches, au lieu que nous devenons tous les jours plus pauvres.*

Un tel réglement seroit suivi de plusieurs difficultez. 1. Comme il diminueroit considerablement les revenus de la Couronne, c'est une gran-

grande queſtion, ſi Sa Majeſté y voudroit donner ſon conſentement, à moins qu'on ne lui offrît un équivalent. 2. Comment déſaccoutumer tout d'un coup les peuples, des denrées étrangéres, auxquelles ils s'étoient habituez? Pouroit-on les empécher, d'y en faire entrer furtivement? 3. Nos Rois reſidant en *Angleterre*, nous ſommes dans la néceſſité, d'y avoir nos Miniſtres d'Etat; & comme d'ailleurs les plaiſirs ſont en plus grande abondance à *Londres*, qu'à *Edimbourg*, nos Gentils-hommes, continueront, malgré toutes nos Loix, à aller à *Londres*, ou pour briguer des emplois, ou pour y ſatisfaire leurs plaiſirs.

Mais ſoit, le Roi conſentira à un pareil réglement, ſoit qu'on lui donne un équivalent ou non: le peuple d'ailleurs n'y contreviendra jamais, & enfin on épargnera chaque année 20000 l. ſur la dépenſe qu'on faiſoit dans les Païs étrangers; tellement que l'entrée des mar-

marchandiſes étrangeres & nos dépenſes, ſerónt de 60000 l. moins que l'année paſſée: cependant je crains, que malgré toutes ces ſuppoſitions, il n'y ait encore des difficultez, qui rendront inefficace un pareil réglement.

I. Suppoſé que la balance que nous devons pour l'année paſſée ſoit de 20000 l. & que nous épargnions tant ſur nôtre dépenſe, que ſur l'entrée des marchandiſes étrangeres 60000 l., ceux qui propoſent ce réglement s'imaginent, qu'il nous ſeroit redû par les étrangers 40000 l.; mais je dis que la Banque ayant diſtribué en billets, pour 60000 l. plus qu'elle n'a dans ſon fond, & nos Marchands ayant payé aux étrangers la balance duë de 20000 l., il eſt évident, que nos eſpéces ont diminué de 80000 l., & que par conſéquent le tranſport pour l'année prochaine en ſera d'autant moindre: C'eſt que l'argent tranſporté auroit pû mettre au travail pluſieurs perſonnes, qui faute

faute d'occupation reſtent oiſifs. Donc, nonobſtant ce réglement, la balance duë aux étrangers l'année prochaine ſera plus conſidérable, que celle de cette année.

II. L'entrée de 40000 l. de marchandiſes étrangeres, ſelon leur premier achat, & la dépenſe de 20000 l. dans les autres Païs, diminuë à proportion la conſommation de nos denrées. Car leur tranſport eſt plus ou moins conſidérable, ſelon qu'on en conſume plus ou moins. Or ce réglement obligeant à une plus grande conſommation des denrées du Païs, il ſuit invinciblement, que le tranſport en feroit moins conſidérable.

III. Pluſieurs Marchands, transportent de nos denrées quoi qu'à peu de profit; parce, qu'ils font des gains conſidérables par leur retour, qui eſt en marchandiſes étrangeres. Mais par ce nouveau réglement, on diminuë ſans contredit le tranſport de nos denrées.

IV. Si on deffend l'entrée des mar-

marchandises étrangeres, ou qu'on y mette de grands droits, les étrangers à leur tour, se passeront aussi des nôtres.

Quand même on accorderoit, qu'il n'y a nulle difficulté à régler la balance du commerce, & quand même nous suivrions la même méthode qu'on fait en Hollande, il est vrai, que nous deviendrions riches, mais leurs richesses hausseroient aussi à proportion des nôtres; & en 50 ans de tems, l'Ecosse comparée à la Hollande, seroit aussi pauvre qu'elle est présentement.

De deux Païs, d'ègal revenu, & aussi peuplez l'un que l'autre &c. Si *l'un* ayant 100000 l. en argent, vivant de son propre revenu, & transportant la premiere année pour 20000 l. de ses denrées, & la seconde année pour 25000 l. & ainsi de suite; & l'*autre* ayant 20 millions en argent, & consumant au delà de ses revenus, ensorte qu'il redoit la premiere année un million

lion & la seconde 1200000 l. & ainsi de suite: Dans cette supposition dis-je, cette derniere Nation sera bien-tôt pauvre & l'autre bien-tôt riche. Mais si le peuple riche de 20 millions se retranche à proportion de l'autre, il se conservera dans son pouvoir & dans ses richesses.

Vû le peu que nous avons, de l'argent qui est en *Europe*, & vû, combien le commerce dépend de l'argent, je ne vois pas qu'il soit pratiquable, de rendre nôtre condition meilleure, que par l'augmentation des especes. Si on peut le faire sans argent, il faut avouër, qu'on peut le faire avec plus d'avantage, lors qu'on n'en a pas la disette.

La Banque, ne peut pas augmenter de beaucoup les especes. Le crédit étant volontaire, ne se maintient, que par la quantité d'argent qui est dans le Païs. Et quoi-que la Banque n'eût pas encore manqué, il étoit impossible, qu'elle

qu'elle maintint long-tems son crédit ; Car l'*Ecosse* n'a pas assez d'argent, pour faire circuler autant de billets qu'il est nécessaire pour payer les frais de la Banque, & l'interêt dû aux propriétaires.

On dit, que les propriétaires de la Banque ont dessein de petitionner le Parlement pour de nouveaux priviléges. Je ne puis rien dire de positif sur leur dessein, qui n'est pas encore public : je dirai seulement en général, que si de nouveaux priviléges leur sont accordez, ce ne sera plus la même Banque ; ou au moins elle n'aura plus la même nature. Or dans l'un ou l'autre de ces deux cas, personne ne doit être exclus de ces nouveaux avantages.

Lorsqu'une Banque est établie par autorité du Parlement, toute personne peut y avoir part, & celui qui s'y adresse le premier est préféré à ceux qui viennent après. (*exemple*) A. B. & C. D. n'ont pas souscrit à la Banque dans son pre-

mier établissement ; parce qu'ils n'en croyoient retirer nul avantage. Aussi long-tems donc, que ses premiers souscripteurs, peuvent la soutenir, eux seuls ont droit d'y avoir part, ou ceux à qui ils ont vendu ce qu'ils avoient dans la Banque. Mais du moment que de nouveaux privileges sont accordez, A. B, C. D. & toute la Nation est en droit d'éxiger leur part à ces nouveaux privileges : Ou si on le leur refuse, on ne peut leur refuser le droit d'ériger eux-mêmes une Banque, avec les mêmes privileges. Et en effet, il seroit bien dur de leur refuser les mêmes avantages, s'ils offrent de donner, les mêmes suretez. Et il est certain, que cette Banque ne peut pas suppléer aux besoins d'argent où l'*Ecosse* se trouve.



CHAP.

CHAP. V.

Que tous les Projets qu'on a fait jusqu'ici, pour l'augmentation des espéces, ou pour l'établissement du crédit, &c. ensorte qu'on promette de payer en espéces, sont tous inefficaces. Que l'argent est beaucoup tombé de sa premiere valeur. Que les bien-fonds ont augmenté de prix. Que l'argent peut perdre le haut prix que lui a donné son monnoyage.

LA puissance & les richesses d'une Nation, consistent dans le nombre de ses habitans, & à avoir des magasins de toutes sortes de marchandises, domestiques & étrangeres. Or ces avantages dépendent du commerce, & le Commerce de l'ar-

 gent.

gent. Donc, pour être riche & puissant à proportion des Nations voisines, il est nécessaire d'avoir autant d'argent qu'ils en ont. Car les meilleures Loix, s'il y a manque d'argent, ne peuvent, ni faire occuper le peuple, ni augmenter le revenu des terres, ni encore moins étendre le commerce & les manufactures.

On a usé de divers moyens, pour se conserver l'argent & pour en augmenter la quantité. On en propose encore d'autres, mais tous suivis de plusieurs difficultez, & ces difficultez même enlevées, incapables de fournir assez d'argent pour enrichir le Païs, pour étendre le commerce, ensorte qu'il aille de pair avec celui des autres Nations.

Le crédit, quand il promet de payer en argent, doit garder avec l'argent une certaine proportion. Or nous avons si peu d'espéces, que le crédit fondé sur le payement en argent, ne peut être que très peu considérable. Il

Il reste donc à examiner, si l'on peut avec la même sureté, & avec la même aisance, donner à d'autres matiéres qu'à l'argent, l'usage dont il est en possession.

Par ce que j'ai dit au *Chapitre prémier*, sur l'usage de l'argent, il est clair, que toute autre matiére, qui a les qualitez requises au monnoyage, peut-être convertie en argent, & avoir la valeur nécessaire pour la sûreté & pour la commodité. Ce n'a pas été fantaisie, si l'on s'est servi de l'argent pour le monnoyage. Il avoit à cette fin toutes les qualitez requises.

Je vais donc tâcher de prouver, *qu'il* peut y avoir une autre monnoye que celle d'argent, *que* cette autre monnoye, aura dans un plus haut degré toutes les qualitez de celle d'argent, & outre cela plusieurs autres que celle-ci n'a point, *que* pour cette raison, cette derniére seroit préférable à l'autre, quand même l'argent seroit du crû de *l'Ecosse*; & enfin, *que* par cette mon-

noye, le peuple peut-être occupé, le terroir bonifié, les manufactures encouragées, le commerce étranger & domestique étendu, & enfin les richesses & l'abondance portées au point où on le desire.

Et d'ailleurs, ce que je propose, on le trouvera sûr, praticable, & avantageux à *l'Ecosse* en général, & à chaque Ecossois en particulier.

Mais comme j'offre de prouver, que ce que je souhaiterois, qui fût subsistué à l'argent est mieux qualifié à cet usage : je vais montrer, avant que d'entrer plus avant en matiére, les défectuositez de la monnoye d'argent, & qu'elle ne répond, ni ne peut répondre au but du monnoyage.

L'argent, est la régle pour évaluër, & pour échanger les marchandises, & enfin c'est en argent que les contracts ou les pactions sont payables.

L'argent, ne tient pas lieu de gages, ainsi que l'ont appellé quelques-uns.

ans. C'eſt la valeur d'une choſe qu'on paye, ou qu'on s'oblige de payer. Valeur par où le vendeur eſt ſuppoſé de pouvoir dans la ſuite & ſelon ſes beſoins, acheter la même quantité de denrées, ou d'autres de même valeur. Or l'argent en eſt la valeur la plus aſſurée, ſoit qu'on le paye immédiatement, ſoit qu'il s'agiſſe de contracter, ou d'évaluer les marchandiſes. Car il n'y a rien de moins ſujet à varier de prix.

Cela poſé je dis, que la monnoye d'argent eſt plus incertaine dans ſa valeur que d'autres matiéres; Elle eſt par conſequent moins qualifiée au monnoyage.

Le pouvoir qui eſt dans le Souverain de changer les dénominations de la monnoye d'argent, ou de l'alterer dans ſon alloi & ſa fineſſe, lui ôte la principale qualité au monnoyage. Dans les païs où cela arrive ſouvent, les contracts payables en monnoye d'argent ſont plus incertains que dans l'état pri-

mitif de troc ou d'échange. (*exemple*) Si je prête 100. écus, à A. B. qui s'engage par contract, à les payer dans le terme d'un an, mais qu'au bout, de six mois, le $\frac{1}{2}$. écu soit mis à un écu, alors 50 écus payent la somme prétée ou contractée.

Mais bien-que le Magistrat, n'alterât jamais les monnoyes d'argent, ni dans la dénomination, ni dans l'alloi, néanmoins elles seroient plus incertaines dans leur valeur que d'autres matiéres.

Les denrées de même espéce, & de même quantité varient dans leur prix, selon ou leur quantité, ou leur recherche plus ou moins empressée. La combinaison dis-je de ces deux causes, les met à plus haut ou à plus-bas prix, & égalise leur valeur, à une plus grande ou une moindre quantité ou d'argent ou de denrées.

L'argent, ou en lingots ou en espéce, varie de même en valeur, à proportion de sa quantité, & de la de-

demande qui en eſt faite. Et ſelon la rencontre de ces deux cas, les denrées ſont auſſi dites ou chéres ou à bas prix, mais ſouvent c'eſt abuſivement; c'eſt les eſpéces, qui ſont plus ou moins cheres, qui ont plus ou moins de valeur, & qui ſont égales en prix, à une plus grande, ou à une moindre quantité de denrées.

La quantité des matiéres periſſables, comme les graines, &c. eſt ſelon leur demande: Et leur prix continuë toûjours le même ou à peu près.

Mais la quantité des materiaux durables, comme ſont les métaux &c. ſurpaſſent quelquefois la recherche qu'on en fait, & alors leur prix diminuë.

En *Europe* la quantité d'argent, en lingots ou en eſpéces, y eſt augmentée de tout ce qu'on y en apporte, au delà de ce qu'on y conſume, ou de ce qu'on en tranſporte. J'avouë, que la recherche en eſt devenuë aſſez grande, mais néanmoins non pas à proportion de

ſa quantité ; car 1. la même quantité d'argent, ne peut plus acheter la même quantité de denrées qu'elle faiſoit autrefois 2. l'intérêt de l'argent étoit autrefois de 10 par 100. ce n'eſt aujourd'hui que ſix, & en Hollande que 3 ou 4.

Tant que le Prince tient l'argent dans ſa valeur naturelle, l'once en vaut 62. ſols & l'écu 60. ce qui fait que tout changement dans ſa valeur, paroit inperceptible au peuple. Si la meſure d'orge ſe vend cette année ½. écu & 40. ſols, la ſuivante, cette difference de prix, peut venir indifferemment de la difference dans la quantité & dans la recherche de l'orge ou de l'argent. Celle de l'argent, peut occaſioner cette difference de prix, tout comme celle de l'orge.

Si l'année paſſée, 100. brebis ſe ſont venduës 100. écus, & que le vendeur, en achete cette année 100. autres, bien que le nombre des brebis, & leur recherche ſoit pré-

présentement le même ; cependant, s'il y a cette année plus d'argent qu'en l'autre, & si la recherche n'en augmente pas à proportion, les 100. brebis seront égales en valeur à une plus grande somme d'argent, Tellement, que cette année, l'argent aura baissé de prix. Mais si la quantité d'argent & sa recherche, est aussi grande cette année que l'autre, & le nombre des brebis moindre & la recherche plus grande, alors 100. brebis égaleront en valeur, une plus grande quantité d'argent, & selon cette supposition les brebis auront haussé de prix.

Donc, bien-que le Prince ne fît jamais d'alteration dans les monnoyes, néanmoins entant que métal, elles sont sujettes à varier dans leur prix ; Variation qui sera toûjours occasionée, ou par leur quantité, ou par leur recherche plus ou moins avide. Par consequent, tout homme, qui reçoit une somme en payement, est incertain par

deux raisons, si cette somme suffira pour acheter, lorsqu'il en aura l'occasion, la même quantité de denrées qu'il a vendu, ou d'autres denrées de même valeur. *L'une* qu'il peut arriver de la variation dans la valeur de l'argent. *L'autre* que les denrées elles-mêmes peuvent changer de prix.

Et cette incertitude subsistera, quand même & l'argent & les denrées, seroient d'une qualité toûjours fixe.

On remédieroit beaucoup à cette variation de prix dans les denrées, variation comme je viens de dire occasionnée par leur quantité, ou par leur recherche plus ou moins grande, si l'on en tenoit des magazins. Pour ce qui est de leur variation occasionnée par le plus ou le moins de quantité & de recherche des espéces, on ne peut, pas la prévenir, tant que les espéces sont en monnoye d'argent.

Que l'argent soit de moindre valeur, qu'il n'étoit autrefois, on

peut-

peut en juger par le prix des denrées, des terres, & des espéces mêmes, il y a 200. ans.

Par un arrêt de 1520, les vins rouges de *France*, ne doivent se vendre aux Tavernes que 6. sols d'*Ecosse* la pinte, & *l'ale* que 20 sols d'*Ecosse* le Gallon.

L'an 1526. les moulins appartenant à la Ville étoient affermez pour 400. marcs d'*Ecosse*, ils en rendent présentement 13000.

Par acte du cinquiéme Parlement sous la *Reine Marie*, l'an 1551, les vins de *France*, sur les côtes du Nord & de l'Est, ne doivent se vendre, le tonneau de vin de *la Rochelle*, que 16 liv. & celui de vin de *Bourdeaux* que 20 liv., la pinte de vin blanc de *Bourdeaux* que 10. sols, & celle de vin de *la Rochelle* que 8. Et aux côtes du West, le tonneau de vin de *la Rochelle* étoit taxé à 12. ou 13. l. d'*Ecosse*, & celui de *Bourdeaux* à 16. liv. 8. sols, la pinte de vin de *Bourdeaux*, & 6 sols celle de vin de *la Rochelle*.

Tellement qu'aujourd'hui 100 livres, ne peuvent pas achêter, ce qui ne se vendoit il y a 200 ans que 5 liv. Et cependant, les denrées n'étoient pas en plus grande abondance alors, & n'étoient pas moins cheres qu'elles le sont aujourd'hui. Tout au contraire, comme l'esprit de ces actes, est de régler le prix des denrées, il est raisonnable de penser, qu'elles étoient en moindre quantité qu'à présent, il n'y en avoit pas assez pour satisfaire à la demande de tout le monde. Mais l'argent depuis lors ayant augmenté au delà de sa recherche, & ayant été alteré par le Prince, est tombé de son haut prix, & présentement 100. liv. ne valent pas plus que ne faisoient 5. liv. il y a 200. ans.

Depuis ce tems, les terres ont été considérablement bonifiées. Il paroit par les vieux rentiers, & par de justes computations, que ce qui ne payoit il y a 200. ans qu'une mésure de blé en paye présentement deux.

L'in-

L'intérêt de l'argent étoit alors à 10. pour 100. Et comme 384. acres étoient affermez à un boisseau l'acre, leur valeur n'étoit que de 100. liv., car l'intérêt de cette somme étant de 10. les 384. acres ne rapportoient en denrées, que ce qu'on vendoit pour 10 livres. Mais comme les biens de terre sont préférables à l'argent, pour plusieurs raisons, on peut conjecturer, que ces 384. acres étoient évaluez à 140. liv.

Ainsi donc, l'argent, étant considérablement augmenté depuis ce tems-là, & ayant reçû de plus hautes dénominations, c'est une conséquence nécessaire, qu'il est aujourd'hui de moindre valeur, qu'il n'étoit autrefois. L'intérêt en est plus-bas, on en donne une plus grande quantité pour la même quantité de denrées, & enfin les biens-fonds ne se vendent plus pour la même somme qu'autrefois.

La maniére de prêter de l'argent en *France*, & comme je le sup-

poſe dans les autres païs Catholiques Romains, eſt par voye d'intérêt perpétuel. Le debiteur peut ſe rachêter de ſa dette, & le créditeur peut en diſpoſer, & la remettre à qui bon lui ſemble, mais il n'a pas le droit d'en exiger le payement. Et tant que le créditeur eſt en pouvoir d'exiger la ſomme prétée, c'eſt une uſure par leurs loix de prendre aucun intérêt, bien que le terme du payement tombe pluſieurs années après l'emprunt. Suppoſé, qu'il en eût été de même en *Ecoſſe*, il y a 200. ans, & que A. B. riche de 280. l. eût prété cette ſomme à C. D., pour achêter une terre de 768. acres, laquelle terre lui rapportoit, tous frais faits 768. ſacs de graine, A. B. ſe mourant, croit laiſſer à ſon fils de quoi vivre honêtement, car 28. l. qui eſt l'intérêt de 280., ſont égales en valeur à 768 ſacs de graine; mais l'intérêt venant à baiſſer de 4. ou 5. pour 100. les eſpéces d'ailleurs hauſſant dans leur dénomination,

tion, & enfin l'accroiſſement des eſpéces, les mettant à plus bas prix, les 28. liv. qui lui ſont payées pour l'intérêt de 280. liv. ne valent pas plus que la 57. partie du revenu de C. D. Je ſuppoſe que le terroir a été bonifié, & que les biens fonds ont hauſſé de prix.

C'eſt une obſervation qu'on a faite en *France*, que depuis 1500. juſqu'à 1640. ou 1650. les bien-fonds ont doublé de prix chaque 30. ans. Une terre, qui en 1500 valoit 100. liv. en valoit 200. en 1530. 400. en 1560., & ainſi en augmentant, juſqu'à 1640 ou 1650. que le prix en a continué à peu près le même.

En *Angleterre*, on donne préſentement 20. fois plus d'argent pour la même quantité de denrées, qu'on ne faiſoit, il y a 200 ans. On penſe, que c'eſt les denrées qui ont hauſſé, c'eſt une erreur; Les denrées ont conſervé leur prix, mais c'eſt l'argent qui eſt tombé de ſa premiére valeur.

A

A proportion que la demande des denrées a augmenté, leur quantité est aussi devenuë plus grande ou à peu près. Et ainsi leur valeur est la même qu'elle étoit y a 200. ans. Pour les terres, elles valent davantage qu'alors; On les a bonifiées, & elles produisent plus qu'autrefois, & d'ailleurs la recherche en est plus grande, bien que la quantité en soit la même. Mais l'argent, est de beaucoup moindre valeur. Sa quantité a augmenté au delà de sa demande.

Les denrées conserveront toûjours avec leur demande la même proportion, où elles sont à présent, ou à peu de difference près. Et par consequent elles seront toûjours, ou à peu près de même prix. (*exemple*) Si la quantité d'avoine surpasse la demande qui en est faite pour la consommation ou pour emplir les Magazins, le surplus n'en est d'aucun prix, & l'on n'en semera plus en aussi grande quantité. Mais si les années suivantes,

la

la demande en ſurpaſſe la quantité, il faudra y ſuppléer par les Magazins des années précedentes. Que ſi cela ne ſuffit pas encore, il n'eſt pas à ſuppoſer, que cette diſette dure plus d'un an ou deux.

Les terres continueront à hauſſer de prix, car elles ſont capables d'un plus grand rapport, & d'ailleurs, leur quantité étant toûjours la même, leur demande peut augmenter.

Pour l'argent ou monnoyé ou en lingots, à meſure qu'il augmentera au dela de ſa recherche, il tombera de prix de plus en plus. Et il eſt étonnant, que malgré ce que chacun fait, que la même quantité d'argent, n'achete pas aujourd'hui la même quantité de denrées qu'elle faiſoit il y a 200; néanmoins pluſieurs ne veulent pas convenir, que l'argent ſoit à-préſent de moindre prix. Si une barrique de vin en *France*, y eſt égale en valeur à 40 ſacs d'avoine, tant que la

la qualité, la quantité & la demande de l'un & de l'autre seront égales, les 40. sacs d'avoine ne vaudront jamais ni plus ni moins de vin; Mais le moindre changement, dans leur demande, leur qualité & quantité, égalisera la valeur d'une moindre quantité de l'un, à une plus grande quantité de l'autre. De même si la barrique de vin de *France* vaut 40. écus, elle restera à ce prix, jusqu'au premier changement de la quantité, de la qualité, & de la demande du vin ou de l'argent.

Pourquoi la quantité d'argent en surpasse-t-elle la demande? La raison en est claire. C'est que les Espagnols en apportent en *Europe* autant qu'ils en peuvent tirer de leurs mines. Et bien qu'ils n'en fassent pas entrer en *Angleterre*, cependant il y est d'autant à plus-bas prix qu'il y en a d'avantage dans le reste de *l'Europe*.

On pourroit objecter, que la demande de l'argent en surpasse présentement

la

la quantité. Je répond, que bien que cela fût vrai, cependant la demande n'en a pas augmenté à proportion de la quantité. Il y a 200. ans, que l'intérêt en étoit à 10. pour 100., présentement ce n'est que 4. 5. ou 6. Or si la demande étoit allée de pair avec la quantité, l'intérêt en seroit encore à 10. pour 100., & on en acheteroit la même quantité de denrées qu'autrefois. Si A. B. qui a 1000. liv. à prêter, s'obstinoit à en demander 10. pour 100. d'intérêt, & 3 ou 4000. acres pour assurance de sa somme, ainsi qu'il se pratiquoit il y a 200. ans, il ne trouveroit aucun emprunteur. Or si la demande de l'argent avoit augmenté à mesure de sa quantité, il en seroit de même qu'il en étoit autrefois. A. B. trouveroit à prêter son argent aux conditions qu'il desire.

On ne croit perdre que la façon & l'intérêt sur 2000. l. employées il y à 200. ans, à de la vaisselle d'argent.

gent. Mais si on en avoit acheté des terres, la rente seule en surpasseroit toute la valeur de la vaisselle.

Bien que l'argent ait si fort tombé de prix, cependant, sa valeur, est encore de la moitié ou des deux tiers trop haute en qualité de métal, & faisant abstraction de son monnoyage.

Supposé, qu'en *Europe*, le métal d'argent, ne servît plus d'espéces, sa quantité seroit la même, mais sa recherche diminueroit considérablement, & son prix tomberoit de la moitié ou des deux tiers. Car son usage, à faire de la vaisselle ; n'est pas à beaucoup près aussi nécessaire, que celui de servir d'espéces courantes.

Il est incertain, jusqu'à quand, l'argent conservera le prix que lui a donné son monnoyage. Si l'*Angleterre* faisoit ses monnoyes d'une autre matiére que d'argent, l'argent à la vérité ne tomberoit pas d'un tiers, à cause de son usage dans

dans les autres païs, mais outre qu'il en vient toutes les années en Europe au dela de sa demande, il en seroit moins recherché, & il tomberoit peut-être de 10. pour 100. Et si cette nouvelle monnoye *d'Angleterre*, n'augmentoit pas au de la de sa demande, elle conserveroit son prix, & vaudroit 10. pour 100. de plus, que ne vaut présentement la somme d'argent à laquelle elle a été substituée.

Si *l'Angleterre*, changeoit la matiére de ses monnoyes, il seroit libre aux autres Nations d'en faire autant. Et si la *Hollande* seule retenoit les monnoyes d'argent, leur prix tomberoit d'abord de 50 pour 100. On ne le rechercheroit plus avec autant d'avidité. Et 100. liv. monnoye d'*Hollaude*, remises en *Angleterre*, soit en espéces, soit en lettres de change, n'y vaudroient pas d'avantage que 50. l. de leur monnoye. Et à mesure que l'argent augmenteroit en quantité, sa valeur diminueroit encore de plus en plus.

On

On pourroit objecter, qu'en Ecosse, depuis quelques années, la quantité des denrées y est à même proportion que la demande; mais l'argent plus rare, & sa recherche la même, ou plûtôt quelque peu plus avide. Donc, si les denrées ou l'argent haussent ou baissent de prix, selon leur quantité par rapport à leur demande, l'argent, à cause de sa rareté, devroit hausser de prix, & être égal à une plus grande quantité de denrées. Cependant elles se vendent autant, que lorsqu'il y avoit une plus grande abondance d'argent.

Je répond que la valeur des denrées & de l'argent varie, selon que leur quantité & leur recherche varient en *Europe*, & non pas dans quelque Province particuliere. Nos denrées sont chez nous au même prix, que celles *d'Angleterre* sont chez eux. La quantité des unes & des autres est la même à proportion de leur demande. L'argent *d'Ecosse*, comparé avec le nombre de ses peuples & de ses terres & celles

celles *d'Angleterre*, n'est que la 40. partie, de ce qu'ils en ont, & il n'y en a que pour suppléer à la dixiéme partie de la demande qu'on en fait. Donc si l'*Ecosse* étoit incapable de commercer avec les autres païs, dans l'état où les choses y sont présentement, un écu y acheteroit la même quantité de denrées, que font en *Angleterre* 10 écus. Mais tant que l'*Ecosse* commerce avec les étrangers, & bien que l'argent y fût plus rare qu'il n'y est aujourd'hui, ou plus abondant qu'il n'est en Angleterre, bien qu'il n'y en eût que 10000. liv. ou qu'il y en eût un million, le prix des denrées ne differera jamais de celui des denrées étrangeres que de 30. pour 100. C'est que pour 30 sur 100. on peut les transporter d'un païs dans un autre. J'excepte le cas de deffenses : Elles font une différence de prix, plus considérable.

L'Auteur d'un Livre intitule, Britannia languens, *& d'autres qui ont écrit sur l'argent & sur le*

commerce sont dans la pensée, qu'en quelque païs que ce soit les denrées y tombent de prix, à mesure que l'argent y devient plus rare. Ils pensent, que s'il n'y avoit en Angleterre *que* 500. *livres, son revenu n'excederoit pas cette somme, & qu'un beuf s'y donneroit pour un sol.* Cette pensée est fausse. Le beuf pouvant être transporté ailleurs, il se vendra en *Angleterre* à peu près autant qu'en *Hollande.* Que si l'on suppose une aussi grande rareté d'espéces en *Hollande* qu'en *Angleterre*, j'avouë qu'un beuf pourra ne s'y vendre qu'un sou, mais ce sou aura la valeur de 5. liv., il achetera la même quantité de denrées que fait presentement cette somme.

Je répond de même à ceux qui pensent, que hausser les monnoyes étrangéres, les aviliroit tellement, que la même quantité de denrées, couteroit le double de ce qu'elle faisoit auparavant.

Si l'argent d'*Ecosse* augmentoit au delà de sa proportion, au reste de

de l'Europe, le prix de l'argent y diminueroit, ou pour m'exprimer en langage ordinaire, les denrées y hausseroient de prix. Mais comme ce baissement de prix chez nous, se répandroit dans le reste de l'Europe, il nous seroit de grand avantage. Nous aurions seuls le profit de la quantité d'argent, & pour ce qui est de son baissement de prix, nous n'y perdrions, qu'à proportion du reste de l'Europe. Les Espagnols gagnent à apporter de l'argent en Europe, bien qu'ils en diminuent le prix. C'est qu'ils ont tout l'avantage de la grande quantité de l'argent: pour la diminution de prix, ils n'y perdent pas plus que les autres Nations.

Donc pour me recueillir, j'ai prouvé. I. Que les monnoyes d'argent sont incertaines dans leur prix, parce qu'elles peuvent être alterées, dans leur finesse & dans leur dénomination. Aujourd'hui, l'écu ne contient pas plus d'argent que ne faisoit le ½. écu 200 ans passez.

 II.

II. Que l'argent, entant que métal, ne vaut pas aujourd'hui, la dixiéme partie de ce qu'il faisoit autrefois. Une homme riche de 100 l. en argent, possedoit plus de biens, qu'un autre qui avoit une terre de 300. acres. Mais comme les choses sont présentement, ce dernier est 50. fois plus riche que le premier.

III. Que malgré ce baissement, son monnoyage lui conserve un prix beaucoup plus haut que n'est sa valeur entant que métal. Mais il tomberoit à sa valeur naturelle, si on introduisoit des espéces de quelque autre matiére.

Vû l'état présent de l'Europe, & la France & l'Espagne étant les maîtres des mines, il semble que les autres païs, soient dans l'obligation d'introduire d'autres espéces que celles d'argent. La raison pourquoi on ne l'a pas fait jusqu'ici, est l'ignorance oû on étoit de cette matiére. Autrement, pourquoi auroit-on continué, d'acheter

cheter l'argent des Eſpagnols, au deſſus de ſa valeur, entant que métal. Chaque Prince a dequoi faire des eſpéces, répondant mieux au bût du monnoyage que non pas les eſpéces en argent.

Quiconque a des eſpéces en argent, ne peut guéres eſpérer, qu'elles hauſſeront de prix. Y a-t'-il quelque apparence, que le tranſport & la conſommation, qui en pourra être faite, ſurpaſſe jamais la quantité qu'on en fera entrer en Europe.

Et, quelle que ſoit la rareté des eſpéces dans une Nation particuliere, ceux qui ont beaucoup d'eſpéces, ne doivent pas en attendre de grands profits. Car à moins que cette rareté ne ſoit univerſelle dans tous les païs avec qui cette Nation commerce, il ne faut pas ſe figurer que l'argent y ſoit de guére plus de valeur que dans ces autres païs.

Mais, dira-t-on, *les mines des Indes occidentales peuvent manquer.* Il

est de l'intérêt des Espagnols de semer de pareils bruits. C'est le moyen de conserver le prix de leur argent. Mais si c'étoit la verité, pourquoi la France, qui par le Traité de partage, auroit pû obtenir telle autre Province de la Monarchie d'Espagne qu'elle auroit souhaité, pourquoi dis-je la France a-t-elle renouvellé la guerre. Et d'ailleurs la supposition, que les mines peuvent manquer, doit être un motif à songer à quelques autres espéces.

CHAP. VI.

Examen du projet présenté au Parlement par le Docteur H. C.

LE projet du Docteur H. C. est sous la considération d'un Comité, qui en doit faire le rapport. Et je n'en dirois mot, n'étoit, que c'est le sentiment de plusieurs, que

mon

mon projet étant le même que le sien, quoi que sous un different tour, n'est non plus pratiquable que celui qu'il a proposé. J'ai donc crû nécessaire, de donner une idée & du projet du Docteur, & de ce en quoi ce projet differe du mien.

Son projet est donc, de délivrer des nôtes ou des billets, sur de bonnes assurances en terre. Et ces nôtes doivent être cancellées chaque an de deux & un ¼. pour cent, lesquels 2. & ¼. seront payez pendant l'espace de 45. années. Il veut que ces nôtes courent, tout de même que la monnoye d'argent, c'est-à-dire selon la valeur qu'on y aura fixé.

Si l'on distribuoit de pareilles nôtes, tout Ecossois, qui a des biens-fonds, voudroit avoir part à ce grand profit, & qui est assuré. Or je ne vois pas, que cela puisse se faire.

Mais supposé, que cela fût praticable, il y auroit cet autre inconvénient, que si A. B. achetoit

une terre à 45. fois la valeur de ce qu'elle rapporte par an, C. D. qui en est le vendeur, n'en retireroit pas autant, que s'il ne la vendoit que 20. fois la valeur de son revenu annuël, mais payable en espéces d'argent. Et quelques efforts que fît le Parlement, pour la circulation de ces nôtes, personne ne les voudroit recevoir. C'est tout comme, si on vouloit faire passer la guinée pour 5. liv.

Ces nôtes selon le projet doivent être payées dans un certain nombre d'années, & sans d'autre intérêt, que ½. pour 100. qui serviroit à acquiter les frais de l'office.

Mais alors, il y auroit plusieurs préteurs & peu d'emprunteurs. Qui voudroit avoir de ces billets qu'à bas intérêt, comme seroit un & ½. ou 2. pour 100. Or cela supposé, il est évident que ces nôtes sont de beaucoup moindre valeur que l'argent.

Toute matiére quelle qu'elle soit, & qu'on a dessein de faire courir en

esépces

eſpéces, eſt de moindre valeur que l'argent, ſelon qu'on la prête à plus bas intérêt.

Nous pouvons avoir 6. pour 100 de nôtre argent en Angleterre. Il n'eſt donc pas à ſuppoſer, que nous le vouillions prêter à 2 pour 100.

Cent livres en argent rapportent, donc, le même intérêt que ne feront 300. liv. de ces nouveaux billets. Donc une livre en eſpéces d'argent en valant 3. en monnoye de ces nôtes, les 6. pour 100. d'intérêt de l'argent, vaudront autant que 18. liv. & par conſequent feront égaux en valeur à l'intérêt de 900. liv. en nouvelles nôtes.

Suppoſé même, qu'on les prêtât à 5. pour 100, & que le preteur s'obligeât de le reprendre en 20. ans; pour tout cela, elles ne vaudroient pas autant que l'argent; mais on en découvriroit moins la perte, qui ſi on pretoit pour 45. ans.

Le profit que feroit la Nation par le projet du Docteur, eſt que

bien que ces nôtes tombassent de bien loin au-dessous de la valeur des espéces en argent, & bien que 500. liv. en monnoye de billets, n'en valussent que 100. liv. en argent monnoyé, cependant, les espéces du Royaume seroient accruës par chaque nôte de 500. liv. de 100. liv. effectives ou en espéces d'argent.

A proportion, que ces nouvelles espéces, valent moins que celles d'argent, le change avec les étrangers haussera de même à nôtre désavantage. Et si les denrées ne conservent pas leur prix, c'est-à-dire, si elles ne se vendent pas plus en cette nouvelle monnoye, qu'elles ne font à proportion en vieilles espéces, nous perdrons sur le transport de nos denrées. Car elles se vendront à bas prix dans les païs étrangers, pendant que nous payerons plus cheres leurs marchandises. J'en ai expliqué les raisons au chapitre qui traite du change.

Ceux

Ceux qui ont des terres, n'auront aucun avantage par ce projet, à moins qu'ils n'ayent des payemens à faire; car quand même ils vendroient 50. liv. ce qui n'a coutume de se vendre que 10. cependant ces 50. liv. n'achetant pas une plus grande quantité de denrées ou étrangéres ou domestiques, ils n'y peuvent avoir aucun avantage.

Mais ceux qui afferment leurs terres y perdroient considérablement; Et cette perte seroit à proportion de la moins valeur de ces nouvelles espéces, au-dessous de celles d'argent.

Le Débiteur payeroit moins que la valeur pour laquelle il a contracté: il gagneroit ce que perd son Créditeur.

Le Dr. C. semble être offensé, de ce que je me mêle d'écrire sur cette matiére. Tout de ce que je say, je l'ai, dit-il, emprunté de lui. Deux personnes peuvent projetter les mêmes choses: Mais autant que j'en puis juger, mon projet est tout dif-

ferent du sien; & je l'ai formé long-tems avant que d'avoir jamais vû rien de ses écrits. Je pourrois le prouver par des personnes d'honneur, s'il y avoit en cela de la nécessité. Et je ne sâche pas même d'avoir rien emprunté de son sistême. Les terres, à la vérité, sont la valeur, sur quoi il fonde son projet, & je bâtis aussi sur le même principe. Mais si pour cela j'ai emprunté de son projet, il faut dire que la Banque *d'Ecosse* a fait le même. Il y avoit des Banques en *Europe* long-tems avant les écrits du Dr. Les fondemens de mon sistême sont connus, depuis qu'on prête de l'argent sur les terres. Mais de savoir si l'édifice que j'ai élevé sur ces fondemens, est solide, avantageux & assuré, c'est au Parlement à en juger.

Le Dr. C. prétend que ses nôtes, seront de même valeur, que les espéces d'argent. Je crois avoir demontré le contraire. Mais en lui avouant ce prétendu principe, je dis,

dis, qu'il est bien près de l'impossible, que des espéces de matiéres différentes, se conservent l'une à l'égard de l'autre dans la même valeur.

Les choses n'ont de valeur que par leur usage. Et leur prix hausse ou baisse, selon leur qualité, leur quantité ou leur demande. Or le Dr. C. laissant le choix au débiteur, de payer ou en argent, ou en billets, il fixe la valeur des billets à celle de l'argent. Or l'argent peut tomber de prix; il faut, par consequent, qu'il en arrive de même à l'égard de ces nôtes, & même elles peuvent tomber à beaucoup plus bas prix. L'argent peut hausser au delà de la valeur de ces billets, mais ces billets ne peuvent pas faire de même à l'égard de l'argent.

Ce que j'ai à proposer, est, de faire courir des billets sur de bonnes assurances en terres. Ces billets ou plûtôt ces espéces, seront égales en valeur, aux monnoyes d'argent, & ne seront pas de même

 qu'el-

qu'elles, sujettes à tomber de prix.

Toutes denrées, tous biens, qui ont les qualitez nécessaires au monnoyage, peuvent être faits des espéces, & courir selon leur valeur 5. onces d'Or sont la valeur de 20 liv. ces 5. onces peuvent donc être monnoyées pour cette somme. Un acre de terre, qui rapporte chaque année 4 écu, se vend présentement 40 écus, il peut donc être monnoyé pour cette derniére somme. Il a toutes les qualitez requises au monnoyage. Mais on ne peut y fixer la valeur de 100 écus, non plus qu'aux 5 onces d'or celle de 50 liv. Mais bien que 25. liv. st. en or soient présentement d'égale valeur à cet acre de terre, cependant, il n'est guéres possible que leur valeur aille toûjours de pair. Car comme j'ai dit, la moindre difference dans la qualité, la quantité ou la demande de l'un ou de l'autre, rendra la même quantité de l'un, de plus ou de moindre prix, que celle de l'autre. Les bien-fonds,

eſt ſelon toutes les apparences, ce qui peut mieux conſerver ſa valeur. Leur prix peut hauſſer, mais il ne peut guéres avilir. Or l'or & l'argent, peuvent par pluſieurs circonſtances, diminuër conſidérablement de prix, & au contraire il eſt comme impoſſible que leur valeur monte.

CHAP. VII.

Mon projet & ſes raiſons.

LE Parlement établira 40. Commiſſaires, reſponſables au Parlement même, ſoit de leur adminiſtration, ſoit de celle de leurs Officiers. J'entens que les Commiſſaires auront le pouvoir de nommer leurs Subalternes.

Les Commiſſaires auront le pouvoir de donner aux billets un certain coin, & ces billets ne pourront pas être refuſez en payement.

Le Parlement établira un Committé, pour avoir l'oeuil ſur l'admini-

niſtration des Commiſſaires. Mais aucun Commiſſaire ne pourra être membre du Committé.

Les Commiſſaires & le Committé s'aſſembleront deux fois par an, à la *Pentecôte* & à la *St. Martin*. Leurs Aſſemblées particuliéres, ſe feront dix jours avant chaque terme, & ſe continueront dix jours après.

Il y a trois maniéres de diſtribuer ces billets. Je prens la liberté de les préſenter toutes trois au Parlement. Cette Auguſte & ſage Aſſemblée, pourra ſe déterminer à ce qui eſt le meilleur.

I. Autôriſer la Chambre des Commiſſaires, de prêter à intérêt ordinaire, des billets ſur des ſûretez en bien-fonds, la dette néanmoins n'excedant pas plus de la moitié, ou tout au plus des deux tiers de la valeur de ces biens.

II. Payer la pleine valeur des bien-fonds, c'eſt-à-dire, ſelon qu'ils ſe vendent communément, & permettre à la Chambre d'en prendre poſſeſſion, à condition pourtant,

tant, que ces biens seront rachetables, après un certain nombre d'années.

III. Payer la pleine valeur des bien-fonds, ensorte qu'on soit censé les avoir achetez, & qu'on puisse en disposer pour toûjours.

Toutes personnes auront droit d'avoir ces bien-fonds ou les billets sur ces biens pour eux, & à leur disposition, à condition qu'ils en payent la valeur à la Chambre des Commissaires.

Les Commissaires ne recevront d'autre argent, que ces billets.

Nulle personne, qui a contracté en de pareilles nôtes, ne sera obligée de recevoir en payement des espéces d'argent.

La Chambre des Commissaires, ne pourra donner le coin, que pour 50000. liv. à la fois, & encore ne sera-ce, que lors qu'il n'en restera plus 25000. liv. à disposer.

Pour l'espace d'un an & ½. la Chambre sera bornée à une certaine som-

somme, après quoi, à moins que le Parlement n'y apporte des restrictions, elle pourra donner coin pour les sommes qu'on demandera.

Ceux qui souhaiteront emprunter en donneront avis à l'avocat des Commissaires un mois avant le terme. Ils lui marqueront la somme dont ils ont besoin, avec la valeur & les droits des bien-fonds qu'ils veulent engager. Et ceux qui voudront se racheter de leurs dettes à la Chambre, seront tenus de l'en avertir 10. jours avant le terme.

On publiera chaque terme, l'état de la Commission, les billets qui ont eu le coin, le nombre des dettes, & enfin le dernier Numero des billets prêtez.

Quiconque découvrira 2 billets de même Numero, ou qui en découvrira excedant le Numero du dernier prêté, aura 100. liv. de recompense.

On confiera aux Officiers subal-

ternes la ſomme de 20000 liv. pour échanger les billets. Ce qu'ils ſeront tenus de faire pendant toute l'année.

Il ſera permis à chaque membre du Parlement d'éxaminer l'état de la Commiſſion.

La Chambre ne donnera le coin à aucun billet, ne pretera aucune ſomme, & ne réglera le prix des bien-fonds, qu'aux termes de la *Pentecôte* & de la *St. Martin*. Ce ſera en préſence de 20. Commiſſaires au moins; & d'un tiers des membres du Committé.

Le revenu de la Chambre, outre ce qui eſt néceſſaire, pour payer les frais, & ce que le Parlement lui accordera pour balancer ſes pertes, ſera appliqué à l'encouragement du tranſport de nos denrées & de nos marchandiſes.

Ce papier monnoyé ne pourra jamais valoir au delà de dix par 100. plus que l'argent monnoyé. Tellement que ceux, qui, s'étant obligez de payer en billets, ſe trouveront

veront reduits à l'impossibilité de le faire, sauront la somme qu'il leur faudra payer en argent monnoyé.

Le Parlement peut ordonner, qu'à la prochaine session du Parlement, ou celle qui la suivra, on examinera l'état de la Commission, préférablement à toute autre affaire; Et si alors, cet établissement est trouvé préjudicier au bien du païs, on peut ne plus prêter de billets, mais rappeller ceux qu'on a distribué.

Trois mois après l'Acte en faveur de ce nouvel établissement, les monnoyes *d'Ecosse* & des païs étrangers, seront reduites sur le même pied que celles *d'Angleterre*, l'écu *d'Angleterre* à 60 sols & le reste à proportion.

Quatre mois après l'Acte, aucune monnoye, ni étrangere, ni d'Ecosse, hors celles qui seront faites après, ne devra être ni reçûë en payement, ni venduë aux orfévres en qualité de lingots d'argent. On sera tenu de les toutes porter à la mon-

monnoye. J'excepte néanmoins les monnoyes *d'Angleterre.*

La monnoye payera dans leur pleine valeur, & en nouvel argent, ou les lingots ou les eſpéces étrangers qu'on y aura porté. La nouvelle monnoye ſera de piéces de 12. de 6. & de 3. ſols, fines, d'onze deniers; & la piéce de 12. ſols, peſant 3 goutes, 3 grains, & les autres monnoyes à proportion. Les frais du monnoyage ſe prendront ſur un fond appliqué à cette fin.

Trois mois après l'Acte, les piéces de 12. ſols ſeront à 13. ſols, & les autres à proportion.

Ce papier monnoyé, ſera égal en valeur à l'argent. Son prix eſt aſſuré; car on a pour gages ſa valeur en bien-fonds.

Et s'il arrive des pertes, le quart du revenu de la Commiſſion ſera, comme je le ſuppoſe, plus que ſuffiſant pour les reparer.

Il ne tombera pas d'ailleurs de prix, comme a fait l'argent, & comme il fera encore. L'argent & les

les denrées s'avilissent, à mesure de l'augmentation de leur quantité & de la diminution de leur recherche. Mais la Chambre de la Commission, ne prétant que les sommes demandées, & n'en refusant jamais l'acceptation, cette monnoye de papier conservera sa valeur, & il y en aura autant qu'il en sera de besoin, & pas d'avantage.

S'il étoit permis de payer en espéces d'argent un contract payable en monnoye de papier, son prix, je l'avouë, ne pourroit jamais hausser au delà des espéces d'argent, & il tomberoit à mesure l'un de l'autre. Mais la monnoye de papier étant des espéces d'une autre nature que celles d'argent, elle ne seroit point sujette aux changemens de ces derniéres.

Bien qu'il fût au pouvoir du Parlement, de suppléer le peuple en espéces d'argent, de toutes les sommes dont ils ont besoin, jamais on ne pourroit savoir au juste jusqu'où vont ces sommes; car les né-

cessitez, & la recherche en peuvent considérablement varier. Quand la quantité d'argent est moindre que la demande, ceux qui ont leurs richesses en bien-fonds, ne peuvent qu'y perdre ; car par exemple 100. livres haussant de prix, achetent une plus grande quantité ou de terres ou de denrées. Et ils n'y perdent pas moins si le contraire arrive ; car 100. livres ayant baissé de prix, ils n'acheteront pas pour cette somme la même quantité de denrées qu'autrefois.

S'il arrivoit, que les Commissaires refusassent une somme de ce nouvel argent, pour laquelle on offre de bonnes assurances, ce seroit être cruel à l'égard du demandeur, & causer la perte de la Nation. Peu de gens empruntent l'argent pour le garder ; & s'ils l'employent, la Nation y gagne, bien que l'entrepreneur y puisse perdre.

Mais si les Commissaires refusoient le payement des sommes pre-

tées, ce seroit faire tort à ceux qui les ont empruntées. Ne sachant quel usage en faire, la quantité en surpasseroit la demande, ce qui infailliblement le feroit tomber de prix.

Par mon sistême, la quantité ne surpassant jamais la demande, cet argent se conserveroit toûjours dans sa valeur, & acheteroit dans 50. ans la même quantité de denrées, qu'aujourd'hui, à moins qu'il n'arrivât du changement dans la quantité, la qualité ou la demande des denrées.

Si un pareil établissement avoit eu lieu depuis 200. ans, & que sur les terres, qui se vendoient 14 fois autant que leur revenu annuel, on eut preté de cet argent de papier; ce qu'on auroit prété pour 8 Shellings 4. sols, seroit présentement égal à 8. liv. 6. Schellings 4. sols, en espéces d'argent. Car ce qui se vendoit 8. Schellings en denrées se vend aujourd'hui 8. liv. Or la raison de ce changement de prix, est

com-

comme j'ai dit l'augmentation de l'argent, superieure à la demande, ce qui la fait baisser de 20. pour 100. Cette variation n'auroit pû avoir lieu à l'égard de ce nouvel argent.

Les terres ont une valeur plus certaine que les autres denrées, parce qu'elles sont toujours de même quantité. Les usages des autres biens ou denrées ne sont point fixes; Les modes, peuvent les transporter d'une matiére à une autre. L'usage du pain peut être ôté de l'avoine, pour être donné au froment. Celui du monnoyage peut être ôté de l'argent, pour être transporté aux terres. Et dans ces deux cas & l'avoine & l'argent, tomberont de prix, à proportion de l'usage qui leur est enlevé. Mais les terres ne sauroient perdre leur usage: Car produisant toutes choses, il faut qu'elles conservent leur prix. Si l'usage du froment est en vogue, & que celui de l'avoine soit décredité, com-

me c'eſt la terre, qui produit l'un & l'autre, ſon prix ne peut ſouffrir de ce changement. On l'a fait produire ce qui eſt de plus grande valeur.

D'ailleurs le monnoyage de ces billets, ne les fera jamais hauſſer de prix. Ainſi le receveur eſt aſſuré, qu'il ne perdroit rien, quand même on les dépoüilleroit du droit d'être des eſpéces courantes. Les terres augmenteront de prix, parce qu'elles ſervent de gages à ces billets. Et cette augmentation ſera à proportion plus conſidérable que n'a été celle de l'argent : Car bien que les terres ne ſervent que de gages, cependant, on ne le dépoüille par là d'aucun de ſes uſages. Au lieu que l'argent ne peut ſervir tout à la fois, à être des eſpéces, & à être tourné en vaiſſelle. Mais comme il y a plus de bien fonds, qu'on n'aura occaſion d'argent, cette addition de prix, ne montera pas à d'auſſi grandes ſommes, qu'à fait celle de l'argent.

Sup-

Supposé, que cette addition de prix allât au quart, & qu'une terre évaluée présentement à 100. l. se vendit 125, néanmoins si le Parlement rapelloit cette monnoye de papier, ceux qui en sont en possession n'y perdroient rien, bien que les terres se vendissent à plus bas prix. Car les terres, à quelque prix qu'elles ayent pû monter, ne sont affectées, ou ne servent de gages, que selon leur valeur naturelle, & que par abstraction à leur monnoyage. Mais si l'usage des espéces d'argent étoit décrié, ceux qui ont de l'argent, y perdroient la moitié ou les deux tiers. Il tomberoit à sa valeur, entant que métal.

Donc, ces espéces de papier, ayant plus de valeur que celles d'argent, ne recevant nulle addition de prix par leur monnoyage, n'étant sujettes à aucune variation dans leur prix, car la demande n'en surpasse jamais la quantité, sont plus qualifiées que l'argent,

pour être la régle de l'évaluation & de l'échange des marchandises, comme aussi des sommes pour lesquelles on s'oblige.

Les autres qualitez nécessaires aux monnoyes sont.

I. Qu'elles soient aisées à délivrer.

II. Qu'elles soient par tout de même valeur.

III. Qu'on puisse les garder sans frais & sans perte.

IV. Qu'elles puissent être divisées sans perte.

V. Qu'elles soient capables d'un coin.

La monnoye de papier, a ces qualitez dans un plus haut dégré que la monnoye d'argent.

I. Elle est plus aisée à délivrer. 500 l. de cette monnoye sont plûtôt contées que 5 l. en argent.

II. Sa valeur en differens lieux seroit moins variée; car cette monnoye seroit de facile transport.

III. On la garde avec moins de peine, elle occupe moins de place.

On

On n'y sauroit rien perdre, car on peut l'échanger à l'office. La consomption du papier n'est pas aussi onereuse que celle de l'argent: Et d'ailleurs les frais du papier seroient sur le conte de l'Office, au lieu que celle de l'argent est toute entiére à la perte du propriétaire.

IV. On peut la diviser sans perte. L'Office sera toujours prêt d'échanger les grandes sommes en plusieurs billets de moindre prix.

V. Enfin cette monnoye peut recevoir un coin, & elle est moins en danger d'être contrefaite.

La pratique de la plûpart des Nations commerçantes prouve, que le papier, quand il est assuré, est plus qualifié pour le monnoyage que l'argent. En *Hollande*, on engage l'argent pour avoir des monnoyes de papier. Et en effet les bien-fonds étant affectez pour leur valeur naturelle, font que ces notes prévalent l'argent en valeur. Avant l'usage de leur Banque, les Anglois préféroient les billets des

orfevres à l'or & à l'argent. Ce qui est une preuve bien invincible que les espéces en papier sont plus qualifiées au monnoyage que celles d'argent, puisque nonobstant le danger des banqueroutes, & dont on avoit plusieurs exemples, on les préféroit aux autres. Mr. *Locke* pag. 7. de son *Traité sur l'interêt & sur les monnoyes*, nous assure, que le crédit d'un orfevre, (qui n'étoit le plus souvent qu'une note signée de quelqu'un de ses domestiques) faisoit circuler à la fois 1100000 liv. sterl.

Les billets de la banque d'*Ecosse* circuloient, bien qu'elle n'eût plus d'argent, & bien qu'il n'y eût point de Loy pour en forcer l'acceptation. Mais l'assurance de ce papier monnoyé sera bien plus grande, & l'administration plus sûre & plus satisfactoire; car elle sera toute publique, & les Commissaires ne participeront point aux profits. D'ailleurs, il n'y aura pas l'inconvenient qui est dans les

Ban-

Banques, c'est de vendre ses Actions, ou la part qu'on y peut avoir.

Il est étrange, qu'on puisse douter de l'administration des Commissaires. Quand on propose, que le Parlement nommera lui-même les Commissaires : Que les Commissaires seront responsables au Parlement : Qu'on essayera le projet par de sommes modiques. On ne poura faire de nouvelles notes, tant qu'il en reste dans l'office pour 25000 l. Enfin les livres seront ouverts à chaque Membre du Parlement, & l'état de la commission sera publié chaque année.

Si dans le tems, qu'il n'y avoit plus d'argent dans la Banque, ses billets ont néanmoins circulé, à plus forte raison la monnoye proposée aura-t-elle cours. Ce qu'elle sera autorisée par les Loix n'en diminuera point le prix. Quiconque recevoit des billets de Banque n'étoit pas assuré, ni que la Banque lui en donneroit l'argent, ni

 même

même qu'un autre voulût les accepter. Il étoit donc moins certain, que si la circulation de ces notes avoit eu force de Loy.

L'établissement de ma monnoye supposée, celles d'argent tomberont de 8. ou 9. pour cent, & par conséquent, il n'est pas à supposer qu'on les préfére aux miennes. Au contraire, puisque les billets de Banque ont circulé, en des tems aussi incertains qu'étoient ceux que je viens de dire, il y a bien de l'aparence, que la monnoye de papier valant d'avantage que celle d'argent, sera aussi préférablement acceptée.

On pouroit objecter, que les billets de Banque avoient cours, par l'assurance, qu'on en auroit l'argent, ou à demande, ou au plus loin; dans quelque peu de tems.

Je répond, qu'il n'y avoit rien de plus raisonnable, mais que mon Projet est d'une toute autre nature. L'assurance des billets de Banque, étoit l'argent qu'on lui supposoit;

Et

Et celles du papier monnoyé que je propose est les bien-fonds. Il n'y a pas plus de rélation de cette monnoye à l'or & à l'argent qu'aux autres biens ou denrées. Il n'y auroit pas moins d'extravagance à refuser 100 l. de cette monnoye, parce qu'on ne seroit pas assuré, si en 6 mois de tems on en poura acheter la même quantité d'argent qu'à l'heure qu'il est, de refuser 100 l. en argent, parce que peut-être cette somme n'achetera pas dans 6 mois la même quantité de vins de *France*, qu'elle fait aujourd'hui.

Quatre écus n'achetent pas une guinée, bien qu'ils ayent été monnoyez l'un & l'autre pour la même valeur; ni moins encore acheteront-ils la dixiéme partie des denrées qu'ils faisoient il y a 200 ans. Cependant on reçoit cet argent pour la juste valeur des choses. Avec combien plus d'avantages le papier monnoyé ne circulara-t-il pas. Car sa quantité ne sera jamais

qu'à proportion de sa demande. D'ailleurs, au lieu que les monnoyes d'argent ne valent que le tiers ou environ de leur prix, les billets que je propose valent tout leur prix.

On peut faire de plus fortes objections contre le monnoyage de l'argent que contre celui des autres matiéres, car il n'y en a aucune, dont le prix tombe avec plus de précipitation.

Cette nouvelle monnoye sera toujours égale à elle-même : Mais de conserver une égalité de valeur avec les autres choses, c'est là une perfection dont aucune espéce de denrées n'est capable. Mais c'est beaucoup, qu'elle a plus de perfections à cet effet qu'aucune autre chose. Rien n'est de plus grande valeur que les terres. Rien par conséquent ne peut mieux conserver le même prix avec les denrées, ni s'élever en valeur au dessus d'elles.

Il seroit nécessaire, de limiter le

le prix de l'argent à 5 schellings 2 sous l'once; à cause de sa rareté extraordinaire, & de l'empressement avide qu'on en témoigne. Mais il tombera bien-tôt de ce prix, soit par les espéces en papier, soit par la quantité du transport qui en sera fait en *Europe*.

Imaginons une Ile apartenant à un seul propriétaire. Il y a 100 fermes, & chaque ferme contient 10 personnes, qui font 1000 personnes, tous labourant la terre, à ce qui lui est le plus propre. Mais outre ces 1000 personnes, il y a 300 gueux vivant de charité. Il n'y a nul argent. Les rentes se payent en denrées. Et si quelqu'un de ces fermiers a plus de denrées d'une certaine espéce qu'il n'en a l'occasion, il l'échange avec son voisin qui en est dans la nécessité.

Les peuples de cette Ile ignorent toutes sortes de manufactures. L'Ile étant abondante fournit le nécessaire pour leur consommation, & aussi un surplus, qu'ils échan-

gent dans le Continent pour des habits & autres choses. Mais comme ce surplus, ne fait justement que pour l'échange de leur consomption de marchandises étrangeres, ils n'ont nuls magasins, ni de denrées pour les tems de disette, ni d'armes & de munitions pour leur deffense.

Ne seroit-il donc pas de l'avantage du propriétaire, d'acquiescer à la proposition qu'on lui feroit, d'introduire dans son Ile l'usage des monnoyes. Elles serviroient de salaires, pour faire travailler les 300 pauvres; ils manufactureroient les denrées qu'on transportoit auparavant, & que les étrangers leur revendoient toutes manufacturiées. Les 1000, qui travaillent à la terre, & qui faute de travail sont inoccupez la moitié de l'an, trouveroient dequoi s'occuper aux tems où l'on ne peut travailler aux terres, & leur travail seroit égal à celui de 500 autres. Tellement que par tous ces avantages ils di-

mi-

minueroient considérablement l'entrée des denrées étrangéres, & augmenteroient le transport des leurs du quart ou des 2 tiers, & par le retour seroient en état d'avoir des magazins.

L'argent proposé au propriétaire de l'Ile, pour y en faire la circulation, seroit de cette façon. Il auroit lui seul le pouvoir de marquer des billets, en les numerotant depuis le nombre un, jusqu'aux nécessitez des habitans de l'Ile. Le nombre 4 égal en valeur à une mesure de blé, seroit leur salaire pour un jour.

Pour égaliser le nombre 4 à une mesure de blé, le Propriétaire fait assembler tous ses fermiers, & leur déclare sa résolution, que pour la suite il veut être payé en papier monnoyé, & qu'au lieu de 100 mesures de blé il éxige nombre 400. Les autres denrées, il les égalise à proportion, & selon leur valeur dans leur état de troc ou d'échange.

Le Propriétaire fait donc de la monnoye pour la rente d'un an. Il occupe ceux qui ont dessein de travailler, & paye leur salaire en argent de papier. Le laboureur donne ses denrées aux ouvriers en échange de cette monnoye, & le Propriétaire la reçoit pour prix de sa rente. Que s'il arrive que le fermier ne puisse pas faire sa rente en monnoye de papier, il faut qu'il en achete le reste des ouvriers, qui ayant eu Numero 4. par jour, en ont épargné un & ½ ou deux, & qui n'ayant nulle occasion des denrées du fermier, lui haussent la monnoye de prix. Le Propriétaire, pour remédier à cet abus, fait de ces nôtes en plus grande abondance, il attire par là les pauvres du Continent dans son Ile. Ceux-ci augmentent la consommation des denrées de ses fermiers, & les fermiers se trouvent en état de satisfaire à leurs engagemens envers leur Propriétaire. L'augmentation du peuple est un avan-

avantage à toute l'Ile. Sa puissance en est augmentée, & leur travail va au double de leur consommation.

Bien que cette monnoye, n'ait d'autre valeur, que celle que lui a donné le Propriétaire, en la recevant pour prix de sa rente; cependant, elle sera censée être égale en valeur, aux denrées qu'on lui payoit auparavant.

L'argent, n'est pas la valeur pour laquelle les denrées sont échangées, c'est la valeur par laquelle elles sont échangées. Et tout l'usage de l'argent est, d'acheter toutes sortes de biens, & l'argent même entant que métal.

L'argent, quand même il seroit du crû de l'Ecosse, ne seroit pas autant qualifié au monnoyage que les terres. Les terres produisent, mais l'argent est produit. Les terres sont toujours en même quantité, mais l'argent est quelquefois abondant & quelquefois rare. Donc, les terres sont plus certaines dans leur valeur, qu'aucune autre matiére.

Les

Les terres d'ailleurs peuvent être bonifiées, & la recherche peut en augmenter ; Ce qui ne peut qu'en hausser la valeur. L'argent ne peut être appliqué à d'autres usages qu'il n'est présentement.

Les terres ne peuvent perdre aucun de leur usage. Elles ne tomberont donc jamais de prix. Mais l'argent peut perdre son monnoyage, & par là son prix limité à celui qui lui est naturel, entant que métal. Il est même possible, qu'il perde de ses usages, entant que métal.

D'autres choses peuvent en suppléer la place. Mais rien ne peut supplanter l'usage des terres.

Les terres peuvent être cedées par papier. Et par cette qualité sont de beaucoup plus propres au monnoyage que l'argent.

D'ailleurs, les terres ont pour le monnoyage des qualitez qui ne sont absolument point dans l'argent. Car supposé le monnoyage des terres, vous ne leur ôtez point

leurs

leurs autres usages, mais l'argent ne peut servir à deux choses à la fois. Il ne peut pas être en même tems de la vaisselle & des espéces. L'argent & le commerce se soutiennent mutuellement. Et lors que le commerce tombe, le nombre des espéces diminuë aussi. Le pouvoir d'une Nation, est dans le nombre de ses peuples & dans ses magazins de denrées étrangéres & domestiques. Or ces denrées dépendent du commerce, & le commerce dépend de l'argent.

Donc, ni les especes, ni le commerce, ne peuvent pas être affectez en particulier, sans qu'on ne les affecte tous deux à la fois.

Qu'on établisse des monnoyes, qui n'ont nulle valeur intrinséque, mais dont la valeur extrinséque, ne peut être transportée, & dont on ne manquera jamais, tant qu'on en aura besoin, & je suis sur, qu'on arrivera bien-tôt à la puissance & aux richesses.

La quantité du papier monnoyé que

que je propose, étant toujours égale à la demande, le peuple sera occupé, les terres bonifiées, les manufactures avancées, le commerce domestique & étranger étendu, & pour tout dire en un mot, l'on vivra dans la puissance & dans les richesses: Richesses & puissances qu'on ne poura pas nous ôter facilement, parce que les terres ne peuvent pas être transportées.

Il est donc démontré par plusieurs raisons, que les terres sont plus qualifiées au monnoyage que l'argent, bien que l'argent fût du crû de l'*Ecosse*.

Si 2000 l. en argent de papier sont égales en valeur, à une terre valant 2000 l. en argent, il est bien clair que 2000 l. en papier, valent autant que 2000 l. en argent.

Ce qui achette les terres, achettera aussi leur revenu, & ce qui achette leur revenu, achettera toutes sortes de denrées domestiques

&

& étrangeres. On appporte, du vin de *France*, & le Marchand est dans le dessein d'employer en *Ecosse* tout l'argent de sa vente. La commission, comme j'ai dit, ne reçoit nulles espéces d'argent en payement, & les fermiers & autres qui ont des denrées à vendre, ont à payer des sommes à la Chambre. Ils refusent donc les espéces d'argent, & le Marchand à son tour préfére de vendre monnoye de papier. Cette monnoye à plus d'effet que celle d'argent.

Et même il est à remarquer que la supposition que je viens de faire, est dans le cas, que les espéces d'argent fussent autant qualifiées au monnoyage que celles de papier; mais comme j'ai fait voir le contraire, on avoüera sans difficulté, que c'est ici une autre raison de préférence pour la monnoye de papier.

Quelques-uns objectent, que bien que ces espéces en papier, ayent toute la sûreté possible, &

ble, & bien qu'elles circulent en *Ecosse*, cependant on ne les évaluera pas au même prix dans les païs étrangers.

Nos denrées seront toûjours évaluées dans les païs étrangers, au même pris que les leurs de même espéce & de même bontez. Donc, la même monnoye qui achete des denrées en *Ecosse*, en achetera aussi dans les païs étrangers (*exemple*) 1000. livres de nos serges, se vendent en *Hollande* 1300. livres, le Marchand qui les a transportées prendra des nôtes de papier pour cette derniére somme: il est assuré que cette monnoye ne lui sera pas refusée en *Ecosse*.

Lorsque la monnoye introduite par une Nation, contient la valeur de son cours, & d'ailleurs les qualitez propres au monnoyage, il ne faut avoir nul égard aux païs étrangers. Tout au contraire; comme chaque Nation tâche de se conserver ses espéces & de les augmenter, on ne fait rien que ce à quoi ils

ils s'efforcent eux-mêmes.

Nulle Nation ne retient les espéces d'argent, parce qu'elles ont cours dans les païs étrangers, c'est parce, qu'ils n'en peuvent avoir de plus aisées. Le Commerce entre deux nations differentes, n'est que l'échange des denrées. Et si un Marchand transporte plus qu'il n'apporte, le Marchand étranger, dont le transport surpasse l'entrée, lui paye le surplus, par lettres de change. Et si les étrangers ne doivent rien, les entrées du Marchand en sont moindres aussi. Il ne peut apporter qu'à proportion de son transport. Et c'est là tout l'effet que se proposent les loix touchant le commerce.

On objecte encore, que nous sommes nécessitez de tirer des denrées, des Nations qui n'en veulent point des nôtres. Je répons que la *France* deffend la sortie des espéces, & l'entrée des marchandises étrangéres, à moins qu'on n'en transporte pour le même prix en denrées de *Fran-*

ce. Mais pour mieux satisfaire à l'objection, car ce n'est pas solidement répondre que d'apporter l'exemple des autres, je dis que supposé par exemple le décri de nôtre monnoye en *Dannemarc*, & que nous ayons occasion de quelques-unes de leurs denrées, comme ils n'en veulent point des nôtres, & que nous avons un besoin absolu des leurs, le prix en haussera chez nous. Mais nous vendrons nos denrées en d'autres païs, & en porterons la valeur en *Dannemarc*, ou en denrées qui s'y vendront à profit, ou bien en espéces étrangeres : Et le Marchand qui nous les apportera y fera plus de gain, que s'il en avoit fait l'échange immediat.

D'ailleurs cette augmentation de monnoye fera occuper les fainéans, & ceux qui sont actuellement occupez, le feront à meilleur avantage. Pour là le revenu du païs sera plus considérable, & les manufactures de beaucoup avancées. Si la con-

som-

ſommation de *l'Ecoſſe* eſt alors, comme elle eſt aujourd'hui, nos tranſports ſeront plus grands, & il nous ſera dû une ballance. Or comme le change dépend de la balance, nôtre monnoye de papier ſera chez nous égale en valeur à une plus grande ſomme d'eſpéces en argent dans les païs étrangers.

Suppoſé que le revenu annüel de *l'Ecoſſe* ſoit un million & demi, celui d'*Angleterre* étant de 40. millions, le nôtre n'en eſt qu'environ la 28. partie.

Mais le nombre de nos terres & de nos peuples étant comparé au leurs, il faudroit pour égaliſer nos revenus que nous fuſſions comme 1 à 6 Avantage, que nous obtiendrions certainement par l'augmentation de nos eſpéces. Nos commoditez, pour le commerce, font plus que ballancer leurs plantations & leur Commerce des Indes.

Davantage d'argent bonifieroit conſidérablement nos terres. Or

mon

mon projet nous en promet autant que nous en avons besoin. Les richesses *d'Ecosse* seroient augmentées au delà de la proportion d'un pour 6 & seroient, étant comparées avec celles d'*Angleterre*, comme un à 13. Nos revenus monteroient à 3. millions. Et nôtre consomption étant moindre, à proportion de nos peuples, à celle des Anglois, la balance qui nous en seroit duë surpasseroit de beaucoup celle que nous leur devons.

Plusieurs prendront peut-être ce que je dis pour des extravagances. Mais je les prie de considerer les conséquences qu'à eu, à l'égard des autres peuples, l'abondance d'argent. Le revenu de l'*Angleterre* à augmenté à mesure de son argent, & a diminué selon qu'il devenoit rare.

Bien que nous négligeassions la pêche, & autres branches du commerce étranger; cependant je ne doute point que par mon Projet, nos revenus ne fussent augmentez jus-

jusqu'à 3 millions. Mais supposé qu'ils n'augmentassent que de $\frac{1}{2}$. million, nous en dépenserions un 4. à une plus grande consomption de nos denrées & de nos manufactures, un autre 4. à celle des marchandises étrangéres, un 4. en magazins de denrées étrangéres & domestiques, & l'autre nous seroit dû par la balance, & nous seroit apporté en argent.

Que si nos consomptions & nos dépenses alloient au delà de l'augmentation de nos revenus, comme il seroit impossible de transporter nos monnoyes, le peuple trouveroit toujours de l'occupation, & nos manufactures ne pouroient pas déperir. Nos monnoyes seroient comme un fond inalliénable. Nôtre revenu annuel ne pouroit pas diminuer. Nous ne pourions pas devenir plus pauvres.

Si l'entrée surpassoit le transport, les étrangers, pour se payer de la balance duë, nous envoyeroient moins l'année suivante, pendant

que nous transporterions d'avantage, ce qui égaliseroit bien-tôt la balance.

Les revenus de la Commission serviront merveilleusement à étendre nôtre commerce dans son enfance. Tout ce qui encourage le transport des marchandises, en encourage en même tems les manufactures. Cet allouëment dont j'ay parlé, outre qu'il augmenteroit le transport & les manufactures, recouvreroit à nos denrées, la réputation qu'elles ont perdu, & peut-être les feroit plus estimer que les marchandises étrangéres.

Je ne dis pas qu'il faudroit accorder cet allouëment, pour le transport de toutes sortes de denrées. Ce n'est que pour celles où il y a quelque profit, mais qu'on ne transporte pas, à cause qu'il est très peu considérable.

Quand les manufactures & le commerce prospérent, le laboureur est en état de payer sa rente, & les terres haussent en valeur, tout comme

me le contraire arrive par la diminution ou de l'un ou de l'autre.

Cet allouëment que je recommande seroit si efficace pour l'augmentation des manufactures, qu'il y auroit du profit pour les laboureurs de se taxer eux-mêmes, plûtôt que de laisser tomber un établissement si avantageux.

Nulle Nation ne devroit plus encourager cet allouëment que l'*Ecosse*. Ses manufactures valent moins que celles des étrangers. Elle ne peut pas vendre ses marchandises à aussi bas prix que ses voisins, à cause du peu de fonds de ses Marchands. Et enfin ses marchandises sont suspectes dans les Païs étrangers.

On objecte *que ce Projet est entierement nouveau, qu'il n'a été pratiqué dans aucun Païs.* Nous ne devons pas nous déterminer par l'exemple des autres, sans examiner la diversité des circonstances, & l'effet qu'ont eu chez eux leur differentes Loix. Ce qui est desa-

vantageux aux uns peut être avantageux aux autres. Et d'ailleurs, ce n'est pas une bonne raison, contre un Projet avancé pour le bien général de le taxer de nouveauté, & de plan qui n'a pas encore été suivi.

Quand un Projet a été pratiqué par d'autres Nations, c'est-là un grand préjugé en sa faveur. Mais de pareilles raisons ne doivent pas détourner une Nation sage de l'examen.

D'ailleurs, mon Projet peut s'appuyer sur la pratique des Nations étrangéres. Ce qu'il a d'essentiel se pratique maintenant en *France*. Par les Loix de ce Royaume, la monnoye de papier y circule. Et quoi que la maniere de cette circulation ait des objections presque invincibles, j'apprends néanmoins, qu'avec cette monnoye de papier, on paye les lettres de change tout comme on faisoit avec l'or & avec l'argent.

L'exemple des Nations étrangéres

géres, sur les affaires du Commerce, est une régle bien incertaine. Je l'ay déja dit ailleurs, que les Loix du commerce ne sont pas les mêmes dans tous les Païs, mais qu'elles sont souvent très opposées les unes aux autres : Opposition, qui ne vient pas tant de la difference de leurs circonstances que de l'opinion; que puisque certains réglemens, n'ont pas la réüssite désirée, leurs contraires ne peuvent y manquer. Et quoi qu'il en soit, il y a de bonnes raisons pour croire, qu'on n'entend pas encore bien la nature des espéces ou des monnoyes.

J'ai oüi faire quelques autres objections contre mon Projet, mais toutes faciles à résoudre. Et avec toute l'application dont je suis capable, je n'en vois aucune, qui ne puisse être démêlée, & dont les difficultez ne puissent être enlevées. Que j'aye avancé des propositions erronées, & que j'en aye tiré de fausses conséquences, c'est

ce qu'il m'est impossible de découvrir.

CHAP. VIII.

Du triste état de l'Ecosse, malgré ses avantages naturels.

LEs avantages naturels de la *Hollande* pour le commerce, sont leur situation aux embouchures des grandes riviéres de l'*Allemagne*, & la proximité des autres Païs commerçans.

Leurs désavantages sont, le peu d'étenduë de leur territoire, l'ingratitude de leurs terres, lesquelles ne produisent presque rien, qu'autant qu'on les force; Point de mines; De grands hyvers; Un climat mal sain; Un fond marecageux, qui les oblige à de grands frais pour les bâtimens & pour l'entretien des grands chemins; Des côtes dangereuses; l'entrée de leurs riviéres difficile; & enfin obli-

obligez de ſe deffendre d'un côté contre la Mer, & de l'autre contre de puiſſans voiſins, ce qui les expoſe à des taxes très onereuſes.

Ils ont néanmoins ménagé leur peu d'avantages avec tant d'art, qu'ils ſont devenus une puiſſante Nation. Ce qui y a le plus contribué a été la protection que le commerce a reçû du gouvernement. On a accordé à toutes ſortes de Religions une pleine liberté de conſcience, & aux étrangers une entiére liberté de commerce, & enfin leurs Magiſtrats étoient eux-mêmes de grands exemples d'œconomie. Mais rien ne leur a fait plus de bien que la nonchalance des étrangers, & particuliérement des Eſpagnols à l'égard du commerce: Nonchalances qui a attiré chez eux le peuple & le commerce de *Flandres*.

La nature a donné à l'*Ecoſſe* pluſieurs avantages pour le commerce. Beaucoup de terres, & d'une deffenſe aiſée. Une grande abon-

dance de peuple. L'air fort ſain. Des mines. La ſituation avantageuſe pour le commerce d'Orient & d'Occident. La proximité des Païs commerçans. Des côtes aſſurées: Des riviéres de facile entrée, & enfin des Mers & des riviéres abondantes en toutes ſortes de poiſſons.

Mais le nombre des peuples, ce qui fait la richeſſe des autres Nations, nous eſt onereux. Les terres ne ſont point cultivées, nos denrées point manufacturiées, & enfin la pêche & autres avantages pour le commerce étranger entiérement négligez. Et la grande raiſon en eſt, dit-on, nôtre pareſſe & nôtre indolence naturelle.

S'il y avoit telle choſe que ce qu'on apelle pareſſe naturelle, la pareſſe ſeroit un vice général à tous les hommes. Ou ſi elle étoit particuliére à une Nation, ce ſeroit ſans doute aux Hollandois. Ils vivent dans un air plus groſſier, qui les panche à la pareſſe:

Pa-

Pareſſe, qui vû l'infertilité de leur Païs, les forceroit à s'entrepiller les uns les autres, ou à tromper leurs voiſins. Mais il eſt plus raiſonnable de croire, que la pareſſe & le manque d'induſtrie ſont les conſéquences de la pauvreté, & la pauvreté celle d'une mauvaiſe police. Si l'*Ecoſſe* avoit encouragé le commerce comme a fait la *Hollande*, nous ſerions plus riches qu'eux : Et ſi la *France*, l'*Eſpagne* & l'*Angleterre* euſſent commencé de s'appliquer au commerce auſſitôt que les Hollandois, la *Hollande* n'auroit jamais été habitée. Mais par leur application & par la faute des autres, ils ont fait de ſi grands magazins de tout ce qui eſt néceſſaire pour leur maintien, pour leur deffenſe, & pour en vendre dans les Païs étrangers, & enfin de ſi grands amas d'argent, que ſelon toutes les apparences tant que les eſpéces ſeront en ce métal, la quantité qu'ils en ont, jointe à leur grande œconomie, les mettra

 en

en état de toujours vendre leurs denrées à meilleur prix que les autres Nations. Ils maintiendront donc le haut rang qu'ils tiennent dans le commerce, & par là leur puissance, malgré tous leurs desavantages invincibles, & malgré toute l'application & tous les avantages de leurs voisins.

L'*Ecosse* est plus capable d'un commerce étendu qu'aucun autre Païs en *Europe*. Cependant le commerce y est ruïné, la Nation appauvrie: Le peuple obligé d'abandonner le Païs: Les rentes des terres ne se payent point: Le créditeur ne peut pas avoir l'intérêt de son argent, pas seulement assez de quoi vivre honnêtement, & enfin les débiteurs & leurs biens sont exposez à la rigueur des Loix.

Ceux qui ont des terres, & qui les ont engagé, elles & leur personnes mêmes, pour le payement d'une certaine somme en espêces d'argent, laquelle il leur est impossible de trouver, sont par les

Loix

Loix à la merci du créditeur, & leurs terres ſont venduës pour la ſomme d'argent qu'on en peut tirer. Si deux ou trois perſonnes riches, & à qui il eſt dû beaucoup d'argent, s'aviſoient d'éxiger le payement de leurs dettes, ils pouroient faire baiſſer les terres, à la moitié moins de ce qu'on les vend aujourd'hui. Peu de perſonnes trouveroient aſſez d'argent pour en payer la pleine valeur en argent, & ſelon la ſuppoſition, ils ne voudroient pas prendre des obligations en payement.

S'il arrivoit une cherté de denrées, manquant d'eſpéces pour en acheter ailleurs, il n'y auroit qu'une partie du peuple qui pût ſe maintenir. Les riches auroient du pain, mais les ouvriers & les laboureurs ſeroient obligez ou de quitter le Païs, ou d'y périr miſérablement. L'*Angleterre* leur ſeroit une pauvre retraite ; Car la rareté des eſpéces, y ayant fait diſcontinuer de travailler un nom-

bre très considérable d'ouvriers, ils ont plus de monde qu'ils n'en peuvent occuper.

Les terres ne pouroient plus être cultivées : Les laboureurs recueilliroient assez de denrées pour se nourrir & se vétir, mais non pas pour payer leurs créditeurs. Or le cas étant général, & leur parti étant le plus fort, ils ne se laisseroient jamais envahir, ni leurs terres ni leur liberté. Et quand même les Loix seroient mises en exécution, & leurs terres venduës, comme il y auroit peu d'acheteurs, le prix en seroit chetif, & faute de peuple pour le cultiver, le créditeur n'en retireroit que bien peu de chose. De cette maniere il y auroit plusieurs perdans, mais aucun gagnant.

Et quand même nul de ces deux cas n'arriveroit, cependant nôtre Païs ne pouroit guéres subsister dans l'état où il est. Si nous négligeons les opportunitez présentes, & que nous donnions dans des

des Projets inefficaces, nous nous verrons dans la confusion avant qu'il se présente une autre occasion, de la prévenir.

Hausser les monnoyes ou les allier, monnoyer la vaisselle, & régler le commerce, sont les Projets par où l'on parle de suppléer au manque d'argent, & de se tirer d'embarras. Mais quand ils sont examinez de près, ces Projets, les deux premiers sont trouvez, n'être d'aucun secours, mais au contraire très préjudiciables. Pour les deux autres, ils peuvent être inefficaces.

On a supputé, que la balance que nous avons dû pour l'année passée étoit très considérable. Donc, pour remettre la balance à l'égalité, il ne faut pas seulement que nous nous retranchions des sommes transportées, mais encore de toutes les pertes que ce transport nous a causé. Bien que le monnoyage de la vaisselle, & le réglement du commerce, puissent mettre la ba-

lance de nôtre côté, il est cependant à craindre, que par les raisons ci-dessus avancées, ces Projets ne se trouvent d'une pratique impossible. Mais quel que soit leur usage, par raport à l'entrée des marchandises étrangéres, ils n'aident point à la vente des nôtres. Or nous perdons plus à ne pas transporter nos denrées, qu'à permettre l'entrée de celles des autres. Et enfin quelques succès que ces Projets puissent avoir, ils ne peuvent tout au plus que nous conserver dans nôtre état languissant, vivant en confusion chez nous, & exposez aux insultes des autres.

La plûpart pensent, que la rareté des espéces, est la suite du payement de la balance. Mais c'en est la cause aussi-bien que la suite. Et le grand moyen de mettre la balance de nôtre côté, est d'augmenter le nombre de nos espéces.

Il y a quelque tems, que le nombre de nos pauvres étoit de 200000. L'*Ecosse* étoit alors plus peuplée qu'elle

qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, & néanmoins nos pauvres ne ſont pas maintenant en moindre quantité. Mais ſuppoſé, qu'ils ne fuſſent que de 100000, & que par l'augmentation de nos eſpéces, on en pût occuper 50000 ſeulement pour la moitié de l'année, ſi par leur travail ils gagnoient trois ſous par jour, & l'entrepreneur trois autres ſous, & que leur conſomption allât à un ſou par jour plus qu'auparavant, le revenu annuel de la Nation ſeroit augmenté de 189583 l. 6 ſchellings 8 ſols.

Si les peuples des environs de *Perth* & *Sterling* ont pour 20000 l. de ſerges & autres draps plus qu'ils n'en peuvent vendre, bien que le tranſport rapporte 20 ou 30 ſur 100 de profit, cependant ces manufactures étant diſperſées en différentes mains, & les Propriétaires manquant de correſpondances étrangéres pour les leur confier, la vente ne peut pas s'en faire. A. B. & C. ſe contenteroient de 30 par

par 100 pour en faire le transport, mais l'argent étant rare, ils ne peuvent pas trouver à en emprunter, quoi qu'ils offrent de bonnes furetez, ni les manufacturiers, ne les connoissant pas assez bien, ne veulent pas leur confier leurs marchandises. Et supposé, qu'ils les leurs confiassent, manquant d'argent, il faut qu'ils demeurent oisifs jusqu'au retour de A. B. & C. C'est ainsi que faute d'argent les denrées tombent de prix, & que les manufactures se ruïnent.

On ne sauroit déterminer les sommes nécessaires à la Nation. Cela dépend de la quantité du commerce & des manufactures. A proportion qu'ils fleurissent, la demande d'argent augmente aussi. Mais par le grand nombre des pauvres, que nous avons toujours eu, on peut conjecturer que l'*Ecosse* a toujours été dans la disette d'argent.

Il a été supputé que l'*Angleterre*, outre de grandes sommes en mon-

monnoye de papier, a eu jusqu'à 14 millions en or ou en argent; Cependant ils n'en ont jamais assez eu pour occuper tout le peuple. 50 millions n'est pas une somme assez grande pour porter le revenu de l'*Angleterre* au point dont il est capable. Quand il y a de l'occupation pour tout le monde, & qu'on a de l'argent pour en occuper d'avantage, le surplus attire les étrangers. Et c'est par cet avantage que la *Hollande*, quelque borné que soit son territoire, suppose dans une Guerre commune autant de frais, que plusieurs Provinces d'*Angleterre*, de beaucoup plus grande étenduë que tout son Païs. La *Hollande* n'a pourtant pas les mêmes avantages pour le commerce que l'*Angleterre*. Donc, toute Nation qui a plus d'argent qu'elle n'en a besoin, sera toujours plus puissante que d'autres avec de plus grands avantages, mais moins d'argent.

L'argent conserve son prix, quand

quand la demande en eſt égale à la quantité. Mais il avilit quand la demande en eſt moindre. Aujourd'hui la quantité en ſurpaſſe la demande, peut-être de 3 ou de 400000 l., mais ſi le commerce s'étendoit la demande en iroit plus loin que la quantité.

Mon Projet donc revient à ceci. Si l'on veut céder en papier une terre de 100 l. de revenu annuel, & valant 2000 l. en eſpéces d'argent, & ſi ce papier peut être diviſé, cette terre peut courir en qualité de monnoye pour la ſomme de 2000 l. & toute perſonne, qui reçoit une ſomme en pareilles eſpéces, reçoit la valeur d'une pareille ſomme en eſpéces d'argent, ſelon ſa valeur préſente. Si on fait courir une terre valant 20000 l. pour 15000. ce papier eſt préférable aux eſpéces d'argent; car 15000 l. en papier achetent ce qui en vaut 20000 l. en argent. Mais ſi on la faiſoit courir pour 25000 l. l'argent vaudroit plus, car 20000 l. en

l. en argent acheteroient ce qui en vaut 25000 l. en papier.

Donc, puiſque mon Projet eſt pratiquable, n'eſt-il pas contre la raiſon de borner l'induſtrie des peuples, enſorte, qu'elle dépende de choſes, qui ne ſont point en nôtre pouvoir, mais à celui de nos Ennemis. Ainſi donc vû le triſte état ou la rareté des eſpéces a jetté l'*Ecoſſe*:

I. Vû que le prix des terres s'avilit, que les rentes n'en ſont pas payées, que les perſonnes & les biens des débiteurs ſont expoſez à la force des Loix, en ce qu'ils ſont tenus de payer en eſpéces, qu'ils ne peuvent pas avoir.

II. Vû le danger de l'incertitude du prix de l'argent.

III. Vû le triſte état de nôtre commerce, qui oblige les ouvriers qui vivoient à leur aiſe, ou de périr ou de chercher un azile ailleurs.

IV. Vû la perte qu'en ſouffrent le peuple des autres profeſſions.

V. Vû

V. Vû que par là nous pouvons tomber dans une étrange confusion, & être exposez à nos ennemis; vû, dis-je, toutes ces choses & consideré au contraire les grands avantages qui nous reviendroient de l'augmentation de nos espéces.

I. Considéré, que la valeur des terres hausseroit, que les rentes en seroient payées, que les débiteurs pouroient prévenir le danger qui les ménace.

II. Considéré, la valeur toujours immuable de la monnoye de papier.

III. Considéré, que nôtre commerce fleuriroit, & que ceux qui en dépendent seroient encouragez.

IV. Considéré, que ceux des autres professions en seroient plus à l'aise.

V. Et enfin, que l'on se conserveroit dans l'ordre, & qu'on seroit en état de resister à ses Ennemis;

Considéré, dis-je, toutes ces raisons,

sons, la question est, si nous voulons travailler à nous enrichir, ou espérer par de vains Projets d'avoir de l'argent des autres Nations.

Quel avantage pour l'*Ecosse* de pouvoir mettre ce Projet en exécution. Quel avantage pour nous d'en pouvoir cueillir immédiatement les fruits, pendant que d'autres Nations en sont incapables pour plusieurs années, quand même elles le suivroient.

J'ai manqué du tems nécessaire, pour mettre mes pensées dans un ordre convenable, & je me vois forcé de laisser plusieurs objections contre ce Projet sans y répondre. Je pourai le faire si le Parlement le juge à propos. Je ne doute nullement de démontrer, que ses avantages sont grands & certains, & que l'exécution n'en peut être nuisible, ni à la Nation en général, ni à aucune personne en particulier.

FIN.

CATALOGUE
DES
LIVRES
NOUVEAUX ET AUTRES,

Qui se trouvent à la Haye chez JEAN NEAULME.

A.

ATlas Historique, ou nouvelle Introduction à l'Histoire, à la Chronologie, à la Geographie Ancienne & Moderne représentée dans de nouvelles Cartes, où l'on remarque l'Etablissement des Etats & Empires du Monde, leur durée, leur chûte, & leurs différens Gouvernemens, la Chronologie des Consuls Romains, des Papes, des Empereurs, des Rois & Princes &c. qui ont été depuis le commencement du Monde jusqu'à présent. Par Mr. C***. in fol. 7 vol. Amst. 1718.

Almahide ou la Reine Esclave, 8 vol. 8.

Abregé de l'Histoire générale des Turcs par Vanel, 12. 4 vol. fig. 1697.

—— de la Méthode Latine par Mess. de Port-Royal, 8. Amst. 1709.

—— Chronologique de l'Histoire Universelle, par Petau. 12. 5 vol. Paris.

—— de l'Histoire de France, par Mezeray. 12. 8 vol. fig.

—— d'Espagne & de France. 12. Bruxelles. 1708

—— Ecclesiastique depuis la Création du Monde par Hornius. 8. 1700.

—— de la Philosophie par Gassendi. 12. 7. vol. Lyon.

Abbadie, Vérité de la Religion Chrétienne, 3 vol. Amst. 1719

—— Vérité de la Religion Reformée, 8. 2 vol. 1718.

—— Art de se connoître soi-même, 8. 2 vol. à la Haye 1711.

Actes

DES LIVRES.

Actes & Memoires de la Paix d'Utrecht. 12. 6 vol. Utrecht 1714.

—— de la Paix de Ryswick. 12. 5 vol. la Haye.

—— de la Paix de Nimegue, 12. 5 vol.

—— de la Paix de Munster. 8. 4 vol. 1710.

—— le même Fol. grand & petit papier.

—— des Synodes Nationaux de France. 4. 2 vol.

—— du Clergé de France. 12.

Accomplissemens des Propheties de Jurieu. 12. 2 vol.

Alcoran de Mahomet. 8. Anvers 1719.

Amours des Dames Illustres de France. 12. fig. 1715.

—— des Gaules par Bussi Rabutin. 12.

—— du Duc de Nemours & la Princesse de Cleves. 12. Amst. 1714.

—— Pastorales de Daphnis & Cloé. 12. fig. Amst. 1716.

—— de Catulle & Tibulle par la Chapelle. 12. 5 vol. fig. Amst. 1715.

—— Amelot de la Houssaye, Remarques Politiques sur Tacite. 12. 4 vol. 1716.

—— l'Homme de Cour de Gracian. 12.

—— Morale de Tacite. 8.

Ambassadeur & ses Fonctions par Wicquefort. 4. 2 vol.

—— Parfait. 8. 2 vol.

L'Aminte du Tasse en Italien & en François. 12. fig.

L'Amant Oisif, Nouvelle Espagnole. 12. Bruxelles 1711.

Ambassades de Bassompierre. 4 vol. complet.

Amboinsche Rariteyt Kamer door Rumphius, fol. fig.

Annales de la Cour & de Paris. 12. 2 vol. 1701.

Analyse démontrée par Rayneau. 4. 2 vol. fig. Paris.

—— des Infinimens petits par Mr. de l'Hopital. 4. Paris 1716.

Apologie de l'Amour de Dieu. 8. Amst. 1698.

—— des grands hommes accusez de Magie, par Naudé. 8. Amst. 1712.

Apocalypse de Bossuet Evêque de Meaux. 12.

Apparat Royal ou Dictionnaire François Latin, tiré des meilleurs Auteurs. 8.

Apologetique de Tertullien, Latin & François. 8.

Art de tenir les Livres des Comptes en parties doubles à l'Italienne, par Ricard. fol. Amst. 1709

- - - de connoître les hommes, par Bellegarde, 12. 1709.

- - - de guérir les maladies Veneriennes, par Blegny. 12.

Art de se connoître soi-même, par Abbadie. 8. 2 vol. la Haye 1711.
- - - de jetter les Bombes par Blondel. fig. 4. Amst. 1699.
- - - de parler François par la Touche. 12. 2 vol. Amst. 1720.
- - - de tourner par Plumier. fol. fig. Paris.
- - - de parler, par Lamy. 12.
Arithmetique de la Porte. 8
- - - Militaire de Clairecombe. 12
Arlequiniana ou bons mots des Histoires plaisantes & agréables. 12. Paris 1708.
Architecture de St. Julien. 8. fig.
- - - de le Clerc. 4. fig. Paris 1714.
Atlantis de Mad. Manley. 8. 3 vol. Londres 1713.
Atlas de Navigation & de Commerce qui se fait dans toutes les parties du Monde. fol. fig. Amst. 1715.
Avantures Extravagantes de Oufle sur la Magie. 12. 2 vol. fig. Amst. 1710.
- - - galantes de le Noble. 12. Amst. 1710.
- - - Provinciales ou la fausse Comtesse d'Ilamberg. 12 Amst. 1710.
- - - de Henriette Silvie de Moliere. 12. Amst. 1713.
- - - d'Apollonius de Tyr. 8.
- - - de Neoptoleme, 12. la Haye 1719.
- - - d'Abdalla, 12. fig. la Haye 1713.
- - - de Telemaque avec des Remarques, 12. fig. Amst. 1719.
- - - de Robinson Crusoe, traduit de l'Anglois, 12. Amst. 1720. fig.
Augustini Opera omnia cum Appendice Augustiniana. fol. XII. vol. Amst. 1700.

B.

BAYLE Dictionaire Critique & Historique, fol. 4 vol.
- - - Commentaire Philosophique, 12. 2 vol.
- - - Pensées sur la Cométe, avec la Continuation, 12. 4 vol.
- - - Critique générale de l'Histoire du Calvinisme, 12. 4 vol.
- - - Avis importans aux Refugiez, 12. 2 vol.
- - - Nouvelles de la République des Lettres, 12. complet.
Basnage (Jaques) Annales des Provinces-Unies, fol. fig. la Haye 1719.
- - - Histoire de l'Eglise, fol. 2 vol.

des

- - - - - des Juifs, 12. 15 vol. la Haye 1716.
- - - - - du Vieux & N. Testament, 8. 3 vol.
- - - Republique des Hebreux avec l'Antiquité Judaïque, 8. 5 vol. fig.
- - - Bible avec des Notes, 4
- - - Communion Sainte, 8
- - - Unité & Visibilité de l'Eglise, 8
- - - Etat de l'Eglise Gallicane, 12. Amst. 1719.
Basnage de Beauval, (Henri) Histoire des Ouvrages des Savans, complet.
Bellegarde, Oeuvres de Morales, complet, 12
- - Histoire Universelle des Voyages, 12. fig. Amst. 1708.
Blondel Histoire du Calendrier Romain, fig.
Beralde Prince de Savoye.
Berger Fidelle Italien & François, 12. fig.
Becker, Monde enchanté, 12. 4 vol.
Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, par Dupin, 4. 21 vol. complet.
- - - des Historiens par Dupin, 4. 1708.
- - - Universelle par Mr. le Clerc, 12. 26 vol.
- - - Choisie par le même, 28 vol.
- - - Ancienne & Moderne par le même, complet.
- - - des Dames par Steel, 12. 2 vol. Amst. 1719.
Bible Françoise avec les Notes de Mr. Martin en grand & petit papier, fol. 2 vol. fig.
- - - avec les Notes de Mr. Desmarets, fol. 2 vol. fig.
- - - avec de courtes Notes par Mr. Martin, 4
- - - - - - par Mr. Basnage, 4
- - - - - - de Geneve, fol. grand & petit papier.
- - - de Martin, 12 & 18,
Bizot Histoire Metallique de la Republique d'Hollande, 8. 3 vol. fig.
Bouclier d'Etat & de Justice par le Baron Isola, 12
Bouquet d'Eden, 12
Brantome, ses Oeuvres, complet, 12. 9 vol.
Burnet, Histoire de la Réformation d'Angleterre, 12. 4 vol. Amst. fig.
Bandurii Numismata, fol. 2 vol. fig. Paris 1718.
——— *Impertum Orientale, fol. 2 vol. Paris*
Baronii Annales Ecclesiastica, fol. 12 vol. Antverp.
Basnagii Annales Ecclesiasticæ, fol. 3 vol. Rott.
Biblia Hebraica Leusdini, 8.
——— *Critica, Editio Nova cum Thesauro Ecclasiastico, fol. 11 vol. Amst.* 1698.

C.

CAbinet Romain, ou Recueil d'Antiquitez Romaines, qui consistent en bas reliefs, Statuës des Dieux & des Hommes Sacerdotaux &c. avec les Explications de Michel Ange de la Chausse, fol. fig.
Caractéres de Theophraste, 12. 3 vol.
Catechisme de M. Ostervald, 8
—— de Mr. de Superville, Amst. 1719. 8
—— de Drelincourt, Amst. 1719. 8
—— de Boyer, 8
—— de Colbert, 4 vol. 12
Claude, Réponse au Pere Nouet, 8
—— cinq Sermons sur la Parabole des Noces, 8
Cour Sainte par Nicolas Causin, 4 vol. 8
Christianisme Raisonnable de Mr. Locke, 2 vol. Amst. 8
Chirurgien d'Hopital, par Mr. Belloste, 12
Charron, de la Sagesse, Amst. chez Elzevier, 12
Chrétien (le) Philosophe, 12
Chevræana, 2 vol. 12
Clarck, de l'Existence de Dieu, 2 vol. 8. 1714
Clef du Cabinet des Princes complet, 8
Comedies de Terence, par Mad. Dacier, 3 vol. 8. fig. 1717
—— de Plaute par Gueudeville, 10 vol. fig. 12
—— —— par Mr. de Limiers, 12. 10 vol. Amst. 1719.
—— —— Idem par Mad. Dacier, 3 vol. 12
—— de Capistron, 12
—— de divers Auteurs.
Commentaires sur les Epitres d'Ovide, par Meziriac, 8 2 vol. la Haye 1716
Comte de Gabalis, 8. 3 vol. Amst.
—— de Warwick, 12. 2 vol.
Contes & Nouvelles de la Fontaine, 8. 2 vol. fig. & sans fig.
—— de Bocace, 2 vol. fig. 8
—— de la Reine de Navarre, 2 vol. fig. 8
—— de ma Mere l'Oye, fig. 12
—— des Fées, 12 complet.
Conseil de la Sagesse, 2 vol. 12
Cours de Peinture par Principes, par Piles, 12
—— d'Operation de Chirurgie, par Dionis, 8 fig. Bruxelles 1708
—— de Mathematique, par Ozanam, 8. 7 vol. fig.
—— de Chymie, par Lemery, 2 vol. fig. 8
Colloques de Maturin Cordier, 12 fr. lat.

Collo-

Colloques d'Eraſme, traduits par Gueudeville, 5 vol. 12 fig. Leide 1719

Conſolations contre les Frayeurs de la mort, par Drelincourt, 2 vol. 8

Confiturier François, 12

Combat Chrétien, par du Moulin, 12

Caſſandre, 10 vol. 12

Cleopatre, 12 vol. 12

Chevræana, 2 vol. 12

Crouſaz Traité du Beau, 8

—— Reflexions ſur les Mathematiques, 8

—— Logique, 12. 3 vol. N. Ed: conſidérablement augmentée, Amſt. 1720

—— Examen ſur le Diſcours de la liberté de penſer, Amſt. 1718. 8

—— Education des Enfans, 8. 1718.

—— Geometrie, 12. 1718.

Curce (Q.) de Vaugelas, 8. 2 vol. fr. lat.

Curioſitez de la Nature, 2 vol. 8

Cyropedie de Cyrus traduite par Charpentier, 2 vol. 8

Clericus in Pentateuchum, fol. 2 vol.

—— *in Veteris Teſtamenti Libros Hiſtoricos, fol. Amſt.* 1708.

—— *Opera Philoſophica*, 12. 4 *vol.*

—— *Ars Critica*. 8. 3 *vol. Amſt.*

—— *Vita & Opera*, 12. *Amſt.*

—— *Hiſtoria Eccleſiaſtica*, 4. *Amſt.* 1716.

—— *in Novum Teſtamentum Hammondi, fol.* 2 *vol. Lipſiæ.*

Cocceii Opera omnia Theologica, fol. 10 *vol. Amſt.* 1701

D.

DElices de la France, 12. 2 vol. fig.

—— d'Eſpagne & de Portugal, 12. 6 vol. fig.

—— de la Grande Bretagne, 12. 6 vol. fig.

—— d'Italie, 12. 6 vol.

—— de la Ville de Leide, 12 fig.

—— de la Campagne de Leide, 12 fig.

—— des Païs Bas, 8. 3 vol. fig.

—— de la Suiſſe, 12. 4 vol. fig.

—— de la Hollande, 12. 2 vol. fig.

Deſcription de la France par Piganiol de la Force, 12. 6 vol. fig. Amſt. 1719.

—— de la Ville de Paris, par Brice, 12. 3 vol. fig. Amſt. 1718.

—— de la Livonie, 12. Utrecht 1705.

Description Exacte des Os, 12 fig.
—— de l'Isle de Formosa, 12. Amst. 1705.
Devoirs de l'Homme & du Citoyen, par Puffendorf, 8. 2 vol. 1718.
Demonstration de l'Existence de Dieu, par Fenelon, Archevêque de Cambray, 12. 2 vol. N. Ed. sous presse.
Desespoir Amoureux, 12 fig.
Dictionaire Oeconomique de Chomel, fol. 2 vol. fig. Paris.
—— de Boyer, François & Anglois, 4. 2 vol.
—— Historique de Moreri, fol. 6 vol.
—— Geographique de Baudrand, fol. & 4
—— François & Latin de Richelet, fol. & 4.
—— Universel de Furetiere, fol. 3 vol.
—— Espagnol & François de Sobrino, 4
—— de Veneroni, Ital. Lat. Fr. & Allemand, 4. 2 vol.
—— Universel, Geographique & Historique, par Corneille, fol. 3 vol. Paris
—— François-Latin & Latin François, par Danet, 4 2 vol.
—— François & Flamand, & Flamand François, par Halma, 4. 2 vol.
—— de la Bible, par Simon, fol. 2 vol.
- - - Mathematique d'Ozanam, 4.
- - - Chrétien, 8
- - - de la Langue Sainte, 4
- - - Theologique, Historique, Poëtique & Cosmographique, par Juigné, 4
Discours sur la liberté de penser, 8
—— sur le Gouvernement, par Sidney, 12. 3 vol.
Diable Boiteux, 12. Amst. 1710.
Divertissement de Sceaux, 12
Dissertation sur le Messe, par Jaquelot, 8
Dialogues des Morts, par Fenelon, 8. 2 vol. Amst. 1718.
—— de Sobrino Espagnol & François, 8
Droit de l'Empire sur Comacchio, 4
Damasceni Opera omnia, fol. 2 vol. Paris. 12
Daneti Dictionarium Antiquitatum Græcarum & Romanarum ad usum Delphini, 4. Amst. 1701

E.

ECole du Monde, par le Noble, 12. 6 vol.
—— ou Promenades de le Noble, 12. 4 vol.
Education des Enfans, par Locke, 8

Educa-

Education des Enfans, par Crouzas, 8. Amst. 1718
Elite des bons Mots, 2 vol. 12
Eloges des Hommes Savans, par Teissier, 4 vol. 8
——— de la Folie par Erasme, traduit par Gueudeville, fig. 8
Elemens de Mathematique de Lamy, 12
——— de Prestet, 4. 2 vol.
——— de Port-Royal, 12
——— d'Euclide, par Deschales, 12
——— de l'Histoire, par Vallemont, 12. 3 vol. Amst. 1714
Entretiens des Voyageurs sur Mer, 4 vol. fig.
- - - Solitaires d'une Ame Dévote avec son Dieu, 12. 2 vol.
- - - sur les Vies & sur les Ouvrages des plus excellens Peintres, par Mr. Felibien, 12. 5 vol.
- - - sur la Pluralité des Mondes, par Fontenelle, 12 fig.
Epitres Amoureuses d'Ovide, 8. 2 vol. fig.
Espions des Cours, 12. 6 vol. 1715
Esope en belle humeur, 8. 2 vol. fig.
Esprit d'Arnaud, 12. 2 vol.
——— des Cours de l'Europe depuis le commencement en 1699 jusques 1710 complet.
——— de Seneque, 12
Excellence de la Religion, par Bernard, 2 vol. 8
Essais de Perspective, par s'Gravesande, 12 fig.
- - - de Morale, par la Placette, 12. 4 vol.
Etat présent d'Espagne, par l'Abbé de Vayrac, 12. 3 vol. Amst. 1719
— de la France, 12. 3 vol. N: Ed: 1718
— d'Angleterre, 8. 2 vol.
— du Siege de Rome, 12
Explication Historique des Fables, 12. 2 vol.
Examen de soi-même, par Claude, 12
——— des Esprits, par Huart, 12
Erasmi Opera omnia, fol. 11 vol. grand & petit papier.
Etmulleri Opera omnia, fol. 3 vol.

F.

Fables Choisies de la Fontaine, 8. fig. & sans fig.
- - - d'Esope, par Bellegarde, 8. 2 vol fig.
- - - Nouvelles de Rousseau, 8
- - - de la Motte. 12. la Haye 1720.
Fausseté des Vertus Humaines, 12. 2 vol. Amst. 1710
Fleuri, Histoire Ecclesiastique, 12. 20 vol.

Fortification de Coehorn, fig. 8
——— d'Ozanam, fig. 8
France galante, fig. 12
Pharamon ou l'Histoire de France, 12 vol. 8

G.

GEneration de l'Homme ou Tableau de l'Amour Conjugal, par Venette, 12 fig. 1717
——— des Vers dans le Corps de l'Homme, par Andry, 12.
Grotius Droit de la Guerre & de la Paix, 3 vol. 12
Geographie de Robbe, 12. 2 vol. N. Ed: fig.
——— Pratique de Chemerau, fig. 4
——— Ancienne & Moderne, par Audifret, 12. 3 vol.
Grand Cyrus, 10 vol. 8
Grammaire de Veneroni, Fr. Ital. Amst. 1709. 8
- - - de Sobrino, Fr. Espagnol, 8
- - - de Mauger, Fr. & Flamand, 8
- - - de Boyer, Fr. & Anglois, Amst. 1719. 8
- - - de Peplier, Fr. Allemand, 8
- - - Françoise & Flamande de la Grue.
Guerres d'Espagne & de Baviere, 2 vol. fig. 8
Guide de la Haye, 12
Gersoni Opera Omnia, 5 vol. fol.

H.

HArangues de l'Academie Françoise, 12. 2 vol.
Hartloecker, Conjectures Physiques, 4
——— Suite des Conjectures Physiques, 4
——— Eclaircissemens sur les Conjectures Physiques, 4
——— Principes de la Physique, 4
——— Essais sur la Dioptrique, 4
Héritiere de Guienne, par Larrey, 8
Histoire de Bayle & de ses Ouvrages, Amst. 1715. 12
——— du Duc de Rohan, 12
——— du Regne de Louïs XIII. par Mr. le Vassor, 10 vol. Amst. 12
——— par Mr. Dupin, 8 vol. 12
——— de Louïs XIV. par Mr. de Limiers, 10 vol. 12
——— de France, par le Pere Daniel, 4. 6 vol. Amst. 1720
——— par le Gendre, fol. 2 vol. Paris 1718.
——— par Mezeray, 12. 7 vol.
——— d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, par Mr. de Larrey, fol. 4 vol. fig.

Histoire

Histoire de la Bible avec fig. par Mr. Basnage, 4.
——— Critique de la Republique des Lettres, par Masson, 12. 15 vol.
——— d'Herodote, par du Ryer, 12. 3 vol.
——— de l'Empire, par Heiss, 12. 4 vol.
——— du Concile de Constance, par Mr. Lenfant, 4. 2 vol. fig. Amst. 1714
——— des Voyages, par Bellegarde, 12. fig. Amst. 1708
——— de l'Eglise, par Godeau, 12. 6 vol.
——— de la Bible, par Royaumont, 4 fig. 12 fig. & sans fig.
——— du Concile de Trente de Fra Paolo, traduit par Amelot de la Houssaye, 4. 2 vol.
——— de la Comtesse de Strasbourg & de sa Fille, 8. 1719.
——— des Juifs, fol. & 8. fig.
——— Idem 8 & 12 sans fig.
——— des Juifs, par Basnage, 12. 15 vol. la Haye 1711.
——— des Sevarambes, 12. 2 vol.
——— de Constantinople, par Cousin, 12. 10 vol.
——— de l'Eglise, par le même, 12 6 vol.
——— Romaine, par le même, 12. 2 vol:
——— Profane, par Dupin, 12. 6 vol.
——— de l'Edit de Nantes, par Mr. Benoit, 5 vol. 4
——— Romaine, par Coefeteau, 4 vol. fol.
——— de la Vie & de la Mort des deux Illustres Freres Corneille & Jean de Wit, 2 vol. 12
——— de l'Academie Royale des Sciences depuis 1699. jusques 1716. 17 vol. fig.
——— de l'Academie des Inscriptions & des belles Lettres, 12. 4 vol. Amst. 1719
——— de la Rebellion & des Guerres Civiles d'Angleterre, par Clarendon, 12. 6 Vol.
——— des tromperies des Prêtres & des Moines, 8. 2 vol. Rott. 1710
——— des Empereurs & des autres Princes qui ont regné durant les six premiers siecles de l'Eglise, par Tillemont, 12 5 vol. Bruxelles 1707
——— Ecclesiastique de Fleuri, 12. 19 vol. Bruxel.
——— de l'Eglise & de l'Empire, 8 vol. 8.
——— Abregée du Concile de Trente, par Jurieu, 12. 2 vol.
——— des Favorites, 8. 2 vol. fig. Amst. 1703
——— de Thucydide, par Ablancourt, 12. 3 vol. Amst. 1713
——— des sept Sages, par Mr. de Larrey, 8. 2 vol. 1713
——— d'Auguste, par le même, 8.

Histoire Mythologique des Dieux, 12 fig, Amst. 1715
——— de Gusman d'Alfarache, 12. 3 vol. fig.
——— des Conclaves, 12. 2 vol. fig.
——— des Ceremonies & Superstitions, 12. Amst. 1707
——— des Yncas Rois du Perou, 8. 2 vol. fig.
——— de la Reine Christine de Suede, 12
——— des Revolutions d'Angleterre, par le P. d'Orleans 12. 3 vol. fig. 1719
——— des Guerres Civiles de Flandre, par Strada, 12 3 vol. fig.
——— du Monde, par Chevreau, 12. 8 vol. 1716
——— de Cara Mustapha Grand Vizir, 12
——— de Gilblas de Santillane, par le Sage, 12. 2 vol. fig.
——— de Don Quixote, 12. 6 vol. fig.
——— de la Conquête du Perou, 12 fig.
——— Critique des Dogmes, par Jurieu, 4. Amst. 1704
——— de Guillaume III. 12. 2 vol. & en 3 vol. fig.
——— de la condamnation des Templiers, 8. 2 vol.
——— Universelle de Justin, 12. 2 vol.
——— de Henri le Grand, par Perefixe, 12
——— du Prince d'Orange, 8. 2 vol. fig. 1715
——— Chronologique d'Espagne, 12. 2 vol.
——— des IV. Evangelistes, par du Vivier, 4
——— de la Sainte Ecriture en forme de Catechisme, fig. 8
——— des Revolutions de Portugal, par l'Abbé de Vertot, 12
——— - - - de Suede, par le même, 12
——— de la Republique Romaine, par le même, 3 vol.
——— des Avanturiers & Boucaniers, 12
——— des Medailles, par Patin, 12. fig.
——— du Grand Tamerlan, 12
——— du Ministére du Card. Mazarin, par Priorato, 12. 3 vol.
Hommes illustres de Perault, fol. 2 vol. avec de très belles fig.
Homme Chrétien & Criminel, par Senault, 12. 2 vol.
——— détrompé, 12. 3 vol.
——— d'un Livre ou la Bibliotheque entiére, 12. 2 vol. Leyde 1718
Hofmanni Lexicon Universale, fol. 4 vol.

I.

INtroduction au Traité de la Conformité des merveilles Anciennes avec les Modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie, pour Herodote, 8

Ico-

Iconologie ou Emblême des Sciences, par C. Ripa, 2 vol. fig. 12
Jardin d'Hollande, Leyde 1714. 8
Jardinier Fleuriste, par Liger, 12. 2 vol. fig.
Jaquelot Dissertation sur l'Existence de Dieu, 4. 2 vol.
——— Traité de l'Inspiration des Livres sacrés, 12
Illustres Françoises, histoire véritable, 12. 2 vol.
——— Mousquetaire, Nouvelle galante, 12
Iliade & Odyssée d'Homere, par Mad. Dacier, 12. 6 vol, fig. Amst. 1712
——— le même Ed: de Paris, 12. 6 vol. fig. Paris 1711
——— de Mr. de la Motte, 12. fig. Amst. 1714
Imitation de Jesus Christ, par Corneille, 8 fig.
Impieté des Communions forcées, 12
Imposteurs insignes, par Rocoles, 12
Incredulité [de l'] par Mr. le Clerc, 8
Illustre Bassa, 4 vol. 12
Journal des Savans, complet 72 vol.
Instructions pour les Jardinages, par Quintinie, 4. 2 vol. fig.
Introduction à la Geographie, par Samson, 12 fig.
Journal Litteraire, 8. 10 vol.
Imhoff (Jacq: Wilh:) Genealogia Viginti Illustrium in Italia Familiarum in tres Classes divisa & Exegesi historica perpetua Illustrata Insigniumque Iconibus exornata. Accedunt in fine de Genealogia & Insignibus Familiæ Mediolan. vice-Comitum Epistolæ duæ. fol. Amst. 1710
- - - *Stemma Lusitanicum, fol. Amst.* 1708
- - - *Italiæ & Hispaniæ Genealogia, fol. 2 vol. Norimbergæ* 1701
- - - *Viginti Illustrium in Hispania Familiarum Genealogia. fol. Lipsiæ* 1713
- - - *Notitia Germanici Imperii Procerum, fol.*
- - - *Albanensis Familiæ, fol.*

L.

Lettres de Vargas sur le Concile de Trente, 8
——— de Richelet, 12. 2 vol. la Haye 1708
——— du Card. d'Ossat, 12. 5 vol.
——— de Bussi Rabutin, 12. 5 vol. 1714
——— de Voiture, 12. 2 vol.
——— de Loredano, Ital: & Fr: 12
——— Choisies de Guy Patin avec les Nouvelles Lettres 12. 5 vol.
——— de Pline le jeune, 3 vol. 12
——— du Cardinal Mazarin, 2 vol. 12
——— Familieres de Milleran, 8. 1719

Lettres Provinciales de Montalte, 8. 3 vol.
——— Historiques & Galantes de Mad. du Noyer, 12. 7 vol: fig.
——— de Flechier, 12. 2 vol. Paris:
——— sur divers sujets, par Vaumoriere, 8. 2 vol.
——— & Négociations du Comte d'Estrades, 12. 6 vol. la Haye 1719
Leti, Vie de Cromwel, 12. 2 vol. fig.
——— de Sixte V. 12. 2 vol. fig.
——— d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, 12. 2 vol. fig.
——— Idem en Italien, 12. 2 vol: fig.
L'ariane, par Desmarais, 2 vol. 12
Logique de M. Crousaz, N: Ed: augmentée considérablement, 12. 3 vol. Amst. 1720
——— de Port Royal, ou l'Art de Penser, 12. Amst. 1718
Locke, Education des Enfans, 8
——— Oeuvres diverses, 12
——— Essai Philosophique de l'Entendement Humain, 4. la Haye 1714.
——— Christianisme raisonnable, 8. 2 vol. N: Ed: sous presse.
Lucien de la traduction d'Ablancourt, 8. 2 voi. fig. Amst. 1712
——— en bel humeur, 12. 2 vol.
Ligtfooti Opera omnia, fol. 2 vol. Franequeræ 1699

M.

Maniere de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit, par Bouhours, 12
. - de Fortifier, par Vauban, 8 fig.
Malebranche, Recherche de la Vérité, 12. 3 vol. Paris
Memoires du Comte de Chavagnac, 12
——— de Bussi Rabutin, 12. 3 vol. Amst. 1711
——— de la Cour d'Espagne, par Mad. d'Aunoy, 12. 2 vol.
——— d'Artagnan, 12. 3 vol.
——— du Comte de Gramont, 8. 2 vol.
——— du Maréchal de Gramont, 8. 2 vol.
——— de Mad: la Marquise de Fresne, 12 fig.
——— du Card: de Retz, 8. 4 vol. Amst. 1719
——— de Ludlow, 12. 3 vol.
——— de la Vie de Mr. de Thou, 12 fig.
——— de St. Evremond, 12. 2 vol.
——— de Joly, 8 2 vol. 1718
——— du Comte de Brienne, 8. 3 vol. Amst, 1720
——— du Duc d'Orleans, 12
——— du Commerce des Hollandois, 8. Amst. 1718

Memoi-

Memoires de Rochester, par Burnet, 8. 1718
——— de Baſſompierre, 12. 2 vol.
——— du Marquis de Montbrun, 12 fig
——— de Moleswort ou Etat de Dannemark, 8
——— de la Cour de Rome, par Nodot, 12. 2 vol. fig.
——— d'Etat, par Villeroi, 4 vol. 8
——— de Puyſegur, 2 vol. 12
——— du Duc de Guiſe, 12. 2 vol.
——— de Mad. du Noyer, 12. 6 vol.
——— & Négociations ſecretes de la Cour de France touchant la Paix de Munſter, 8. 4 vol. & fol. grand & petit papier.
——— de Beaujeu, 12
——— de Monchal, 12. 2 vol.
——— de Trevoux juſques à préſent, complet.
——— & Négociations du Comte d'Harrach, 8. 2 vol. la Haye 1719
——— du Comte de Tavannes, 12
Méthode pour ſervir à la Paix de Ryswick, par Dumont, 12. 4 vol.
——— pour étudier l'Hiſtoire, par Lenglet du Fresnoy, 8. 2 vol.
Mercure Galant depuis 1710. juſques à 1713. 8 vol. complet 12
Magie Naturelle, 12
Mercure Hiſtorique & Politique depuis 1686. juſques à préſent 67 vol. complet.
——— Hollandois, 12 complet.
Méditations Chrétiennes, 12
Medecin de ſoi-même, 12
Mille & une Nuit Contes Arabes, 12. 8 vol.
——— un Jour Contes Perſans, 12. 5 vol.
——— un Quart-d'heure, 12. 4 vol. fig.
Moyen de plaire à Dieu ſous l'Evangile, par M. Hoadley Evêque de Bangor. 8. 2 vol.
Morale de l'Evangile, par Lucas, 8.
——— de Pictet, 4. 2 vol. & 12. 8 vol. Geneve.
——— de la Placette, 8. 2 vol.
Métamorphoſe d'Ovide, par Bellegarde, 2 vol. fig. 8
Menagiana, Edition de Paris, 4 vol. 12
Monumens Authentiques de la Religion des Grecs, par Aymon, 4
Martene, Theſaurus novus Anecdotarum, 5 *vol. fol. Paris* 1717.
Martini Lexicon Philoſophicum, *fol.* 2 *vol.*
Montfaucon Collectio nova PP. Græcorum, *fol.* 2 *vol.*
— *Diarium Italicum & Monumenta*, 4. 6 *vol.*

— *Palæographia Græca*, *fol.*
— *Thesaurus Antiquitatum Romanarum*, *fol.* 10 *vol.* *Paris* 1719

N.

NAudeana & Patiniana, 12
Négoce d'Amsterdam, 4.
Nouveau Testament de Mr. le Clerc, 4. 1703
——— de Mrs. de Beausobre & Lenfant, 4. 2 vol. 1718
——— du P. Quesnel, 12. 8 vol.
——— de differens Auteurs & Formats.
Négociations Secretes du Président Jeannin, 4 vol. 12
Nouvelles de la République des Lettres de Mrs. Bayle & Bernard, complet 40 vol.
——— Avantures de Don Quixotte, 12. 2 vol. fig.
——— Litteraires, 10 vol. complet.
Natalis Alexandri Historia Ecclesiastica, *fol.* 8 *vol.* *Paris* 1714.
Newton Principia Philosophiæ Mathematica, 4. *Amst.* 1714

O.

OBservations de l'Academie Françoise sur les Remarques de Vaugelas, 12. 2 vol.
Odes d'Anacreon & de Sapho, par Longepierre, 12
——— de Mr. de la Motte, 12. 3 vol.
Oeuvres de St. Evremont, 4. 3 vol. & 12. 7 vol.
——— de Fontenelle. 8. 3 vol,
——— d'Horace, par Mr. Dacier, 12. 10 vol.
——— ——— par le P. Tarteron, 12. 2 vol,
——— de Clement Marot, 12. 2 vol.
——— de Jean d'Espagne, 2 vol.
——— de Rabelais, 8. 6 vol.
——— posthumes de Claude, 8. 5 vol.
——— ——— de Rohault, 12. 2 vol. fig.
——— de Platon, par Mr. Dacier, 8. 2 vol. 1699.
——— de Moliere, 12. 4 vol. fig. 1713
——— de Rousseau, 12. 3 vol.
——— de Scarron, 12. 6 vol. fig.
——— de Dancourt, 12. 8 vol.
——— de Corneille, 12. 10 vol. fig. 1716
——— de Racine, 12. 2 vol.
——— de la Chapelle, 12. 5 vol.
——— de Passerat, 12
——— de Regnard, 12. 2 vol.
——— de Quevedo, 12. 2 vol. fig.
——— & Lettres galantes du Chevalier Meré, 12. 3 vol.
——— diverses de Patru, 4. Paris 1714

Oeuvres de Boileau, fol. fig. 4. 2 vol. & 12. 4 vol.
—— de Cyrano de Bergerac, 8. 2 vol. fig.
—— de le Pays, 12. 2 vol. 1715
—— de le Noble, 12. 12 vol.
—— de Pavillon, 8. N: Ed: 1720
—— mêlées de Temple, 12. 2 vol.
—— de Rapin, 12. 3 vol.
—— mêlées de Chevreau, 12. 2 vol.

P.

PAralelle de l'Architecture Ancienne avec la Moderne, Paris 1712 fig. 12
Pharmacopée de Bauderon, avec les Remarques de François Verni, 4
Plutarque Vie des hommes Illustres, par Mad: Dacier, fig. 12
Parhasiana de Mr. le Clerc, 2 vol. 8
Parfait Capitaine, par Rohan, 12
— Ambassadeur, 8. 2 vol.
Passercms agréable, 8. 2 vol.
Pathologie de Chirurgie, par Verduc, 12. 2 vol. Amst. 1717
Parnasse Reformé & la Guerre des Auteurs, 8. 1716
Papesse Jeanne, 2 vol. 12 1719
Philippiques de Demosthene, 12
Physique de Rohault, 8. 2 vol. fig.
— Oculte par Vallemont, 12 fig.
Philosophie de Regis, 4. 3 vol. & 12. 7 vol.
— de Descartes, 8
— de Gassendi, 12. 7 vol.
Pictet, Théologie Chrétienne, 4. 2 vol.
Poësies de Mad: Deshoulieres, 8. 2 vol.
— de l'Abbé Regnier Desmarais, 12. 2 vol.
— d'Anacreon & de Sapho, par Mad. Dacier, 8. 1717
Préservatif contre l'Irreligion, par Boesnier, 12
Préparation à la Ste. Cene, 12
Prieres pour ceux qui voyagent sur Mer, 12
— diverses, 12
Pratique du Theatre, 8. 3 vol. Amst. 1715
Pseaumes de toutes les sortes des Formats.
Puits de la Vérité, Nouvelle Gauloise, 12
Puffendorf, Introduction à l'Histoire de Suede, 12. 4 vol.
Pagi Critica in Annales Baronii, fol. 4 vol. 1704
Petavii Rationarium Temporum, 8. 2 *vol. fig.*
Pitisci Lexicon Antiquitatum Romanarum, fol. 2 *vol. Leowardiæ* 1713
— *Latinum Belgicum*, 4

Pali

Poli Synopsis Criticorum, fol. 5 vol.
Pollucii Onomasticon, fol. 2 vol.

Q.

Quatrains de Pybrac, 8.

R.

Recueil des Secrets & Curiositez, par Lemery, 12. 2 vol.
— de tous les Opera, 12. 11 vol.
— des Remedes, par Mad: Fouquet, 8
— des Traitez de Paix, 6 vol. 4
Reflexions sur trois Ecrits importans à la Religion, 8
— Morales, Satyriques & Comiques sur les Mœurs du Siecle, 8
— sur la mort, par Jurieu, 12
Remarques sur la Langue Françoise, par Vaugelas, 12. 2 vol.
Republique des Hebreux, par Mr. Basnage, 8. 3 vol. fig.
— des Lettres de Mrs. Bayle & Bernard, 12. 40 vol. complet.
Relation du Voyage de la Mer du Sud, par Frezier, 12. 2 vol. fig.
— — de la Mer du Sud, par Froger, 12. fig.
— de la Republique de Venise, par Freschot, 12. 1719
— de la Cour de Portugal, 12
Roman Bourgeois, par Furetiere, 12. 2 vol. fig.
— Comique de Scarron, 12

S.

Saint Evremoniana, 8
Satyres d'Horace, par le P. Tarteron, 12. 2 vol.
— de Perse & Juvenal, par le même, 12
— Menippée, 12. 3 vol. fig.
— de Petrone, 12. 2 vol. fig.
Science des Personnes de la Cour, de l'Epée & de la Robe, 12. 4 vol. fig. Amst. 1717
Sherlock de l'immortalité de l'Ame, 8
— de la mort & du dernier jugement, 8. 2 vol.
- - Préservatif contre le Papisme, 8
Secrets pour la beauté des Dames, 8. 2 vol.
— merveilleux du petit Albert, 12 fig.
— merveilleux du Sr. Alexis Piemontois, 12
— admirables d'Albert le Grand, 12 fig.
Sermons de Tillotson. 8. 5. vol.
— de Mr. Saurin. 8. 4. vol.
— de Mr. de Supervile. 8. 3. vol.

de

— de Daillé. 20. vol. compl.
— de Mr. du Bosc avec sa Vie. 8. 8. vol.
— de Mr. Werenfels. 8.
— de Mr. Bertheau. 8.
— de Mr. Basnage. 8. 3. vol.
— de Mr. Martin. 8. 2. vol.
— du P. Cheminais. 8. 3. vol.
— du P. Bourdaloue. 8. 8. vol.
— du même sur les Festes des Saints. 8. 2. vol.
— de Mr Hoadly Evêque de Bangor, 8. 2. vol. Amst. 1720.
— de la Mothe, 8
— de Jaquelot, 8. 2 vol.
— de Bochart, 12. 2 vol.
— Panegyriques & Oraisons Funebres de Flechier, 12 2 vol.

Scapulæ Lexicon, fol.
Spanhemii (Frid:) Opera omnia, fol. 3 vol.

T.

Tableau de l'Amour Conjugal, par Venette, 12 fig.
— de la Cour de Rome, 12
Tarsis & Zelie, 8. 4 vol.
Temple, Remarques sur les Provinces Unies, 8
— Memoires, 8
— Introduction à l'Histoire d'Angleterre, 8 fig.
— Lettres, 12. 2 vol.
Theorie & Pratique du Jardinage, fig. 4
Theatre Italien de Gherardi, 12. 6 vol. fig.
— de Quinault, 12. 2 vol.
Tacite, par d'Ablancourt, 2 vol. 12
Testament d'un Pére à ses Enfans, par de la Hoguette, 8
Traité de Commerce, par Ricard, 12
— de la Paix de l'Ame, par du Moulin, 12. la Haye 1714
— de la peinture en Migniature, 12
— Historique sur les Amazones, par P. Petit, 12. 2 vol. fig. Leyde 1718
— de la Religion Naturelle, par Martin, 8
— de la Religion Chrétienne, par Grotius. 8
— des Maladies des Femmes grosses, par Mauriceau. 4 2 vol. fig.
— de la Goutte, 8
— du Beau, par Mr. Crouzas, 8
— du Jeu, par Mr. Barbeyrac, 8. 2 vol.
— de la Cour de Rome, par Castel, 12 Paris
— de la Repentance tardive, par Mr. Bernard, 8

Titus Livius cum notis Jo: Clerici, 8. 10 vol.

U.

USage des Passions, par Senault, 12
Utopie de Thomas Morus, 12. fig. 1715

V.

VAlesiana ou Pensées Critiques, Historiques & Morales de Mr. de Valois, 12
Véritable Vauban, fig. 8
Virgile de Segrais, 12. 2 vol. fig.
— de Catrou, 12. 6 vol. fig. Paris 1719
Vie des SS. Péres du Desert & des Saints Solitaires d'Orient & d'Occident, 8. 4 vol. fig. Amst. 1714
— de J. Christ, par Butini, 12. 2 vol.
— du Cardinal de Richelieu, par Mr. le Clerc, 8. 2 vol.
— de la Reine Elisabeth. 12. 2 vol. fig.
Voyage du Monde, par Descartes, 12. 2 vol.
- - - de l'Arabie heureuse, par la Roque, 12 fig.
- - - de Palestine, par le même, 12 fig.
- - - de la Mer du Sud, par Frezier, 12. 2 vol. fig. 1717
- - - de Charles Patin, 12 fig.
- - - de Paul Lucas, 12. 4 vol. fig.
- - - d'Italie, par Misson, 12. 3 vol. fig.
- - - de Leguat dans une Isle deserte, 12. 2 vol. fig. 1708
- - - du Nord, 12. 6 vol. Amst. 1715
- - - du Chevalier Chardin, 12. 10 vol. fig. 1711
- - - de Tavernier, 8. 3 vol. fig.
- - - autour du monde, par Dampier, 12. 5 vol. fig.
- - - - - - par Rogers, 12. 2 vol. fig. 1716
- - - au Levant, par Tournefort, 4. 2 vol. fig. 1718
- - - en Suisse & Italie, par Burnet, 12. 1718
- - - de l'Amerique, par Hennepin, 12 fig.
- - - de Schouten aux Indes, 12. 2 vol. fig.
- - - de Bachaumont & de la Chapelle, 12
- - - d'Olearius, fol. 2 vol. fig. Leyde 1719
- - - du P. Feuillée, 4. 2 vol. fig. Paris 1714
- - - de le Brun en Moscovie & Perse, fol. 2 vol. fig.
- - - - - - au Levant, fol. fig.
Vrai Communiant, par Superville, 12
- - - Sens du Pseaume CX. par Martin, 8
Vitringa Commentarius in Jesaiam, *fol.*



FIN.

